

# Histoire de LEPUIX racontée par l'Abbé Colez



**Abbé A. Colez**

*Curé de Lepuix 1924-1961*

©Histolepoux.fr

**L**es premiers habitants de la contrée dont l'histoire ait conservé le nom sont les Celtes.

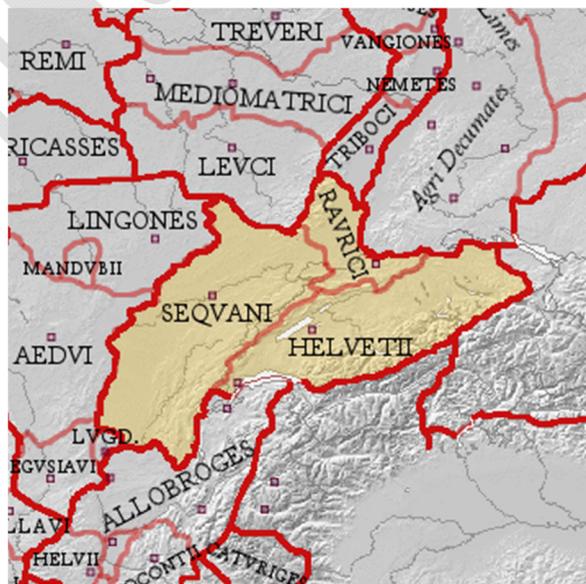
Y en eut-il d'autres avant eux ?

Certains le prétendent, s'appuyant sur certaines découvertes au cours de fouilles opérées dans la région et qui indiquent des traces humaines à une époque très reculée (grottes de Cravanche, Roppe, Beaucourt.) On y a trouvé des squelettes auprès des pierres effilées haches de pierre qui ont dû servir d'outils.

C'était l'époque des cavernes que l'homme disputait aux bêtes sauvages. Mais ici encore on ne peut guère que bâtir des hypothèses et pour savoir quelques détails plus précis il faut arriver au temps des Celtes

Les Celtes habitaient toute la Gaule. Pour ce qui nous concerne, deux tribus se partageaient la Haute Alsace : Les Séquanes (*Leur nom vient de la rivière Sequana, la Seine*) et les Rauraques (*Leur nom signifie les "riverains de l'Araura", l'Aar actuelle*).

Les Séquanes habitaient la vallée de la Saône et s'étendaient jusqu'au Rhin un peu au nord de Colmar. Les Rauraques habitaient le Jura, le Doubs et la Suisse Occidentale). Dans notre territoire, la limite des deux tribus formait un arc de cercle partant du baerenkopf, passant à l'est de Belfort et aboutissant à Lepuix-Delle. C'est ainsi que les territoires des communes actuelles de la Madeleine, Grosmagny, Valdoie, Belfort, Danjoutin, Meroux, Morvillars, Lepuix-Delle étaient Séquanes et tout le pays à l'est de cette ligne était Rauraques. Cette limite purement arbitraire d'ailleurs, se prolongea longtemps dans l'histoire et sépara à peu près jusqu'à la révolution les diocèses de Bale, Besançon et Porrentruy.



*Les peuplades de Séquanaise : Les Séquanes (Sequani), les Helvètes (Heluetii) et les Rauraques (Raurici).*

Avant la conquête de Jules César, les Séquanés étaient déjà nombreux dans les montagnes et dans la plaine. On les représente ordinairement de grande taille avec des cheveux longs d'un blond tirant sur le roux, les joues rasées avec de longues moustaches retombant de chaque côté de la bouche. Leurs vêtements se composaient d'une longue culotte appelée "bracque", d'une tunique fort large ou manteau. Ils avaient de grandes bottes couvrant la jambe et ne portaient point de coiffure. Les femmes s'habillaient d'un jupon de laine grossière, d'une large tunique aux longues manches et portaient les cheveux longs et dénoués. Les armes de guerre étaient : Le javelot, la lance, le glaive pendu obligatoirement du côté droit ; Ils se protégeaient par un grand bouclier et avaient aussi comme les romains leurs chars de bataille.



*[65 av. JC-62 av. JC] Eduens et Séquanés en guerre*

On les disait plus civilisés que les autres Celtes. Leur caractère était doux, sans malice. Ils étaient très simples, francs, ennemis de la ruse, peu bavard, pas brouillons, avars mais hospitaliers, courageux mais peu tenaces en leurs résolutions, chauvins amis de la liberté, mais surtout très divisés en partis. Les "femmes" séquanaises ne connaissaient pas la douleur et méprisaient le danger. Elles tenaient beaucoup à devenir mères et pour rendre leur enfant vigoureux, elles les plongeaient dans l'eau froide. Pour le baptême, elles leur faisaient baiser l'épée de leur père. (D'après Rougebief (*Eugène Rougebief - Histoire de la Franche Comté ancienne et moderne 1851*))

Les Séquanés cultivaient les céréales dans les plaines et dans les montagnes, faisaient de l'élevage. Ils se nourrissaient des produits de la terre et de la chasse, alors très abondants. La glandée des forêts nourrissait des porcs et grâce au sel trouvé dans les salines de la région. On exportait des jambons et des salaisons appréciés en Italie et en Grèce. De nombreux troupeaux de moutons paissaient dans les pâturages et fournissaient la laine pour les vêtements. Les chevaux des

Séquanés étaient renommés à Rome et Lucain vantait leur vigueur et leur adresse. La vigne produisait sur les coteaux un peu de vin dont Pline a parlé comme une odeur de résine. Nos ancêtres l'appréciaient tout en préférant celui qui leur venait d'Italie mais il était si rare qu'ils se contentaient d'une liqueur fermentée appelée cervoise ressemblant à de la bière et au cidre. Leurs habitations étaient primitives. C'étaient des huttes coniques faites en torchis, paille et terre glaise sur des branches entrelacées.

Ces huttes se groupaient en agglomération de préférence sur des lieux escarpés et bien situés et le village était entouré de murs de pierres brutes, de troncs d'arbres qui servaient de protection. Dans ce pays peu ou point de chemins. César plus tard s'en plaindra et appréciera davantage les "chemins qui marchent" c'est-à-dire les rivières. La religion des Séquanés et leurs principales croyances étaient : l'unité d'un Dieu supérieur, l'immortalité de l'âme, l'expiation par le sang innocent, la fin du monde par le feu. Ils attendaient aussi l'arrivée d'un personnage merveilleux et puissant qui naitrait d'une vierge.

Leurs croyances étaient bien proches des nôtres et cela explique pourquoi malgré les persécutions romaines des Séquanés furent si facilement chrétiens. Les funérailles étaient célébrées solennellement et parfois ils brûlaient les cadavres mettant dans le bûcher des lettres de recommandation.

Malgré la croyance en un Dieu suprême on honorait aussi d'autres divinités secondaires : divinités physiques, les astres, le feu, la terre, divinités historiques hommes puissants et fabuleux, entrée au ciel. Une des principales divinités semble avoir été Bel (Belenus) dieu de la lumière et du soleil adoré dans nos montagnes. Nos Vosges aux sommets arrondis auraient vu ce culte est en aurait gardé des traces dans les noms : Bel – Belchen, Ballon)

Toutatis Dieu honoré spécialement sur le Donon à côté de ces dieux des Séquanés adoraient une foule de génies, fées, dames blanches ou vertes (âmes des druidesses revenantes) être mystérieux lutins ou vouivres, serpents ailés. Les superstitions du Moyen-Âge (sorcières et sorcières, revenants) sont les restes de ces antiques croyances.

Les Celtes semblent avoir eu le culte des pierres, des rochers et des sources qu'ils choisissaient particulièrement pour autels. Les grottes mystérieuses les pierres percées.

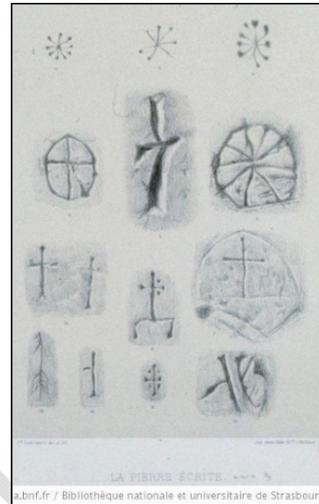
---

## LA PIERRE ECRITE

Au sommet de la montagne qui sépare Lepuix de Rievesmont se trouve un rocher appelé "la pierre écrite" que les touristes visitent avec intérêt et sur laquelle ils cherchent... en vain une inscription.



*La pierre écrite*



Suivant une tradition, ce serait une pierre druidique, un autel ancien ? Voici ce qu'a écrit à ce sujet Voulot dans son ouvrage "Les Vosges avant l'histoire" Mulhouse 1872 (VOULOT, F. - *Les Vosges avant l'Histoire*. Imprimerie de Veuve Bader et cie, 1872) "Je viens de trouver la preuve matérielle de l'ensemble de mes croyances sur la présence des peuples préhistoriques d'Asie dans nos Vosges. C'est précisément sur une cime escarpée que je l'ai rencontrée : une simple roche située au sommet d'un col entre Lepuix et Rievesmont à conserver le nom de pierre écrite. Le Moyen-âge paraît l'avoir vénéré et l'avoir couvert de symboles du christianisme qui côtoie les plus anciens hiéroglyphes. Je crois y avoir distingué à première vue une grande ascia (*mot italien qui a donné le nom hache. Outil pour le travail du bois à l'origine, il est utilisé comme symbole funéraire pour indiquer que le tombeau est consacré dès le début de sa construction*) particulièrement qui en fait un tombeau et le nom d'une divinité parfois en combinaison parfois seule, tel qu'il figure sur les plus anciens hiéroglyphes médo-scythiques. L'existence seule dans nos montagnes d'une inscription de ce genre la seule en Europe c'est la certitude d'un monde nouveau à découvrir ; c'est le sceau des Pélasges (*peuple de l'antiquité préhellénique qui s'était installé notamment sur les rives de la mer Égée et surtout en Thessalie*) qu'il nous ont légué pour témoigner des milliers d'années après leur mort de leurs travaux impérissables dus à leur foi inébranlable dans l'avenir. Cet enthousiasme historique est loin d'être partagé par tout le monde."

Georges Simon un ancien de Lepuix, juge à Cernay, mort à Giromagny en 1870 qui nous a transmis les traditions locales et elle qui nous fournit tant de notes,

voici ce qu'il en pense : " Qu'est-ce que la Pierre Ecrite ? Suivant la tradition c'est une pierre druidique ; pour mon compte je n'en crois rien.

Au temps où vivaient les druides il est probable que le lieu qu'elle occupe était inaccessible aux humains. Rien d'ailleurs indique une origine druidique, c'est tout simplement un rocher ordinaire de quelques mètres de longueur d'un côté au niveau du sol et un peu plus élevé de l'autre côté. Il est situé au milieu d'une clairière entourée de gazon à quelques pas du sentier qui conduit au Chantoiseau. On y remarquait autrefois quelques caractères, quelques figures gravées grossièrement sur une des faces et c'est de là sans doute qui vient le nom de Pierre Ecrite.

Aujourd'hui tout est effacé. La pâte du rocher est assez molle, on peut facilement le couper avec la pointe du couteau. Cette circonstance explique les caractères que j'y ai vus moi-même il y a un demi-siècle. Je l'ai examiné de nouveau il y a environ 30 ans accompagné d'un jeune savant qui a voulu voir la pierre écrite. Il n'y vit comme moi qu'un rocher ordinaire. Puis tirant de sa poche une règle et un couteau il grava un superbe carré d'hypoténuse et quelques attributs de Dieu païens. Je cherche aujourd'hui ce carré, ces attributs il n'en reste plus rien, le temps a tout effacé. Raison de plus pour croire que si les druides y avaient tracé des caractères ils n'y seraient pas parvenus jusqu'à nous. D'ailleurs les druides n'écrivaient pas. La Pierre écrite presque à la sommité de la montagne restera pour moi une pierre ordinaire. Et c'est aussi notre opinion. Voulot n'aurait-il pas pris pour signe druidique, l'inscription gravée par le compagnon de Georges Simon ou par d'autres ? Si d'ailleurs vous voulez éclairer votre jugement, escaladez la montagne mais nous ne vous égarez pas, car malgré les inscriptions touristiques, il y a là-haut bien des rochers qui se ressemblent, grattez la mousse mettez vos lunettes et cherchez à lire quelque chose.

Chez les Séquanais, les druides étaient les gardiens de la religion et de la morale. Ils étaient en même temps juges et administrateurs civils. Leur nom viendrait de Déru : chêne. Ils aimaient à exercer leur culte sous l'ombrage des grands chênes à y cueillir le gui sacré.

Ils vivaient en général en communauté sous un chef élu à vie et se communiquaient leur science et leur doctrine secrètement sans écrits.

Les druidesses étaient de même organisées en collège sous des supérieures et essayaient de prophétiser l'avenir ? L'histoire nous dépeint avec un vêtement blanc un long voile de lin, très fin retenu sur la tête par des agrafes avec une ceinture d'airain et les pieds nus. Elles n'avaient aucune autorité. Il n'y avait alors pas de temple. Le culte se célébrait dans les forêts sacrées, les cavernes, auprès des lacs et un autel suffisait.

Il n'y avait rarement de sacrifice humain car leurs divinités étaient pacifiques, pourtant à certains jours plus graves les druides cherchaient à apaiser leur Dieu par du sang humain en immolant des captifs (Lactance). L'autorité des druides était grande aussi tant au point de vue politique que religieux. Après eux venaient les chevaliers, seigneurs Séquanais entourés de leurs clients qui payaient une redevance en échange de leur protection. Druides et chevaliers étaient les deux grandes forces de la Séquanie. Contre eux, les Romains luttèrent longtemps et ce furent leurs divisions qui les perdirent.

Le pouvoir suprême était exercé par un chevalier ou un druide élu pour un an par les anciens. Autour de lui était une assemblée appelée Sénat.

Au bas de l'échelle sociale se trouvait la plèbe, en grande partie des esclaves moins maltraités peut-être qu'ailleurs.

Les Celtes avaient une langue à part : le dialecte breton en provient en grande partie. Il semble qu'il en soit resté aussi quelques traces dans notre patois qui contient des anciens mots dont on ne connaît pas ailleurs l'origine.

Illombrotte – Ageaisse – bat eu bot – boene – biasson – fiotte – creuchon élude – quyaisse – étale – des cœurs – queutchi – tatchotte – teutper tcheuper ... etc ...

L'occupation romaine devait faire disparaître ce langage mais il en restait dans des coins retranchés ce qui fournit le patois.

Les Romains installés déjà dans le sud de la Gaule en prépareraient la conquête. Connaissant la valeur guerrière des Gaulois qui avaient dévastés Rome, ils préférèrent s'introduire chez eux par politique et par ruse à la faveur des divisions et des guerres entre tribus ainsi que le danger provenant de l'approche des barbares du Rhin.

Notre région des Séquanés devait particulièrement les tenter. N'était-elle pas le pays que chantera plus tard Gollut (dans l'histoire de la Franche-Comté page 351). (Gollut est né en 1535 à Pesmes et mort le 22 octobre 1595 à Dole)

César attendait l'occupation. Un conflit entre Séquanés et Eduens au sujet des droits de péage et de pêche sur la Saône la fit naître. Les Eduens demandèrent du secours aux Romains, les Séquanés appelèrent les Germains d'Arioviste. Celui-ci passa le Rhin et leur amena 15000 guerriers, hommes farouches rompus aux fatigues, couchant dehors depuis 14 ans, durs et insensibles : "Il n'y a aucun peuple disant leur chef que nous n'ayons mis en fuite". Avec l'aide des Séquanés, ces guerriers mirent dehors les Eduens à Amagétobrie au confluent de l'Ognon et de la Saône.

Non seulement Arioviste opprima les Eduens vaincus, mais il fit payer cher son aide aux Séquanés en leur demandant un tiers de leur territoire et en occupant toutes leurs villes. Cette commune oppression réconcilia Séquanés et Eduens qui s'unirent contre Arioviste et demandant contre lui le secours de César. Le général romain arriva à Vésontio, les Séquanés l'accueillirent en libérateur mais il dû leur en coûter la liberté.

Arioviste occupé à faire repasser le Rhin à ses guerriers et à la population de cent villages qu'il amenait en Gaule, apprenant l'arrivée de César craint de laisser occuper par lui le passage entre Vosges et Jura et se met en marche vers Besançon avec de nombreuses tribus et une formidable armée. César avait quitté Besançon pour éviter la voie du Doubs trop escarpée et facile aux embûches il fait le détour par la vallée de l'Ognon qu'il remonte puis se dirige vers le Rhin. Le 7<sup>ème</sup> jour de marche on lui annonce qu'Arioviste est à 24.000 pas de distance (36 Kms). Les deux armées se préparent pour la bataille. Cette bataille qui devait avoir tant d'importance pour nos ancêtres n'a pas dans l'histoire un lieu bien précis : certains la place dans la plaine de Cernay, d'autres près d'Héricourt à Arcey et la plupart la situent plus près de nous dans la région de Champagny. Quoi qu'il en soit les deux camps à égale distance, s'élevait au milieu de la plaine (ou plateau – planities) un monticule assez considérable. Les deux chefs y eurent une entrevue qui n'aboutit pas. Arioviste fit alors avancer son armée jusqu'à 6000 pas (9 kms) du camp de César et essaie de tourner son adversaire. Celui-ci déjoue la manœuvre et oblige les germains à accepter le combat. Pour empêcher toute fuite, Arioviste enferme son armée dans une ceinture de chars. Les femmes furent entassées sur d'autres chariots, ces malheureuses, les cheveux en désordre suppliant leur mari de ne pas les laisser tomber entre les mains des Romains.

La bataille fut terrible pour résister au choc de l'attaque, les barbares s'étaient couverts de leurs boucliers de façon à en faire comme une carapace de tortue.

Les légionnaires romains escaladèrent ce rempart, pénétrèrent au centre de l'armée, y mirent le désordre, ce fut un carnage de 80.000 barbares dit Plutarque. Les autres, dont Arioviste, s'enfuirent vers le Rhin poursuivis par les cavaliers de César et bien peu réussirent à traverser le Rhin.

De l'autre côté du Rhin les barbares impatients s'agitaient, la Séquanie les attireraient par ses richesses et à plusieurs reprises le glacis du Rhin, le Rhin lui-même avait été forcé et des bandes armées avaient opérés des pillages, pris des otages et levé des rançons.

Les légions romaines à plusieurs reprises également obligèrent ces peuplades à rester en repos mais les frontières de l'Empire étaient vastes et attaquées de toutes parts. La guerre civile était à l'intérieur et Rome perdait sa force en même temps que sa simplicité et ses mœurs.

De 275 à 406 on compte 12 invasions pendant lesquelles il faut livrer passage à ces bandes terribles et cruelles. Chaque fois repoussées elles reviennent et notre malheureux pays se trouve sur leur passage. En 356 le pays est tellement ravagé qu'une peuplade en quête de butin est obligée de s'aventurer jusqu'à Lyon pour trouver de quoi piller.

Rome victorieuse ne devait plus quitter la Séquanie et César installe ses troupes à Vésontio sous le commandement de Labienus. L'année suivante il soumet à sa domination les habitants de la Basse Alsace. (57 avant J.C.). C'est bien une conquête et la Séquanie subissait le joug romain. Avec toute la Gaule elle se révolta, envoya 12.000 guerriers à Vercingétorix au secours d'Alésia assiégée. Ce fut le dernier acte de la liberté gauloise expirante. Rome allait durant 4 siècles imprégner les gaules de sa civilisation. A partir de cette époque les Gaulois restèrent fidèles à leurs nouveaux maîtres sauf une rébellion en 68 après Jésus Christ où à la suite de Vindex ils essayèrent de se soustraire à la tyrannie. La Séquanie dont la capitale était Besançon fut alors une des 19 provinces de la gaule. Elle forma ensuite la grande province des Séquanes (Maxima séquanorum) englobant le territoire des Séquanes, des Helvètes, des Rauraques et la Haute Alsace avec comme limite naturelle, la Saône, le lac Léman et le Rhin dans son cours supérieur. La limite au nord était déterminée par un large fossé le Landgraben allant des Vosges au Rhin. C'est encore la limite entre le Bas-Rhin et le Haut-Rhin. La basse Alsace dépendait de la province de Trèves. Les villes principales étaient alors, après la capitale Vésontio, Nyon, Aventicus, Portus Abucinus (Port sur Saône) Bâle, Mandeuve, Grandvillars, Largitzen, Rouffach, Luxeuil. Mais de riches domaines ou villes, moins peuplées que les villes naissantes. Du reste les romains avaient établi au-delà du Rhin ce que nous appellerions aujourd'hui une tête de pont, un véritable réseau de fortifications s'étendant dans la forêt Noire et jusqu'aux sources du

Danube. C'était les champs Décumates. Les troupes de cette organisation dépendaient d'un chef résidant à Strasbourg.



*La réorganisation de la Gaule à la fin du IIIème siècle*

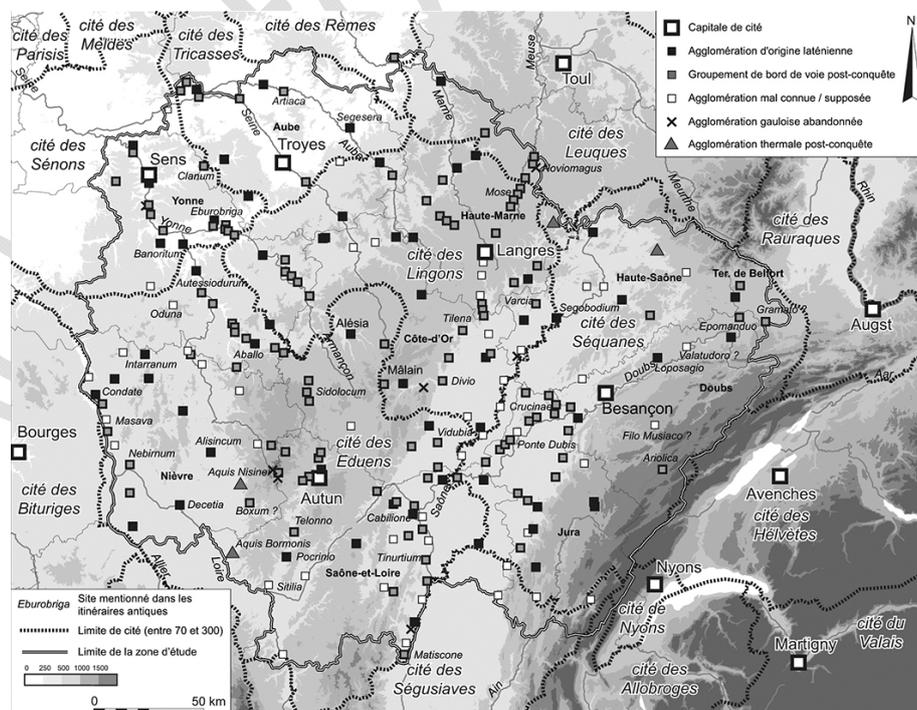
Les Romains avec leur domination apportèrent leur régime social. Les citoyens libres avaient seuls le droit de posséder. Ils avaient pour cultiver leurs terres les esclaves d'abord qui leur appartenaient absolument et dont ils pouvaient disposer sans limite et sans scrupule. Il y avait encore des colons qui étaient des véritables fermiers. Le colon ne pouvait quitter sa terre ni en être chassé, il était attaché à son champ pour lequel il payait une redevance. Il avait des droits publics et pouvait hériter.

Les peuples vaincus étaient dépossédés ; leurs terres devenaient le domaine public de Rome. Il y eut plus tard des adoucissements à cette coutume. Ces terres étaient quelquefois distribuées à des vétérans qui en devenaient propriétaires. C'est ainsi qu'en Alsace, à côté des terres des grands propriétaires (Latifundia) ayant des colons et des esclaves, il y eut de nombreux domaines confiés à des vétérans germains dont les armées romaines étaient remplies. Ces domaines (villa) devaient former plus tard des villages et une grande partie des localités au pied des Vosges dont le nom se termine par "Villers" auraient cette origine.

Les lois romaines, les magistrats employés et soldats modifièrent peu à peu les anciennes mœurs celtiques au point de les détruire. Rome apporta le bien et le mal à la fois : langue, arts, littérature, commodités de la vie, soucis de l'élégance et raffinement de volupté. Ce pays où l'on vivait dans une sauvage simplicité devint une contrée agréable, florissante mais corrompue. On s'habilla à la mode romaine : tunique longue avec manches, toges romaines. On se fit couper les cheveux, raser le menton. Pour satisfaire les plaisirs Rome avait créé des thermes et des amphithéâtres dans les principales villes. A Mandeure, il y avait un théâtre de 20.000 places. Il y avait là sur les deux rives du Doubs, deux villes réunies par un pont avec un arc de triomphe ; la rive droite était le quartier sélect habité par les riches romains.

On construit des aqueducs pour l'adduction d'eau à Besançon et à Augst en particulier. Les maisons furent plus solides. Les Gaulois faisaient leurs murs en bois et en torchis ; les Romains mirent à la place des briques que confectionnaient leurs soldats pendant les périodes de repos. Les morts furent enterrés dans des cercueils ou sarcophages de pierres ou de briques.

Le commerce y était actif et l'agriculture très prospère ; les champs étaient ensemencés de belles cultures, la vigne y fut particulièrement cultivée ; d'après Pline les vins du Comté étaient les plus célèbres dès le premier siècle. De même à cette époque l'Alsace fut entièrement mise en valeur et fertilisée



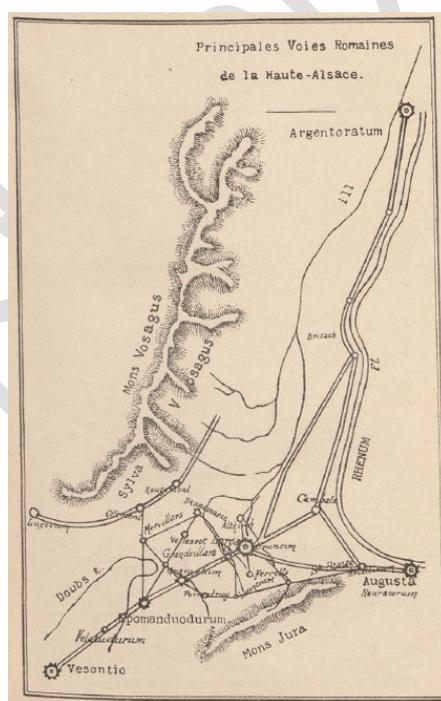
*Les habitats groupés du centre-est de la Gaule*

## LES VOIES ROMAINES

Rome dut son empire autant à ses routes qu'à ses soldats • Ces voies nombreuses bien entretenues permettaient- un trafic permanent entre la capitale et ses provinces les plus éloignées. Notre pays de Haute Alsace était un carrefour des grandes voies du Rhin à la Saône et au Doubs, le passage obligé entre Vosges et Jura. Une des grandes voies militaires de la Gaule traversait la Séquanie par Lyon, Arbois, Besançon, Mandeure, Delle, Largitzen et le Rhin par Bale pour descendre ensuite le cours du fleuve vers Mont Brisach et Strasbourg.

Une autre devait se greffer sur celle-là dans la région de Grandvillars et par Grosne et Chavannes gagner le Col de Valoieu et la vallée de la Largue et se diriger vers Colmar et Strasbourg • Elle a, parait-il laissée de très beaux vestiges entre Morvillars et Méziré, entre Bretagne et Vellescot où elle est large de 8 mètres ; on l'appelle encore ' la voie de César ” (revue d'Alsace 1861)

Une autre voie réunissait le Rhin à Langres ; elle passait dans notre région et se dirigeait vers Luxeuil et Port sur Saône. Certains prétendent que la route qui réunit La Chapelle à Auxelles-Bas serait à peu près sur le tracé ancien.



*Voies romaines*

Deux voies traversaient les Vosges ; l'une d'elle venait de Thann et St Amarin traversait le col de Bussang et gagnait la Moselle et Remiremont. On en trouve aussi les traces sur le versant Vosgiens. Ces voies romaines étaient la plupart du temps d'anciens chemins gaulois que les légions avaient aménagés. Dans ses "commentaires sur la guerre des Gaules " César se plaint de la difficulté des

chemins en ce pays ou la grande étendue des forêts qui effrayait les soldats et leur donnait des craintes justifiées pour leur ravitaillement.

Les anciennes pistes furent agrandies, transformées en chaussées d'une armature presque inusable et résistantes à l'injure du temps et des saisons. Nos Ponts et chaussées d'aujourd'hui avec les matériaux modernes sont loin d'égaliser les romains. Il y avait ordinairement une première couche de grosses pierres brutes disposées avec soin et parfois cimentées (rudus) par-dessus on mettait une couche de pierres plus menues assemblées toujours par de la terre glaise ou du ciment ; la dernière couche était faite dans les campagnes de sables et de graviers mais souvent aussi surtout dans les villes et leurs abords de pavés et de dalles.

La voie païenne du Mont Ste Odile en montre des restes bien conservés certains pavés ont trois pieds de large et sur le territoire d'Aillevillers je me souviens d'avoir parcouru plusieurs fois dans les forêts de la vallée de Plombière une partie de route entièrement découverte et les pierres moellons en grès taillés à peu près régulièrement posés sur le champ sont mis à nu. Cette route en très bon état de 6 mètres de large sert encore aux voituriers.

Dans la montagne, les routes étaient taillées dans le roc on y rencontrait des ornières qui suivaient les roues. On a d'abord cru qu'elles avaient été creusées par l'usure ; il est plus probable qu'elles étaient taillées pour maintenir les chars et les empêcher de glisser. L'écartement de ces ornières étaient différent selon les contrées. Il est parfois double, permettant ainsi le passage de véhicules de différente largeur d'essieu. Les routes diverses du Haut Rhin suivaient sur tout leur parcours les voies naturelles, cours d'eau, vallées, lisières de forêt, les gués, les carrefours commandés par la configuration du sol. D'ailleurs avant l'arrivée des Romains, la contrée était déjà riche et fertile, habitée par une population gauloise active et intelligente, ils n'eurent qu'à rectifier les anciennes routes et à les transformer en chaussées de sols bâtis.

Pendant l'occupation romaine on parla latin peu à peu et assez mal. Le mélange du celtique et du latin est un dialecte Germanique en Alsace produisit un langage grossier impropre à l'écriture, conservés dans notre patois des Vosges et du Jura. Les écoliers étaient peu nombreux et les écoles peu fréquentées ; celle de Besançon était célèbre dans les Gaules. En général les Romains respectaient la religion des peuples conquis mais ils introduisaient les dieux de Rome et gardaient leur faveur à ceux qui les honoraient. Ainsi se trouvèrent mêlées les religions des gaulois et des Romains et des Germains. Ils s'attaquèrent aux druides sous prétexte qu'ils réclamaient des sacrifices humains mais plutôt parce qu'ils entretenaient l'indépendance de l'esprit gaulois et favorisaient ainsi les révoltes contre Rome.

---

## A QUELLE EPOQUE LE CHRISTIANISME FUT-IL PRECHE ?

À Besançon comme à Strasbourg, les légendes dont la vérité historique paraît difficile à établir affirme que la religion du Christ fut apportée ici par les envoyés des apôtres eux-mêmes. St Lin le deuxième pape aurait été auparavant envoyé par St-Pierre à Besançon ; Augst ou Bâle honoré de la même manière, St Beatus ; Metz, St Clément ; Trèves Cologne et Strasbourg ; les saints Materne Heuchère et Valerius.

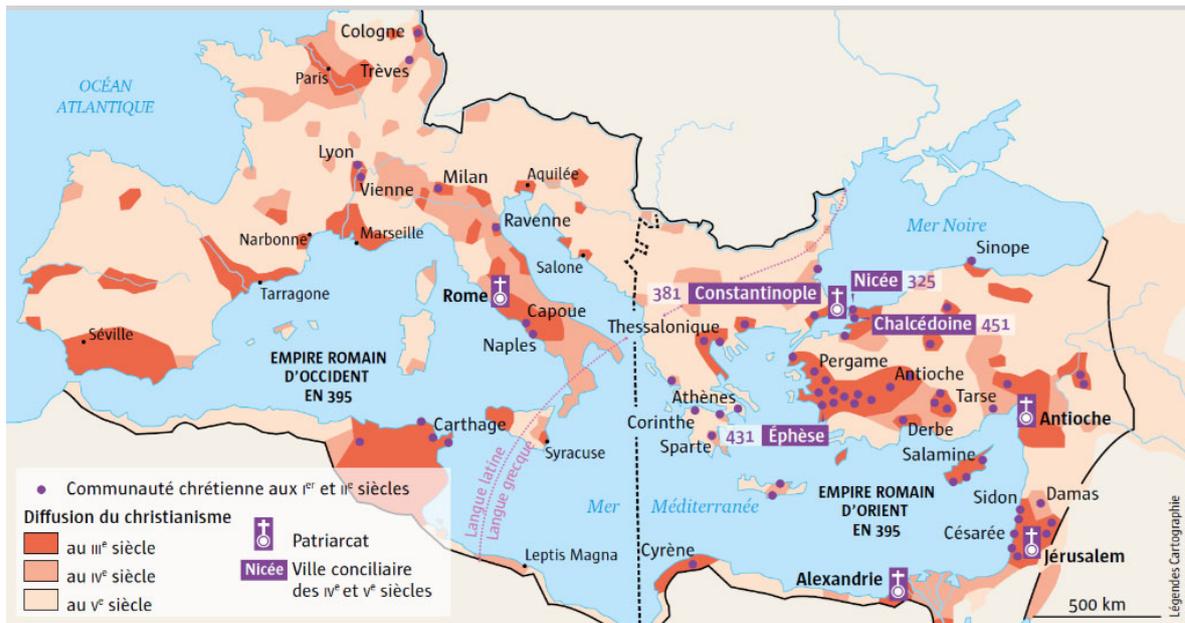
Si la date de la prédication de l'Évangile a été reculée après les temps apostoliques il est certain que dès le début de l'ère chrétienne la foi fut apportée par les Romains jusqu'en Séquanie et en Alsace en particulier par les légionnaires dont un certain nombre étaient chrétiens. Ils purent ainsi enseigner leur religion aux habitants du pays ; ils le firent très probablement quoiqu'ils ne pussent fonder des églises.

Toujours est-il qu'au II<sup>ème</sup> siècle St Irénée, évêque de Lyon parle de l'église celte et germanique et vers l'an 180 il envoya à Besançon deux jeunes athéniens Ferriol et Ferjeux. Leur ministère y fut fécond et vers 212 ils subirent le martyre. Condamnés d'abord au supplice du chevalet on leur arracha la langue on leur planta 30 alènes sous les pieds, à la poitrine et aux mains et on leur enfonça des clous dans le crâne.

En 370 on retrouva leur corps portant les marques de leur supplice dans la grotte où ils avaient été ensevelis. Les persécutions furent moins violentes en Gaule qu'en Afrique, en Orient ou à Rome. Elles y firent pourtant des victimes ; Lyon ses martyrs en 177 avec St Pothin et Ste Blandine.

En 202 St Irénée, en même qu'à Besançon Sts Ferriol et Ferjeux. A Dijon St Bénigne. Il y eut encore à Besançon d'autres martyrs : Sts Lin, Germain, Maximin. La dernière persécution, celle de Dioclétien fut adoucie pour la Gaule entière par Constance Chlore, deuxième empereur d'Occident et père de Constantin.

Le développement du christianisme très difficile et ainsi gêné fut lent jusqu'à l'édit de Constantin (313) qui donna la liberté aux chrétiens. À partir de ce temps, l'Eglise de Besançon, fondée par Ferriol et Ferjeux ; disciple de Saint Irénée, envoya lui-même St Polycarpe, disciple de l'apôtre St Jean devant connaître de beaux succès.



*Diffusion du christianisme IIIe-Ve siècle*

Ce fut le concile de Nice (325) qui fixa les circonscriptions diocésaines. Elles furent calquées sur les circonscriptions romaines et restèrent à peu près inchangées jusqu'à la Révolution de 1789. Besançon s'étendit jusqu'aux limites des Séquanes ; Bâle jusqu'aux limites des Rauraques partageant ainsi en deux notre région de Belfort.

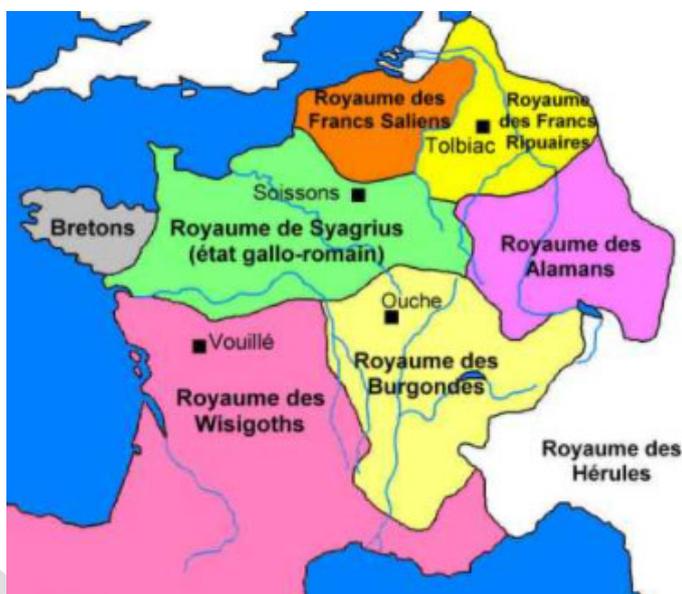
Les paroisses y étaient nombreuses ?

Il n'y avait rien de précis à ce sujet. D'aucuns prétendent qu'on a trouvé des vestiges gallo-romains (monnaies – fragments d'habitations) à Bavilliers ; Beaucourt ; Chaux, Delle, Rougemont, Cravanche, Vescemont, Giromagny ce qui ferait supposer que ces pays étaient déjà habités au moins cultivés à cette époque. Ces vestiges sont-ils authentiques quelle valeur ont-ils ?

Les opinions restent libres à ce sujet.

**E**n 450 tous les peuples de la Gaule furent brassés et broyés par la grande évasion des Huns "C'étaient des cavaliers au cou épais, aux joues déchiquetées, au visage noir aplati sans barbe, des bêtes à deux pieds" (Ammien Marcellin). "L'herbe ne repousse plus où a passé mon cheval" disait Attila. Entrée en Gaule par le nord-est, il fut défait sur la Marne à Chalons par Aetius et se replia en bon ordre mais semant les ruines sur son passage. Il regagna le Rhin par notre pays et la Trouée de Belfort, Langres, Besançon, Luxeuil, Saint Loup, Mandeuire, tous les villages de la région furent détruits, une grande partie de la population exterminée (451).

À la mort du dernier empereur romain, Francs, Burgondes, Wisigoths, Alamans jusque-là envahisseurs devinrent habitants de la Gaule et se la partagèrent.



*La gaule à l'avènement de Clovis*

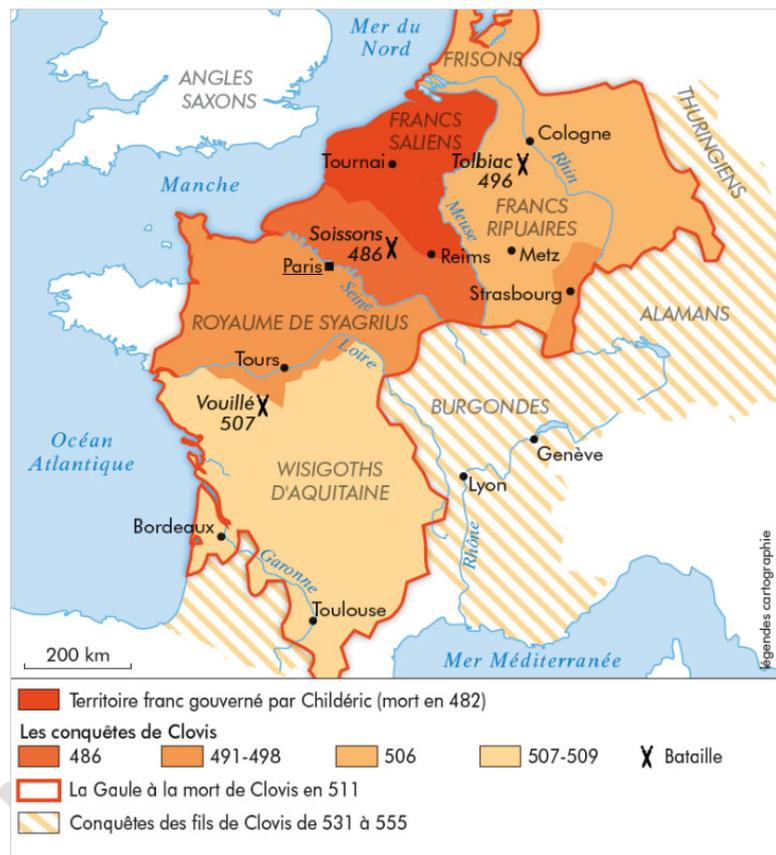
Les Alamans eurent l'Alsace, non compris, semble-t-il le Territoire de Belfort ; les Burgondes conservèrent les vallées de la Saône et du Doubs, Lyon et une partie de la Suisse (476).

En 496, les différents peuples germains s'étant ligués contre les Francs, Clovis assaillit à Tolbiac (près de Strasbourg) et fort mal en point, fit le vœu de se faire chrétien s'il était vainqueur. Il le fut, se fit baptiser, soumis à son autorité le territoire de ses ennemis faisant ainsi de l'Alsace une des premières provinces françaises et chrétiennes à la fois.

Clovis en 500 battit Gondebaud roi des Burgondes à Dijon et en 507 les Wisigoths à Vouillé ; le royaume des Francs était fondé ayant comme limite l'océan, les Pyrénées ; les Cévennes ; le Rhône et le Rhin. À partir de ce temps un grand changement s'accomplit sous l'influence du christianisme et des

évêques qui devint prépondérante. Les monastères vont surgir un peu partout, les mœurs s'adoucissent, les races fusionnent.

En particulier dans notre région du Territoire de Belfort qui fut la limite plus ou moins incertaine des Alamans et des Burgondes et qu'on a appelé "la porte des peuples – Veelkesthor " il y eut un mélange très fort des nombreux occupants. L'élément celtique s'est très peu conservé au profit de l'élément gallo-romain qui prit une grande importance.

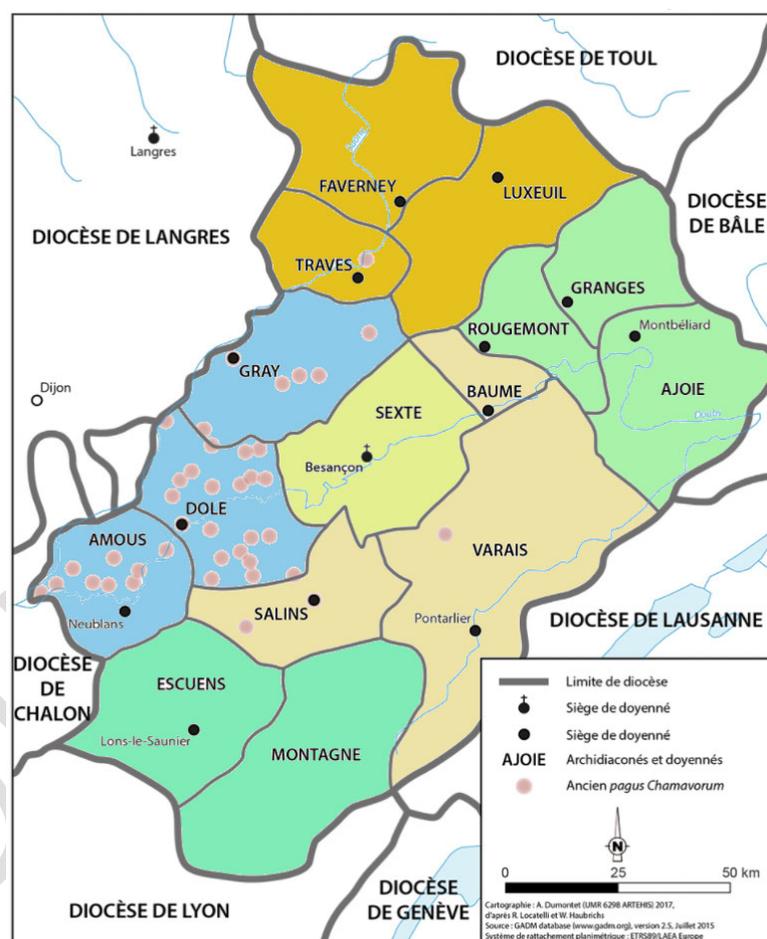


### *La Gaule avant et après Clovis*

Vers l'an 500 la Séquanie se trouve incorporée au royaume de Bourgogne, lequel se trouve soumis à l'autorité des Francs victorieux auxquels elle doit payer tribut. Elle se trouva même unie sous Thierry à un pays voisin dont le nom actuel paraît alors pour la première fois dans l'histoire : l'Alsace.

Ses nouveaux maîtres respectent le catholicisme, une de leur princesse Clotilde avait préparé la conversion de Clovis. De leurs lois, la loi Gombette avait établi une aristocratie ; les comtes qui sont les premiers seigneurs ayant droit d'abord à une autorité puis à une hérédité. Cette loi punissait le vol, les mauvais juges, les meurtres, la violation des tombeaux ; en rendant le divorce plus difficile, elle affermissait la famille. Mais malgré l'influence du christianisme en progrès les mœurs restaient dures ; la superstition, la corruption, la cruauté avait peine à disparaître au cœur des barbares.

Vers cette époque, la Séquanie y fut divisé en "Pagi" ou "Comtés" à la tête se trouvait un comte nommé par le roi lequel cumulait les fonctions de juge, de policier, de collecteur d'impôts et de chef de l'armée. Il était aidé parfois par un vicaire – vicomte – et avait autour de lui une cour de notables, leudes -boni viri- Il cherchait à se rendre de plus en plus indépendant. La Séquanie ou Haute Bourgogne était partagée en 5 comtés ; Le Portoais comprenant des décanats de Luxeuil, Faverney et Traves. L'Ajoie comprenant les décanats de Granges, Rougemont et Aloie. L'Amous composé des décanats de Gray, Dole et Neublans. Le Varais - avec les décanats de Beaume les dames Salin et des Varques (Les montagnes du Doubs). L'Escuens comprenant le pays de Lons le Saulnier et les montagnes du Jura. La ville de Besançon avec ses dépendances formait en plus le décanat de Sexte.



*Les comtés de Haute Bourgogne*

Ainsi notre région faisait partie du comté d'Ajoie. Le décanat d'Ajoie était plus spécialement la région de Delle, Porrentruy, Montbéliard, notre territoire dépendant du décanat de Granges.

Le décanat de Granges s'étendait depuis la région de Granges, Saulnot et Moffans englobant Héricourt, les Planches, St Barthélémy, jusqu'à Belfort.

La région de Giromagny :

L'autre partie du territoire de Belfort actuel n'était ni de la Séquanie, ni du diocèse de Besançon et la région à l'est de la ligne d'Etueffont - Pérouse Réchésy faisait partie du doyenné de l'Alsace Bâloise (ces renseignements sont tirés du Pouillé du Père André de Saint-Nicolas (archevêché de Besançon).

Nous avons vu les barbares venir déferler sur l'empire romain : « un duel tragique s'est engagé entre deux humanités qui ne connaissaient d'autres droits que la force et d'autre but que la jouissance : la romanité c'était des appétits satisfaits : la barbarie c'étaient des appétits mécontents exigeants et ces appétits luttèrent les uns contre les autres » (G.Goyau)

Les évêques multiplieront leurs efforts pour tirer du chaos causé par cette rencontre, un monde nouveau. Tous les excès de l'état sauvage se sont mêlés avec les vices d'une civilisation savamment dépravée. L'Évangile apporte des idées nouvelles de liberté, d'égalité et de fraternité elle cherche à libérer les peuples esclaves en combattant l'égoïsme, le luxe, l'immoralité, réhabilitant le travailleur manuel apprenant aux hommes qui ont peine à l'entendre le principe du Christ « Aimez-vous les uns les autres ». Mais ce n'est pas en un jour que l'on fit de ce peuple barbare des chrétiens et des gens civilisés beaucoup d'entre eux restèrent cruels et grossiers. Ce fut ce fut une triste époque que celle qui s'étend du commencement du V<sup>ème</sup> à la fin du VII<sup>ème</sup> siècle.

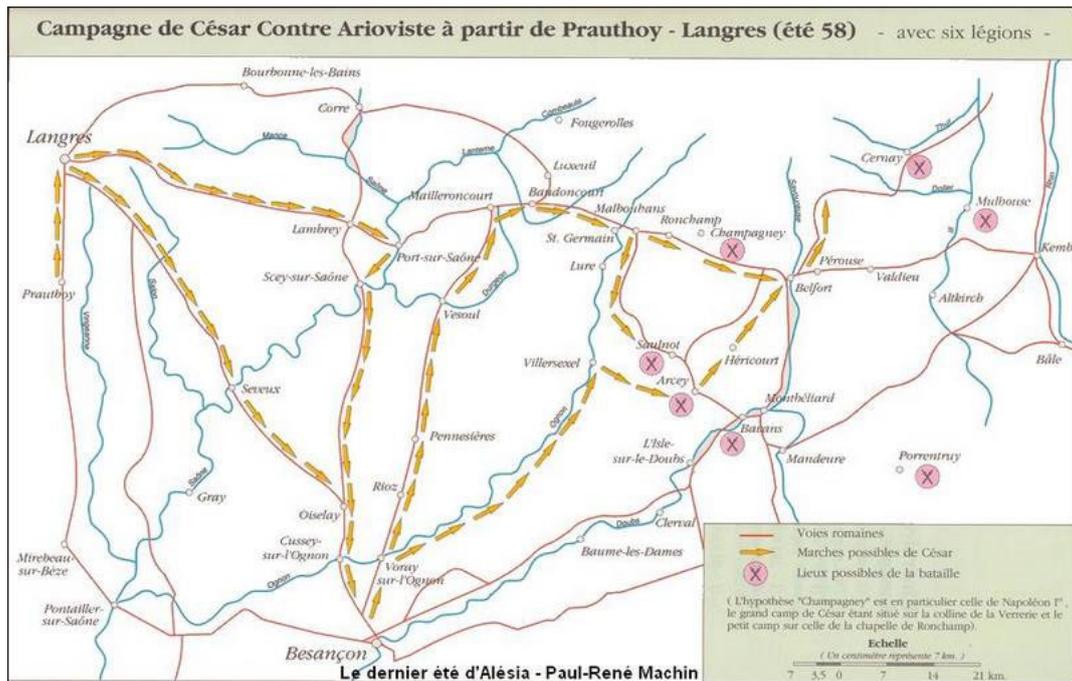
Au milieu de guerres perpétuelles entre rois francs, le pays retombait, faute de sécurité dans la misère et la barbarie. La forêt reprenait ses droits sur les terres cultivées.

L'église était seule au milieu de cet assaut de la barbarie pour défendre pied à pied la civilisation menacée. (G Hervé).

Les Burgondes installés en Séquanie et les Alamans en Alsace, le Territoire de Belfort était-il Burgonde ou alaman ? L'histoire ne détermine pas les limites des deux peuples. Les Burgondes sont ainsi décrits par Sidoine Apollinaire "C'était des géants de 7 pieds, à l'appétit dévorant, à l'haleine empestée d'ail, ils enduisaient leurs cheveux d'un beurre rance et luisant, travaillaient la terre après les combats et le bois en chantant des chansons gutturales". Plus tard ils aimeront la bonne chère et le vin de la Séquanie qu'ils savoureront dans de longs repas. Leur occupation fut assez douce ils prirent sans violence les deux tiers des terres, le tiers des esclaves vivant en bonne intelligence avec les gallo-romains. Leurs mœurs devaient encore s'améliorer par le christianisme qui leur fut apporté par les missionnaires ariens. Quelques-uns d'entre eux étaient catholiques et la future reine de France, Clotilde princesse Burgonde par son influence sur Clovis devait plus tard ramener la conversion des francs.

# LA BATAILLE DE CHAMPAGNEY

Certains auteurs placent le lieu de la bataille dans les parages de Frahier, Champagny et Ronchamp. Voici les raisons sur lesquelles ils s'appuient. La distance du Rhin concordait d'abord avec celle indiquée par César (50.000 pas).



Les noms de certains lieux de cette région semblent rappeler ce souvenir Ronchamp aurait été le champ le camp romain -romanorum campus-, Errevet, le camp d'Arioviste (Errevet s'appelait au Moyen Age -Ehre vest- et ce nom vient de celui d'Arioviste que les germains nommaient "Ehrenvest")

Le Cherimont -caesaris mons- aurait vu l'entrevue des deux chefs ; Champagny -campus pugnae- aurait été le champ de bataille, certains lieux en particulier de son territoire « la bataille » - « les rouges Vies » - « le Mont de Sang » en rappellerait le tragique souvenir. Tout cela indiquerait une antique tradition touchant une bataille terrible où des flots de sang auraient coulé.

Une vieille chanson en patois découverte à Frahier et publié en 1876 par la société d'émulation du Doubs confirmerait encore cette tradition. La voici elle est d'ailleurs incomplète mais rapporte de curieux détails : d'abord sur la tyrannie d'Arioviste qu'elle nomme Erness.

Po d'vè Rontchamp al s'arroti,  
 Chu las rouchots sas camps drossi  
 Ervet, t'é encoûr son nom  
 Arness éta tchi truand  
 Qu'al fesa penr' tôle dgens,  
 Sas Wormains pè pu reprendgî  
 Que tôle las autr' étrandgî  
 Voit' Arness todje au grand trot,  
 Au moitan des volps, des orts, des los  
 To las boub' as s'enreulant,  
 To jusqu' as fennes que s'armant  
 Avè Djul Tcésar , as l'aidin  
 A détrur' las Wormains  
 Po lo Doubs as veignant,  
 To l'ar as remontant,  
 As fesant in grand détoû  
 Po las penr' a l'arneboû  
 Dans l'étang d'lè Bretche al passa ;  
 Las Rèm' ne l'ant pè arrota  
 Arness o au bè moitan,  
 Al o to en tsang, to en tsang  
 A di tsang las tcevaux  
 En ant jusqu'au poiturau  
 As se tuant, as se tsaingnant.

.....  
 Oueill! qu'he avu d'gens tsaingnî ,  
 Dans las tchampts das Rouges-Vî  
 Arness qu'éta fô e so,  
 A peu tè, mon pouv' Frahi,  
 Tè avu ben élegî,  
 Ma tè et la Tiuvotte,  
 Te n'éteu encoûr qu'Alouvotte  
 Las Roug'-Vî las ant tua, '  
 Las Feussî las ant terra  
 Las eaux tsont empogena,  
 To las poitsons en ant creva

Par devers Ronchamp il s'arrêta,  
 Sur les hauteurs son camp dressa  
 Errevet, tu as encore son nom  
 Ernest était si méchant,  
 Qu'il faisait pendre tous les gens -,  
 Ses Wormains n'étaient pas plus épargnés  
 Que tous les autres étrangers.  
 Voyez Ernest toujours au grand trot,  
 Au milieu des renards, des ours, des loups.  
 Tous les garçons s'enrôlent,  
 Tous jusqu'aux femmes qui s'arment  
 Avec Jules César ; ils l'aidaient  
 A détruire les Wormains.  
 Par le Doubs ils arrivent,  
 Remontent toute la rivière,  
 Faisant ainsi un grand détour  
 Pour les prendre à rebours  
 Dans l'étang de la Brèche il passe ;  
 Les Rèmes n'ont pas pu l'arrêter.  
 Ernest est au beau milieu,  
 Il est tout en sang, tout en sang.  
 Et du sang les chevaux  
 En ont jusqu'au poitrail.  
 Ils se tuent, ils se saignent !

.....  
 Oh ! qu'il y a eu de gens saignés  
 Dans les champs des Rouges-Vies !  
 Arness était fort et sec  
 Et puis toi, mon pauvre Frahier,  
 Tu as bien été réduit ;  
 Mais toi avec la Guvotte,  
 Tu n'étais encore qu'Alouette.(\*)  
 Les Rouges-Vies les ont tués,  
 Les Feussies les ont enterrés  
 Les eaux en sont empoisonnées,  
 Tous les poissons en ont crevé

(\* ) La Guvotte et l'Alouette sont deux lieux dits contigus sur le territoire de Frahier

Voilà, c'est la vieille chanson de Frahier. Quelle en est l'ancienneté ? On l'ignore. Elle nous transmet pourtant une tradition curieuse au sujet de la rencontre de César et d'Arioviste, entre Frahier et Champagny. Bien des faits historiques universellement admis ne reposent pas sur des données plus certaines.

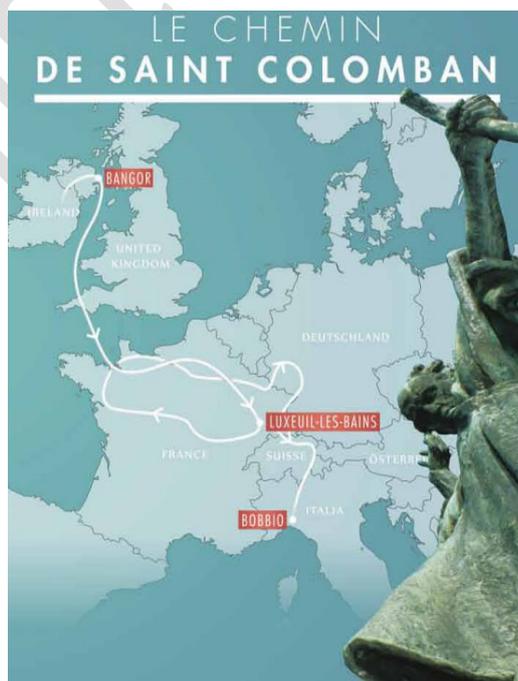
---

## LES MOINES :

Les évêques sont peu nombreux, ils ont besoin d'auxiliaires énergiques, organisés. Chaque fois qu'un besoin urgent d'hommes et de volontés se présente pour l'église, l'Esprit Saint les suscite.

Au V<sup>ème</sup> et VI<sup>ème</sup> siècles, voici les moines. Ces âmes d'élite semblent ne s'occuper que fort peu des affaires terrestres et ne songer qu'à l'autre vie, mais en fait leur influence étonnante civilisation, civilisera la société d'alors. Rome mourait de son opulence et de ses orgies, l'esprit d'indépendance et l'anarchie entraînaient les Barbares à leur perte. A ce triple mal, les moines apportaient trois remèdes : pauvreté, chasteté, obéissance. Saint-Martin au nom resté si populaire en France, dont les miracles éclatants soulevaient l'enthousiasme des foules, établi à Ligugé près de Poitiers, en 360, le premier monastère connu puis un second peu après à Marmoutier.

En 410, St Honorat érige l'abbaye de Lérins et en 425, une abbaye est fondée à Condat dans les montagnes du Jura. En 529, Saint-Benoît fonde en Italie un grand ordre religieux celui des Bénédictins, dont chaque moine devait consacrer une partie de sa journée au travail manuel. La France se couvrit de couvents de Bénédictins qui défrichèrent la Lande, attirèrent les paysans autour de leurs monastères où ils trouvaient aide et protection. Ces couvents ne furent pas seulement des foyers de vie spirituelle : " mais comme des fermes modèles qui animèrent la vie rurale laquelle menaçait de s'éteindre ". Un des monastères les plus importants dont l'influence fut très grande à l'époque fut celui de Luxeuil.



*Chemin-de-saint-colomban*

Saint Colomban, né en Irlande en 540, moine d'une grande intelligence et d'une grande volonté se retire d'abord dans une solitude des Vosges à Annégray. En 529 il fonde Luxeuil qui avait été précédemment détruit par les Huns. Le monastère de Luxeuil fut très florissant groupant jusqu'à 600 et même 900 moines ; semblable à une riche laborieuse et vigoureuse l'abbaye essaime dans les environs d'abord à Fontaine puis à Lure (610) avec St Desle.

St Gall passe en Suisse et fonde un monastère à St Ursanne. St Valéry sur la Somme, St Romaric à Remiremont. Plusieurs de ces monastères devaient à leur tour fonder d'autres maisons où la règle de St Colomban et le renom de Luxeuil devait rester longtemps en bénédiction. Luxeuil devint une école célèbre où les arts et la littérature ancienne était en honneur.

Quelques-uns parmi les moines se spécialisèrent dans la copie ardue des manuscrits et parchemins antiques et on peut dire que le monastère de Luxeuil rendit à la littérature ancienne un immense service et il est presque sûr que sans les moines, les trésors de la littérature grecque et latine ne nous seraient point parvenus. Le renom de Luxeuil attirait à l'abbaye les grands d'alors, même le roi Dagobert qui était loin d'avoir des mœurs irréprochables et avait grand besoin de se retremper quelquefois dans la retraite (629 - 639) aimait à se retrouver à Luxeuil près de St Éloi. Ebroïn maire du palais de Neustrie dut s'y réfugier lors de sa lutte avec St-Léger évêque d'Autun lequel défendait la dépendance de ces diocésains.

Plus tard, Ebroïn victorieux de Saint-Léger se vengera en lui faisant crever les yeux et en le faisant mettre à mort. Le nom du martyr est resté très populaire en Comté. Bon nombre de paroisses d'Ajoie et du Varais l'on choisit comme patron. Quelques-uns des moines étaient autorisés à se rendre à la solitude et à l'exemple du Christ, passer leur vie dans le jeûne et la prière.

Dans notre région un de ces ermites vint se fixer dans la vallée du Rahin de l'autre côté de nos montagnes et y bâtit une chapelle. Le pays avoisinant cette chapelle est mentionné pour la première fois dans la donation que fit Clotaire à St Desle vers l'an 613. La tradition raconte que le pieux ermite allait à l'eau à la fontaine avec un panier d'osier. Plus tard, en 1135, un prieuré y aurait été fondé par un moine de St Bénigne de Dijon, nommé Constantin, accompagné de trois autres moines, Humbert, Guy de Caudenay et Guy de Reims.

Peut-être que ces saints personnages escaladant nos montagnes en pieuses excursions ont-ils béni de là-haut notre vallée "alors déserte". Les moines qui vécurent en ermite comme St-Antoine en son ermitage des Froides Montagnes de la vallée du Rahin étaient l'exception. Presque tous se groupaient dans des monastères qui s'établissaient dans une contrée solitaire et sauvage. Cela leur était facile. La Gaule étant alors couverte d'immenses forêts. Avant de bâtir un

monastère ils campaient tant bien que mal dans des grottes naturelles ou sous des abris de fortune. Ils étaient eux même bûcherons, terrassiers, architectes, maçons, charpentiers, laboureurs et vigneron. La règle les obligeait à 7 heures d'exercices manuels par jour, en plus du temps consacré à la prière et aux études. Il fallait que le moine se mit au lit si fatigué qu'il dormit déjà en y allant et qu'il se levât avant d'avoir assez dormi. Des habitations se groupaient autour du monastère et les religieux devenaient les défenseurs des faibles, créaient des ressources pour les nombreuses familles, ouvraient des écoles pour les enfants, des ateliers pour les ouvriers, des refuges pour toutes misères, défendaient les petits qu'ils protégeaient contre les grands qu'ils adoucissaient.

Outre le service immense rendu aux lettres par la conservation et la copie des manuscrits de l'antiquité et des Pères de l'église, les religieux s'adonnent à la musique, à l'architecture, à la sculpture, à la peinture, à la poésie selon leurs aptitudes, décorant les basiliques qu'ils élèvent, les vitraux que notre siècle avec toute sa chimie est impuissante à reproduire (*ici le curé Colez fait allusion aux vitraux de l'église qu'il fit réparer par deux fois durant la guerre et qui lui donnèrent beaucoup de souci tant il voulait les rendre pareils aux originaux*) de plus les annales qu'ils écrivent seront une source de renseignements précieux pour l'histoire.

En résumé les moines ont sauvé en grande partie les richesses littéraires de l'antiquité, défriché la moitié du sol national, remis en honneur l'agriculture délaissée, fondé des centres d'industrie très prospères, des œuvres hospitalières vivantes, cultivé les sciences et les arts et surtout enseigné une doctrine nouvelle, celle du Christ capable de transfigurer les âmes et de sauver la société. Les grands services rendus à l'agriculture aux lettres et à la civilisation, les moines ont contribué à les rendre, s'adaptant à chaque chose et donnant l'exemple du travail matériel et intellectuel. Que de choses leur doit la société, l'alphabet, l'introduction chez nous des chiffres arabes, les aérostats, la boussole, le perfectionnement du télescope, les lunettes, les horloges à roue, le frein des locomotives, la première usine à gaz, le microscope, la poudre, la gamme, et les 7 notes de musique, le fusil, la lanterne magique, les principes de l'instruction des sourds et muets des aveugles, des découvertes importantes en physique et en chimie...

Ce sont des trappistes qui en 1830 ont été appelés à transformer le désert d'Algérie en champs, jardins, vignes et prairies. On les a réclamés encore pour Madagascar. Les religieux devaient porter partout à l'étranger et faire rayonner le nom de la France. (D'après le peuple de France)

**A**u temps de l'invasion des barbares (IV et V<sup>ème</sup> siècle) le Territoire de Belfort qui avait déjà servi de passage à César dans sa lutte contre Arioviste, se trouvait très exposés à cause de sa situation entre Vosges et Jura. Une partie de la population fut anéantie, emmenée en esclavage ou disparut cherchant des régions plus sûres. La plaine surtout n'offrant aucun refuge ne tarda pas à se dépeupler et à ressembler à un désert. Les habitants ne disparurent pas complètement. En effet la langue qui y fut parlée dans la suite ne fut pas l'allemand qu'y aurait apporté les Germains et qui ne fut jamais la langue du peuple, mais le dialecte roman dérivé du latin, preuve que la population d'alors était restée au moins en partie. Mais avait dû se réfugier dans les montagnes. Celles-ci en effet, offraient des abris plus sûrs, plus retirés. C'est ainsi selon ce qui est raconté dans la vie de Saint Desle, abbé de Lure. Que firent les habitants lorsque les Hongrois vinrent dans les Vosges ? Du plus petit au plus grand, ils se retirèrent dans les montagnes ou derrière les rochers escarpés ou dans les vallées cachées. Et c'est là que s'expliquerait l'existence de nombreuses sépultures qui eurent lieu sur les montagnes, en particulier au Salbert, sur la cime du Fayé qui domine Etueffont ainsi que non loin de Faucogney et à Ronchamp, sur la colline de Notre-Dame du Haut. Des fouilles faites en ces lieux ont cru y découvrir des sépultures postérieures au IV<sup>ème</sup> siècle.

On s'imagine qu'alors les paysans avaient leurs demeures dans les forêts, huttes légères ou cabane où ils laissaient les vieillards et les enfants. Ils y conduisaient le bétail qu'ils pouvaient garder, y transportaient les récoltes mûries dans les vallées et que les incursions des pillards avaient laissées. De là ils descendaient pour cultiver, semer et récolter quand cela était possible, de même pour pêcher : la pêche et la chasse étant leur principale ressource d'existence. Combien dura cette période ? Surtout de 450 à 496 dates où les Germains après Tolbiac furent refoulés par les Francs de l'autre côté du Rhin. Les germains ne s'en allèrent pas tous. Un grand nombre renoncèrent à la vie errante, s'attachèrent au sol et s'emparèrent des terres restées sans culture, cela surtout en Alsace. La population des montagnes entra en relation avec ses nouveaux habitants, se mêlant à eux et même en se soumettant à eux et travaillant pour leur compte ; et le calme revenu, descendit dans la plaine pour se confondre avec les habitants du pays (d'après Pajot)

C'est ainsi que plus tard comme dans le reste de la Gaule, Gaulois, Romain, Latins, Francs et Germains ne se distinguent plus les uns les autres. Un nouveau peuple va naître qui parlera une même langue, un latin transformé qui deviendra le français. On compte environ 75 % des Celtes ou Gaulois et 15 % de Latin ; 10 % de Germains intimement mêlés. Les Gaulois apportent leur gaieté, leur vivacité d'esprit leur esprit frondeur, leur mystique, leur facilité à s'émouvoir, à vibrer, à s'enthousiasmer ; les Latins leur langue lumineuse de clarté et de précision, leur goût de l'ordre ; les Germains un peu de leur sérieux

et de leur esprit de discipline, tous lui passent leurs qualités militaires et leurs vertus guerrières

Ici se place une controverse qui a agité tous les historiens de la région de Belfort, passionné les archivistes, suscité bien des recherches et n'a pas abouti à beaucoup de clarté ? Après une longue étude de la question il est difficile de se faire une opinion, c'est presque un casse-tête chinois. Cette controverse heureusement n'arrête pas le mouvement du soleil et ne gêne point le sommeil de nos populations. Peut-être intéressera-t-elle quelques-uns de nos lecteurs, elle montrera à tous la difficulté des études historiques et la nécessité d'une certaine défiance dans la science du passé.

Le territoire de Belfort a-t-il fait partie au début du Moyen Âge de l'Alsace ou de la Bourgogne et qu'elles étaient en notre région les limites des deux duchés ? Il faut d'abord permettre que l'histoire de cette époque est très difficile à établir. Les documents d'alors n'existent pas, du reste la frontière autrefois n'était pas délimitée et fixée par des bornes comme elles furent dans la suite. De plus les terres appartenaient aux seigneurs, changeant de propriétaires à la suite des guerres, à la suite des partages entre fils, du mariage des filles, dont elles étaient la dot. Parfois aussi les terres servaient de gage pour payer les dettes de jeu.

Ainsi les comtes de Bourgogne avaient des propriétés privées en Alsace et les premiers comtes de Montbéliard au XI<sup>ème</sup> siècle avaient des terres appartenant aux deux pays. Cela permis, disons que les historiens locaux ne s'entendent pas pour fixer les limites des deux duchés.

La plupart fixent ses limites dans la région de Lure. Duvernoy dit que notre région était sûrement alsacienne vers 517. Les frontières auraient été une ligne ondulée passant près Lure, Granges, Dampierre -Grandidier (histoire d'Alsace) pense que l'Elsgau (L'Ajoie - c'est-à-dire Belfort, Delle, Montbéliard Saint-Hippolyte, Rougemont, Lure et Granges) ont fait partie de l'Austrasie, donc de l'Alsace en 888. C'est aussi l'opinion de Schoepflin et cite le moine Jonas de Bobio lequel écrivait que quand St Colomban habitait Annegray près de Faucogney, les Suèves (germans) venaient faire entendre leur voix près de son ermitage. D'après Schoepflin la partie du territoire situé en dehors de l'Ajoie (rive droite de la savoureuse) et de l'Allaine aurait été réunie à l'Alsace à la fin du VII<sup>ème</sup> siècle). Mgr Besson (mémoire de l'abbaye de Lure) dit que dès 940 Luxeuil obéit à Othon Le Grand ainsi que Lure et l'Elsgau. Lure ne tient d'autre maître que les empereurs et son histoire devient étrangère à la Bourgogne. Ces auteurs reconnaissent pourtant que le pays n'était pas forcément occupé par les Allemands ; la langue n'en a pas gardé forte trace et les noms des villages ont été une origine plutôt latine ou romane. Roger de Bellaguet dans sa carte de l'époque fait passer la frontière entre Lure et Champagny se prolongeant

ensuite vers Grange et Dampierre sur le Doubs, Clères, dans son essai sur l'Alsace illustrée faire étendre l'Alémanie jusqu'au pied des Vosges ce qui est d'ailleurs assez vague.

D'après Fournier, la Bourgogne comprenait les pays de langue française et la limite aurait été la ligne allant de Bâle aux Vosges méridionales Pajot prétend que les relations qui existaient déjà avant la féodalité n'impliquent nullement la sujétion politique de l'Ajoie à l'égard de l'Alsace.

Si vers le X<sup>ème</sup> siècle les limites fixées par la conquête bourguignonne étaient bouleversées et détruites cette confusion était due à la subordination des intérêts publics aux intérêts privés et à la transformation de la possession en souveraineté. Les documents attestent que l'Ajoie, au diocèse de Bâle ne connut d'attache qu'avec les Bourguignons. Si elle est placée en Allemagne par les chartes anciennes, ces chartes sont postérieures à 1032 date où le dernier roi Bourguignon Rodolphe III institua Conrad d'Allemagne pour son héritier. Il conclut de son étude que jusqu'à l'avènement de la féodalité l'Ajoie n'est pas plus unie politiquement à l'Alsace qu'elle ne s'y rattachait par la configuration physique, la nationalité, la langue et les rapports religieux. Aux temps des Mérovingiens et des Carolingiens, l'Ajoie doit être annexée aux régions occupées par les Bourguignons du VI<sup>ème</sup> au X<sup>ème</sup> siècle. Toutefois les comtes de Montbéliard tout en relevant nominativement du roi de Bourgogne, ne firent jamais acte de sujétion à son égard et ne prétendirent relever de l'Empereur d'Allemagne. En résumé les uns placent les limites de l'Alsace et de la Bourgogne au-delà de Lure, d'autres entre Lure et Champagne, d'autres enfin au cours de la savoureuse puis l'ancienne frontière de 1914 et enfin à la vallée de la Largue en la région de Dannemarie.

Du reste il est possible qu'au cours de ces 4 ou 5 siècles les parties de notre région, d'ailleurs non délimitée aient passé tantôt d'un côté tantôt de l'autre. Cinq siècles sont une longue période, féconde en événements divers. Si nous retournions 5 siècles en arrière nous arriverions au temps de Jeanne d'Arc. Depuis que de changement sur la terre.

L'histoire de notre territoire pendant les cinq siècles qui suivirent la bataille de Tolbiac (496) et naturellement différente selon qu'on le place en Alsace ou qu'on le rattache à la Bourgogne. L'Alsace ne fut érigée en duché qu'en 562. Ce nom d'Alsace paraît pour la première fois dans l'histoire dans un écrit de Frédégaire le scolastique sous Dagobert au VII<sup>ème</sup> siècle.

Ce duché se partageait en deux parties « le Nordgau (la Basse Alsace) et le Sundgau, (la Haute Alsace) ce qui veut dire "pays du Sud". Plus tard on adjoignit à ces deux parties l'Elsgau ou Ajoie (Montbéliard, Belfort et Porrentruy).

Le premier duc d'Alsace fut Éthicon (Aldaric) père de Ste Odile. Il était chrétien mais cruel et violent dotant les couvents mais massacrant sans pitié ceux qui lui résistaient. Son premier enfant fut une fille et hélas une fille aveugle il voulut la tuer mais sa mère réussit à la soustraire à la fureur du duc. L'enfant d'abord cachée dans une chaumière fut ensuite conduite au monastère de Balma (Baume les Dames). Un évêque allemand St Hydulphe avertit en songe vint la baptiser et le baptême lui rendit la vue. Plus tard elle veut revenir vers son père qui furieux de voir son fils Hugon favoriser le retour d'Odile le blesse mortellement. La sainteté d'Odile pourtant touche le duc et il l'accueille. Il essaie de la marier elle refuse et s'enfuit au-delà du Rhin. Le duc la rappelle et la laisse libre, lui donne le château de Hohenbourg où elle établit un monastère. Elle est comme une fleur de sainteté au milieu des épines, rayonnant sur toute l'Alsace par sa beauté, sa pureté et sa charité. Plusieurs miracles attirent les foules elle guérit un lépreux en baisant ses plaies repoussantes, prolonge miraculeusement la provision de vin du monastère épuisée par ses largesses jusqu'aux vendanges, fait sortir l'eau d'un rocher pour soulager un mendiant mourant de soif et de faim. La dévotion de Ste Odile est restée populaire en toute l'Alsace. Un petit-fils d'Éthicon, neveu de Ste Odile ; Maso ayant eu un fils noyé dans la Doller fit bâtir un couvent afin de faire prier pour lui. Ce fut l'origine de Masevaux. On y voyait encore en 1750 un sarcophage où était gravés ces mots "hic jo cet filius regis Masonis qui hoc monasterium construisit" "un frère de Maso, Eberhard, fonda l'abbaye de Murbach dont ses trois sœurs furent abbesses. Ces trois monastères : Ste-Odile, Masevaux et Murbach devaient prendre une part très active à la vie religieuse de l'Alsace au Moyen Âge et répandre autour d'eux les bienfaits de leur charité.



*Repères cartographiques : Histoire de l'Alsace*

Les premiers comtes du Sundgau et de l'Elsgau furent, Radeberg en 673 ; Garin en 769, Bartholde en 786, Echangier en 818 ; Gérard et Bebon son fils en 829 Luitfrid en 837, Hugues Ier en 859, Hugues II en 869. Ces comtes virent plus d'une fois leur terre détachée de l'empire franc pour passer au royaume d'Austrasie puis sous les Carolingiens au royaume de Lorraine auquel l'Alsace fut rattachée en 843 au traité de Verdun. En 869 l'Alsace appartint à Louis le Germanique puis à son fils Charles le Gros élu empereur d'Allemagne et elle ne revint à la cour de France qu'en 911 en la personne de Charles le Simple. Son règne vit toutes sortes de guerres et de compétitions et en 923 Henri l'Oiseleur s'empara de l'Alsace et la remet sous la mouvance de l'empire d'Allemagne.

Entre-temps le Sundgau et Elsgau continuait à être gouvernée par leur comte : Bernard 896 ; Luitfrid VI 973 ; Luitfrid VII 978 ; Othon Ier en 1004.

Othon fut la souche des Habsbourg dont un des membres Rodolphe devint empereurs d'Allemagne en 1273 et un autre était encore sur le trône d'Autriche en 1914.

Sous Othon Ier l'Elsgau (Ajoie) augmentée des terres de Ferrette (Ferrette Altkirch, Thann et Cernay) fut détaché du Sundgau pour former un comté particulier. Son premier chef fut Louis de Mousson comte de Montbéliard et de Ferrette en 1024

Notre région eu à subir en 725 une invasion aussi terrible que celle des Huns, les barbares cette fois venaient du Sud. Les sarrasins disciples de Mahomet et décidés à imposer leur religion par le fer et le feu « crois ou meurt » avaient passé à Gibraltar en 711. En 720 ils étaient à Narbonne de là ils remontèrent la vallée du Rhône et de la Saône en 725. D'après toutes les histoires du pays et les traditions locales les 5 comtés de la Séquanie furent envahis, les villes détruites, les campagnes ravagées. Dans son dictionnaire topographique de la Haute Saône ; Suchaux, dit que tout fut mis à feu et à sang. Luxeuil en particulier fut incendié, les moines massacrés et le monastère abandonné pendant 15 années. Dans la région de Montbéliard, de nombreux lieux dits rappellent la présence des hordes Mahométane dans le pays. Elles furent repoussées à Poitiers en 732 par Charles Martel. Cette victoire lui permit de se faire élire roi par toute la Gaule. Son fils Pépin le Bref à qui échut la Bourgogne fut bientôt seul roi, son frère Childéric III ayant été déposé et mis au couvent "l'autre roi fut tondu moine".

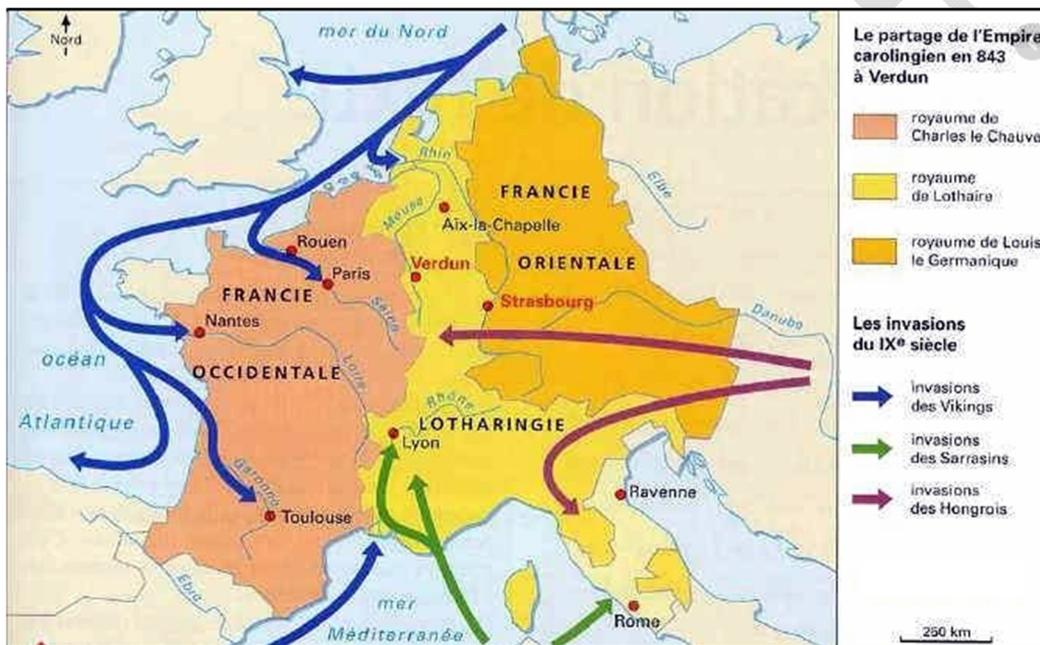
Cette invasion des sarrasins fut terrible : le nom de Sarrazin s'est attaché aux châteaux, aux cavernes, aux fontaines, aux camps, aux chemins, aux tombeaux mêmes » (Clerc. Sur la pente occidentale du Mont Jean dominant la plaine, le village du Puix se trouve la roche du sarrazin "D'où vient ce nom a écrit Georges Simon que nous avons déjà cité dans cette étude, nul ne le sait parmi le vieux". Du temps de Charles Martel, un sarrazin échappé d'une bataille poursuivie par Amadis de Gaulle ou par un autre chevalier, peut-être par Roland le Furieux... se sera caché sous cette roche et lui aura donné son nom. Ce qui le prouve sans réplique ou à peu près c'est que quand j'étais marmot et que je faisais le méchant ma bonne mère me menaçait du sarrazin caché sous la roche qu'elle allait chercher pour me prendre si je ne restais pas tranquille. Or toutes les bonnes mères du Puix faisaient la même menace à leurs marmots dans le même cas. Toutes les mères avaient appris cela de leurs mères et celle-ci des leurs, toujours en reculant jusqu'au grand Charlemagne. Ainsi la chose me paraît certaine et je m'en tiens là.

Mères de Lepuix vous connaissez la recette, mais je souhaiterais que vos marmots soient assez sages, mêmes pires, pour qu'il ne soit pas nécessaire d'évoquer l'ombre du grand sarrazin qui plane sur la roche du Montjean.

Venus des pays scandinaves surtout de la Norvège et du Danemark, les Normands avaient débarqué sur les côtes de la Manche vers la fin du règne de Charlemagne. A plusieurs reprises il fallut les repousser et acheter chèrement leur retraite. Ils assiégèrent Paris en 886 qui fut défendu vaillamment par Eudes et l'évêque Gozlin et Charles le Gros pour se débarrasser d'eux traita avec eux pour une énorme rançon et leur donna honteusement à piller la Bourgogne

qui s'était révoltée contre lui. Ce furent encore de tristes jours de tuerie, de pillage et d'incendie "le feu éclairait leur marche".

Un demi-siècle plus tard en 936 d'autres barbares venus du Danube, les Hongres passèrent le Rhin et se répandirent en Alsace et en Haute Bourgogne. Luxeuil, Lure, Favorney, Besançon furent à nouveau détruits. Comme suite à cette invasion ce fut une grande famine et le souvenir des Hongres est resté lugubre dans l'imagination des populations. Le personnage de la légende, l'ogre qui dévore les petits-enfants n'a pas d'autre origine que l'effroi produit alors par ces bandes cruelles et dévastatrices. Ce fut alors peut-être la plus triste époque de notre histoire (X<sup>ème</sup> siècle).



### *Les invasions*

Au point de vue politique c'était la désorganisation complète, l'absence d'autorité, l'absence aussi de police. Ce malaise était augmenté par les luttes entre seigneurs qui enlevaient des bras à la terre, ruinaient les récoltes par des guerres fratricides qui succédaient aux invasions.

Ajouté à cela les souffrances et les privations dans les années de famine dans un pays désorganisé, sans route et sans moyen rapide de communication, le régime féodal devait amener à cet état de choses un véritable progrès.

L'Eglise insistait souvent impuissante à cette détresse, essayant de faire régner ses doctrines de charité, mais ne trouvant que des cœurs durs encore imbus de cruautés du paganisme. Elle lutte contre les seigneurs et la guerre. Ne pouvant les empêcher elle en limita les horreurs en établissant la Trêve de Dieu qui interdisait la bataille pendant la septuagésime jusqu'à Quasimodo et chaque semaine du mercredi soir au lundi matin. Lançant contre les délinquants

l'excommunication, les privant des sacrements après certains actes de violence. Elle établit la chevalerie cette admirable institution qui a tant contribué à adoucir les mœurs si dures de cette caste guerrière. Le chevalier devait promettre de ne jamais mentir, reculer devant l'ennemi et d'être protecteur des pauvres gens. La courtoisie envers les femmes, le culte de l'honneur, la piété et la pitié pour les faibles devinrent les signes auxquelles on reconnaissait un bon chevalier.

Plus tard les croisades devaient être le meilleur exutoire qu'on pourrait rêver pour le trop-plein d'ardeur batailleuse de fougue guerrière de cette noblesse turbulente. À cette époque l'église chercha à établir aussi des foires et des marchés pour favoriser les échanges. Elles s'intéressaient aussi aux écoles et St Pierre Damien visitant Besançon vers 1050 comparait ses écoles au gymnase de la céleste Athènes. Si le Xe siècle a été une période pénible et triste il ne faut pas pourtant admettre sans contrôle tous les récits qu'on nous faisait autrefois sur les terreurs de l'an mil.

Il y a là une exagération systématique dans un but d'hostilité contre l'église. Parmi ses ennemis, les uns prétendent la prendre en faute pour avoir annoncé faussement la fin du monde pour l'an mil et de s'être ainsi grossièrement trompée. Or rien, absolument rien dans l'histoire ne justifie cette supposition inventée de toute pièce.

Les autres plus perfides prétendent que l'église a alors exploité la crédulité populaire et par une supercherie intéressée, invité les fidèles à se défaire de leurs biens à son profit.

L'église serait devenue riche grâce aux terreurs de l'an mil. Telles sont les idées et les accusations des historiens Michelet, Henri Martin, Duruy et Flamarion, d'après lesquels ont été faits la plupart de nos manuels d'histoire.

Et pour mieux frapper l'imagination populaire on y a ajouté des gravures où on nous montre "des êtres humains à demi nus aux longs cheveux embroussaillés, à la barbe hirsute ; la faim a creusé les visages et enfoncé leurs yeux.

Ici un vieillard dévore des racines, là des hommes viennent de déterrer un cadavre pour le manger ; des os horribles à voir gisent à leurs pieds. Plus loin – saisissez bien intention perfide – plus loin sur le seuil d'un monastère, des moines énormes et repus se tiennent. Un abbé, la crosse en main reçoit les fruits, les oies grasses les poulets dodus. À côté de lui un moine, un bâton à la main relève ses manches pour frapper à tour de bras sur les miséreux qui sollicitent les miettes du festin, sur une femme dont l'enfant expire à ses pieds cependant qu'arrivent au fond de la campagne de longue théorie de manants chargés de victuailles.



*Caricature : l'an Mill le clergé profite des calamités et fléaux pour s'enrichir*

Voilà ce qu'on voulait appeler de l'histoire ce n'est que de la calomnie en caricature tellement abominable qu'elle en est bête. Ces assertions l'église n'ont apparu que 700 ans après les événements racontés. Les adversaires de l'Eglise les ont acceptés gloutonnement mais d'après les chroniques et les documents de l'époque la science moderne a constaté que les terreurs de l'an 1000 n'ont pas existé. Il y eut à cette époque comme en tant d'autres des calamités, épidémies, famine, guerres. La persistance même des guerres à cette époque prouverait plutôt qu'on ne croyait pas à la fin du monde imminente. Pourquoi se battre pour une terre que l'on va sûrement quitter et puis que dites-vous de ces famines où les images vous montrent tant de victuailles. Que dites-vous de ces hommes mourant de faim à côté d'oies grasses et de poulets dodus ? Qui eux sans doute ont du grain à manger.

Ventre affamé n'a pas d'oreille a-t-on dit en tout temps et la crosse de l'abbé aurait obtenu de ces affamés qu'ils apportent leur basse-cour au monastère sans en cacher pour apaiser leur faim ? Vraiment ce n'est pas fort.

*(" Commentaire ")*

*Nous savons que l'Abbé Colez aimait de temps en temps faire une digression dans son histoire locale. En d'autres temps il a fait un récit très virulent non pas tant contre une famille de Lepuix mais contre leur idée, contre leur mode de vie. Pour cela, et il faut le comprendre que durant 37 ans il a connu et reconnu tous les petits travers de ses paroissiens. On ressent chez lui ce vieux militant, ce vieux guerrier des années 1905 - 1906, de la séparation de l'église et de l'État. Pour lui, qui avait tort dans les luttes, qui devait avoir le droit. Le patron est celui qui avait des droits canoniques, celui qui avait de l'argent.*

C'est au XI<sup>ème</sup> et au XII<sup>ème</sup> siècle que notre région vit s'élever plusieurs châteaux ou forteresses : Belfort, le Rosemont, Rougemont, Florimont, Roppe, Bavilliers, Grandvillars, Saint-Germain, Auxelles, Passavant et quelques autres et parmi les familles nobles d'alors en dehors des comtes de Montbéliard on signale dans notre région les sires de la Roche sur le Doubs qui dominant Saint-Hippolyte à Rougemont, les seigneurs de Montjoie, de Vaufrey, de Rougemont, les sires de Grange (souche des Grammont), les Héricourt, les Delle, les Grandvillars. C'est l'époque de la féodalité laquelle commence au VI<sup>ème</sup> siècle mais n'est vraiment organisé qu'au IX<sup>ème</sup> siècle. Qu'est-ce que la féodalité et que devons-nous en penser ?

La féodalité est un régime où le pouvoir et l'autorité sont entre les mains d'une caste de propriétaires du sol (les seigneurs) reliés les uns aux autres par certains droits et certains devoirs. Le suzerain est le propriétaire qui a donné une terre en récompense (en fief) à un de ses fidèles qui lui jure fidélité et devient son vassal.

Le vassal pouvait à son tour être suzerain d'autres vassaux moins importants suzerains ou vassaux forment la classe des seigneurs ou des nobles.

Le seigneur est un petit roi sur ses terres et y rend la justice non seulement à ses vassaux mais à ses serfs et à ses vilains. Ces deux mots nous font frémir. Ils n'ont pourtant pas le sens péjoratif qu'on leur attribue habituellement. Les serfs dit G Hervé, agrégé d'histoire, n'étaient point des esclaves au sens antique du mot ; c'étaient des paysans attachés au domaine ou à la personne du seigneur dont ils n'avaient pas le droit de quitter la seigneurie. Ils étaient taillables et corvéables à merci, c'est-à-dire que le seigneur s'il était peu consciencieux pouvait exiger d'eux n'importe quelle taille ou redevance en nature, n'importe quelle corvée ou service. À mesure que les mœurs s'adoucirent beaucoup de serfs, puis tous devinrent des paysans libres, des vilains. Ce mot n'a pas non plus le sens méprisant qu'on pourrait le croire, il vient du latin Villa qui signifie ferme ou domaine. Le vilain était donc une sorte de fermier, de métayer.

Les principales redevances étaient ; les corvées pour l'entretien des choses communes, le droit de guet et de garde, sorte de service militaire intérieur à tour de rôle au château ; les quises ou requises, sorte de contributions exceptionnelles pour feu, grêle, guerre, constructions urgentes, parfois lourdes ; de même l'aide aux quatre cas ; si le fils aîné se fait chevalier si la fille aînée se marie, si le seigneur part pour la croisade et pour sa rançon s'il est fait prisonnier ; enfin diverses banalités redevances pour se servir du four, du moulin, de la ribe, appartenant au seigneur. En Bourgogne, les serfs avaient un degré de liberté qu'ils n'avaient pas ailleurs. Ils pouvaient quitter le seigneur pour un autre, après désaveu comme ferait un domestique est souvent pour conserver leurs

serfs les seigneurs traitaient avec eux. Les chartes de plus en plus limitèrent les corvées, les requises et les banalités ainsi que le droit de garde jusqu'à les faire disparaître ou à peu près. Tel est le régime établi alors. Le régime féodal n'est pas parfait mais, après tout, et c'est ce qu'il faut comprendre pour le juger, c'est le seul régime qui ait pu se constituer. Il en fut de même de la féodalité comme de tous les régimes. Elle s'est créée parce qu'elle répondait à un besoin social et qu'elle était l'expression naturelle de son temps. Elle s'est maintenue tant qu'elle a rendu des services. Enfin lorsque ses abus l'emportèrent sur ses bienfaits au point de les faire oublier, elle a décliné puis disparue. Elle fut d'abord une nécessité. Au début du Moyen Âge, les dangers publics étaient nombreux à chaque instant, le pays était envahi. Contre ces dangers, un homme se lève groupe autour de lui les autres et les défend : c'est souvent un comte, un Abbé, un évêque mais aussi parfois un paysan, un chasseur même un bandit devenu sédentaire. C'est là un métier dangereux qu'il entreprend mais grâce à lui le paysan se sent défendu et à l'abri. On ne le tuera plus les siens, ses récoltes seront préservées. On construira des châteaux et des donjons sur des lieux escarpés et faciles à défendre ; dans la plaine, les châteaux auront des murs plus élevés et plus épais, des tours en saillie pour prendre l'ennemi d'enfilade, la porte sera gardée par deux tours, un pont-levis sera placé sur le fossé et la porte sera renforcée par une herse. Autour du château, le paysan construira sa demeure comme cela fut fait à Belfort et dans toutes les seigneuries de la Comté et de l'Alsace et aux jours de danger le château pourra abriter les récoltes, les animaux domestiques, les personnes surtout dans l'intérieur de ses épaisses murailles, sous le couvert des fossés profonds. Ces jours-là le château devient la demeure et le refuge de tous.

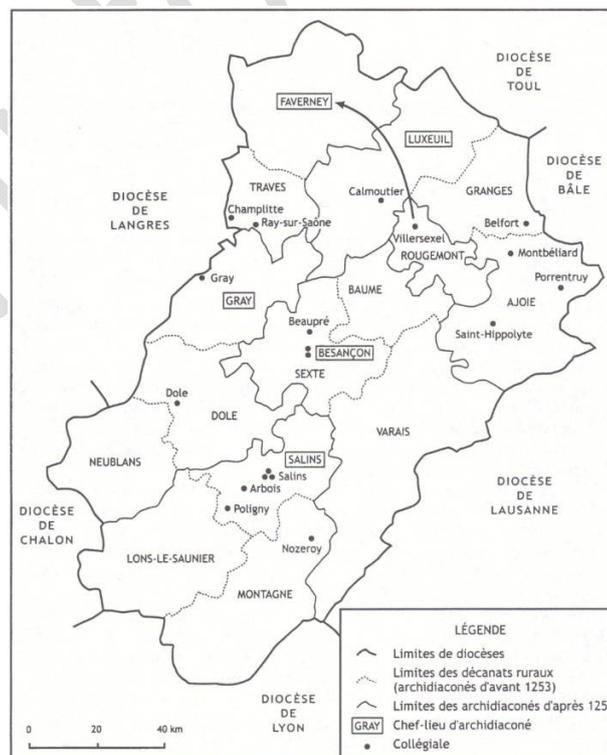
La main qui parfois protège est dure, mais c'est une main gantée de fer qui rudoie mais qui protège et défend. En échange de ces services de protection et pour payer les armes et les hommes d'armes, le paysan devra des corvées et des dîmes et comme le seigneur seul est assez riche pour établir certains ateliers et travaux il construit des fours, des moulins, des presses, des ribes ; ce seront les banalités dont tous profiteront moyennant certains droits. Telle est la féodalité née d'un besoin de protection au milieu de dangers inconnus de nos jours. Cet état de choses (service, dîme, corvées, banalités) qui paraissent monstrueuses à l'heure actuelle, nous paraît nécessaire et naturel dans la situation d'alors. C'était un réel progrès, une nécessité de la vie et du salut de la société. Qu'il y ait eu au cours du Moyen Âge des seigneurs durs, brutaux et cruels certes oui, tous les régimes, même ceux qui se réclament de la liberté ont eu des exploités du peuple et de misérables sujets. Mais dire comme certains que tous les seigneurs étaient des brutaux et farouches et parfois aussi féroces que les Huns, qu'ils passaient leur temps à fournir des victimes aux gibets, les souterrains et les oubliettes, à piller les chaumières, détrousser les voyageurs, fouler les

moissons dorées et semer partout la ruine, c'est une singulière exagération et une insulte au bon sens. Insulte au bon sens car un régime pareil aurait dû miner en quelques années et à jamais l'agriculture et le commerce décimer les populations et finalement se détruire lui-même il n'aurait pas duré des siècles.

Représenter le Moyen Âge comme une période de pillages perpétuels et de farouche et générale brutalité, c'est une insulte au bon sens. Un régime pareil n'aurait pas duré insulte aussi à l'histoire car les documents du Moyen Âge conservent le souvenir d'une foule de seigneurs justes et fermes, équitables et pacifiques, charitables pour les pauvres et les malades, créant des hôpitaux, des léproseries, des œuvres de bienfaisance qu'ils dotent et entretiennent ce conduisant en vrais fils de la chevalerie. (Nous soutenons volontairement une feuille tant elle est fastidieuse et porte sur les observations déjà cités avant)

En même temps que le pays s'organise politiquement, la constitution ecclésiastique reprend sa marche interrompue par les invasions barbares. Les Francs après Tolbiac s'étaient convertis ; les ducs d'Alsace, du Sundgau et de l'Elsgau malgré leur reste de barbarie étaient devenus chrétiens.

Selon la tradition de Rome qui essaie toujours de calquer les civilisations ecclésiastiques sur les divisions territoriales ; Bâle devint le centre et le chef-lieu d'un diocèse embrassant les peuples gallo-romains avoisinants qui avaient fait autrefois partie de la 7ème région ou province de la Gaule avec Besançon comme métropole.



*Diocèse de Besançon*

Nous connaissons les limites des deux diocèses, la vallée de Masevaux, Rougemont et ses dépendances (Etueffont) la paroisse de Phaffans avec Saint-Germain, Roppe, Denney, Petit Croix, Novillard, Faverois, Grandvillars, Beaucourt sont rattachés au diocèse de Bâle tandis que le domaine du Rosemont, c'est-à-dire nos territoires, Belfort, Grosse et Froidefontaine et leurs dépendances sont de Besançon.

D'après Schoepflin, vers 780 on retrouve quelques indices de temple consacrés au culte catholique : l'oratoire de St-Martin ou St-Dizier fut enterré (670 - 675) la chapelle légendaire de Phaffans vers 793, le tombeau de St Mainboeuf à Froidefontaine vers 895 sont les seules dont on trouve trace à peu près certaine en dehors des monastères.

Le culte pourtant se célébrait ailleurs. À cette époque les forêts occupaient une bonne partie du pays et il y avait en dehors de la plaine mieux défrichée quelques clairières dans les vallées près des cours d'eau. Là se trouvaient villages ou hameaux. Les monastères de la région – Lucelle – Masevaux – Murbach – Lure – envoyèrent des moines, curés, ermites, vicaires pour s'occuper des populations. Ces prêtres se groupaient parfois ensemble, c'est ainsi qu'on vit se fonder les prieurés de Froidefontaine, St-Nicolas – Meroux – Chatenois – St-Antoine des Froides Montagnes. Plus tard à l'avènement des comtes de Montbéliard et des Ferrettes; des temples plus nombreux furent construits. On vit s'élever les chapelles ou les cheplottes des forteresses de Rougemont et de Florimont. L'église de Chaux qui devait être pendant longtemps le véritable centre du culte dans notre canton (on prétend même que l'on y venait depuis le Belfahy) ; puis les églises de Brasse, Bermont, Angeot – Montreux – Grosne – Phaffans – Novillard – Courtelevant – Bavilliers – Petit Croix. Les prêtres très occupés au service des paroisses très écartées vivaient des offrandes des fidèles. À cette époque toute la population était catholique, mais il devait encore rester pendant longtemps des traces des superstitions du paganisme.

**E**n Franche-Comté au début du Moyen Âge circulait la monnaie du pays et celle des pays avoisinants.

Celle du pays était la monnaie estevenante. (Du chapitre de Besançon – St-Étienne –) celle des archevêques de Besançon qui avaient ce droit régalien en vertu d'un privilège accordé par Charles le Chauve en 874 et confirmé en 1153 par Frédéric Barberousse.

De plus ,il y avait la monnaie comtoise battue par les souverains de la province.

La monnaie estevenante a été la plus usitée en Franche-Comté (et aussi en nos paroisses qui dépendaient de Besançon) depuis le X<sup>ème</sup> siècle jusqu'au milieu du XVI<sup>ème</sup>. On peut même dire qu'elle y eut cour seule depuis le milieu du XI<sup>ème</sup> jusqu'à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Elle valait un quart de plus que la monnaie de France et se divisait en livre – sols – pètes – niquets– deniers – et oboles.

La monnaie comtoise valait un peu plus et se divisait en francs – gros – sol – blancs – engrognes – deniers et oboles. Au VIII<sup>ème</sup> et au IX<sup>ème</sup> siècle les céréales se vendaient au muid de Charlemagne (88 livres de 12 onces chacune)



*Denier estevenante*

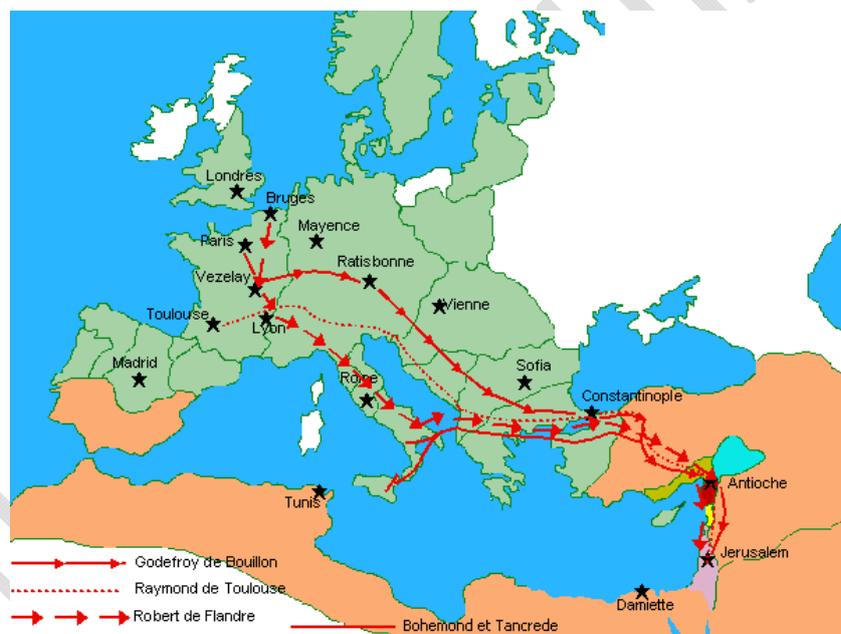
N'oublions pas qu'autrefois le numéraire était excessivement pur parfois l'or ou l'argent se vendaient ou s'échangeaient au poids brut. Les transactions en l'absence de foires et de marchés étaient extrêmement réduites.

Une chronique de Franche-Comté raconte que c'est par centaines et par milliers que ce compte les porcs d'aluchage et les porcs damas envoyés à la païson par de simples villages. La consommation s'établît par tête d'adulte à trois cochons par an. La viande, le vin, le blé était à des prix relativement plus bas qu'aujourd'hui.

Un des faits importants du Moyen Âge c'est sans contredit les croisades. Plusieurs seigneurs de la région y prirent part avec leurs hommes d'armes en particulier le comte Renaud chef de la Bourgogne et un Louis de Mousson comte de Montbéliard.

Une légende dont il est difficile de souligner l'exactitude indique comme croisés les seigneurs d'Auxelles et de Rosemont avec leur escorte.

La première croisade (1096 – 1099) réunit un million d'hommes. Depuis l'invasion musulmane et la bataille de Poitiers les musulmans étaient les ennemis héréditaires de tout bon chrétien. Cet ennemi occupait les lieux saints du christianisme, la Palestine et il n'y avait point d'avarice ou de violence qui n'eussent à supporter les chrétiens qui se rendaient en pèlerinage en Terre Sainte. Devant ces faits la première croisade fut prêchée et une foule d'hommes avec plus d'enthousiasme que de réflexions partit sous la conduite de Pierre l'Ermite.



*La Première Croisade (1096-1099)*

Sur la route immense, les provisions furent vite épuisées il fallut vivre d'aumône et de pillage, beaucoup moururent en chemin. Les seigneurs plus endurcis et mieux armés au bout de deux ans et demi arrivèrent à Jérusalem et leur brillante armée s'empara de la Ville Sainte. Il y eut au cours du XII<sup>ème</sup> et VIII<sup>ème</sup> siècle d'autre croisade.

*(Je saute encore une page en raison des termes généraux développés dans le récit du curé Colez)*

---

## ETYMOLOGIE DES LIEUX HABITES DE LA REGION

Avant d'entreprendre l'histoire du Rosemont notre petite patrie il me semble intéressant de signaler dans ces notes les noms anciens de nos villages au Moyen Âge et l'origine possible de ces noms.

Nous résumons en ceci un article de M. Pajot paru dans le bulletin de la société Belfortaine d'émulation de 1904.

Un des lieux cités le plus anciennement est Phaffans, – Pefferauga – 792 ; Fafen – 1168 ; Phaffans en 1286 ; P Pfessingen 1314. Ce nom viendrait de pfaffe, prêtre, curé, auga, fné, fné du curé ou Pfenffingen homme du curé.

Etueffont : Stofont– 1098 ; Tinfoin. – 1196 ; Stofen – 1240 ; Eitufun – 1310 Staufen 1337 ; Ce mot viendrait de stube – stauffen – source d'eau chaude ou de Hohenstauffen– Château sur auteur élevé. Est-ce le Fayé ?

Anjoutey : Angiotel, 1196 – Enjutel en 1303 ; Anschattingen, 1394 ; Viendrait d'Angeot ; Ingelsolde diminutif d'ange ou plutôt ce nom serait formé du suffixe au – prairie et du radical in – ay, prairie de l'Aine.

Rougemont : Rubromonte 1098 ; Roigemont, 1295 ; Mont rouge

Lamadeleine : Marien Magdalenen in Engerthal, au Val des anges chapelle érigés par le prieuré de Saint-Nicolas.

Giromagny : Magny ou Villars au Moyen Âge signifiait maison, ferme, lieux habités – Gyrameigin, 1347 ; Girardmeigny, 1126, ferme ou domaine de Girard

Sermamagny : Simarmanil 1196 cité dans un acte par lequel le pape Célestin I confirme les biens et privilèges de l'église St Mainbœuf de Montbéliard ; Semermeigin 1347 ; Surmanmenn. 1394 ; Samarmenigny, 1427, ferme de Simard ou de Sirimard

Grosagny : Aggrum Masnil 1145 ; Agro Masnili 1182 ; Grosmasnil, 1189 ; Grumeigin, 1347 terres habitées aux terres d'un homme nommé Agro

Petitagny : Gnal Maigny 1147 ; Petit-Maigny 1577

Chaux : Chas 1219 ; Chaux, 1347 viendraient d'un mot signifiant forêt village près de la forêt

Lepuix : Soden 1394 ; Pois 1427 d'après les uns le Puix viendrait du podium (montagne) mais ce sens très usité dans le midi l'est peu dans l'est ; ce nom vient plutôt de Puteum, puits comme Lepuix Delle, habitations rurales autour d'un puits.

Rougegoutte : Roiagotta 1196 ; Ruzegut, 1394 ; Rougegoutte 1655 goutte, ruisseau sur une terre rouge.

Vescemont : Wissemont 1347 ; Wissenberg 1394 ; Vesemont 1442 ; ce nom vient de vesce, plante ou des Vosges Vosgemont village au pied des Vosges.

Je ne complète pas ce sujet car il manque beaucoup d'explications et d'après les recherches récentes, il est prouvé que les noms des villages cités ci-dessus ont des origines plus anciennes.

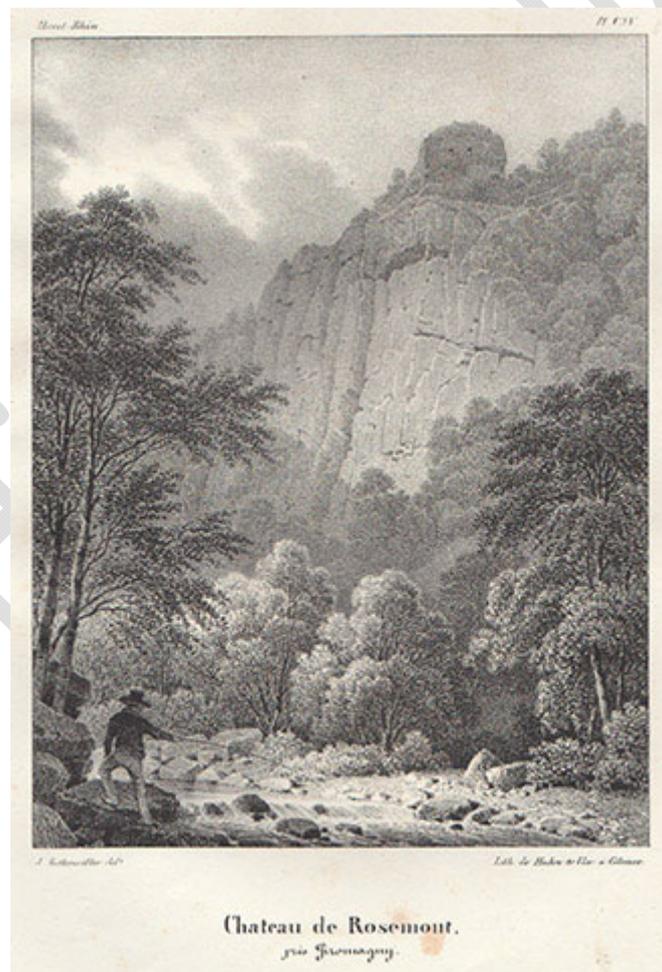
©HistolepuiX.fr

**A**u Moyen Âge, au temps de la féodalité, notre pays fit partie de la seigneurie.  
Cette seigneurie se composait de deux parties d'inégale importance, le Haut Rosemont et le Bas Rosemont.

Le Haut Rosemont : avec les terres d'Auxelles Haut et Bas, de Chaux, de Giromagny ; Rougegoutte, Grosmagny, Lepuix ? Lamadeleine, Petitmagny, Lachapelle sous Chaux, Sermamagny, Vescemont et Riervescemont.

Le Bas Rosemont : avec Argiésans, Banvillars, Meroux, Urcerey et Vézelois.

Elle avait comme forteresse le château du Rosemont. Le Rosemont nom poétique évoquant de jolies fleurs au doux et pénétrant parfum en ce cas nom menteur si autrefois il y eut des rosiers sur les flancs ce furent plutôt comme aujourd'hui des églantiers. Le château fut bâti sur un roc abrupt en la vallée de Vescemont probablement au XI<sup>ème</sup> siècle. Il n'en reste aujourd'hui que des ruines.



*Château de Rosemont | Lithographie Engelmann 1828*

Voici la description qu'en donnait au début du siècle dernier l'abbé Descharrière dans son "histoire manuscrite de Belfort".

Cette forteresse était placée sur un roc vif escarpé de toutes parts exceptées du côté du midi avec des fossés partout où l'escarpement n'en tenait pas lieu. Il n'y avait au pied que le lit du torrent et à peine assez d'espace pour le passage de front de 8 à 10 hommes au plus. Depuis le lit de la rivière jusqu'au sommet de la plate-forme, la hauteur est d'environ 150 m. Le dessus du roc présente un pentagone à savoir trois angles obtus du côté de la montagne et deux angles droits vers le torrent. Sa surface supérieure assez petite se partageait en deux ; la partie du levant était occupée par une tour carrée de 2 à 3 étages au plus maçonnerie en pierres brutes même aux angles, fenêtres, et embrasures ce qui annonçait la précipitation mais d'un excellent mortier qui résistait encore à l'avier même. Elle avait au moins 10 m dans son ouvre de chaque face et les murs un mètre et demi d'épaisseur.

À 200 m environ de la tour vers le levant sur un rocher plus petit et beaucoup plus bas on avait aménagé un ouvrage extérieur comme barre vraisemblablement pour servir d'avant-poste pour introduire les étrangers au château comme il y avait aussi vraisemblablement au-dessous du château à l'endroit où la vallée commence à s'élargir une barrière pour reconnaître les passants.

Les ruines consistent en quelques pans de murs qui semblent avoir fait partie du donjon. La tour domine le vallon à l'endroit où il se resserre le plus et le rocher saillant qui porte le château est tellement disposé pour recevoir qu'on dirait que la nature elle-même les a identifiés. Ce rocher s'arrondit à sa partie supérieure comme l'extrados d'une voûte ses flancs paraissent s'être couchés en lames saillantes comme les contreforts d'un édifice. Il ne reste plus guère en haut de la plate-forme qu'un pan de muraille percé de deux ouvertures. Plus bas sur un autre plateau est un ouvrage avancé qui s'est écroulé comme le reste (Golberg – antiquités d'Alsace)

On peut se demander pourquoi on a pu bâtir là un château fort en ce lieu nous semble bien retiré et presque en dehors des communications. N'oublions pas qu'alors la route du Ballon n'existait pas. Malvaux était un cul-de-sac infranchissable ou à peu près. Le chemin de Belfort en Lorraine passait par la vallée de Vescemont grimpait les Plaines et de là gagnait le Ballon. La forteresse était donc bien placée pour barrer le passage. Ce furent les Suédois qui la démolirent. Il leur était avantageusement facile de le faire pour assurer leur communication. Nous aurions grand tort de nous figurer que ce fut un château féodal habité par un seigneur maître de la contrée : « C'était une simple tour de

garde pouvant loger tout au plus une douzaine d'hommes pour surveiller le défilé. » Il ne devait pas porter grand ombrage aux paysans de la région.

C'est toute la vie politique de la région qui s'identifie avec ses ruines et la nature en a fait un site remarquable. On a prétendu que ce lieu avait déjà servi de forteresse aux Romains comme d'ailleurs la colline où se trouve le fort de Giromagny à la suite de la découverte de pièces d'or romaines à l'effigie de Sabina Augusta, épouse de l'empereur Adrien, sur le territoire de Vescemont. Le territoire du Rosemont situé aux confins de l'Alsace et de la Bourgogne se trouva peut-être successivement à plusieurs reprises rattachés à l'une ou à l'autre, ce qui n'apporta pas grand changement à la vie du pays. Il eut à souffrir de l'invasion des sarrazins en 725, des Normands en 886 et probablement des Hongrois en 936 comme nous l'avons vu précédemment. Il défendit ensuite les comtes de Montbéliard dont l'origine remonte vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle. Le premier que l'histoire nous signale fut Louis I<sup>er</sup> de Dagsbourg et de Montbéliard. Il fonda un couvent à St-Quentin dans les Vosges en 966. Son fils, Louis II fonda en 1000 un couvent à St-Dié ; un autre Louis III du nom fut tué au mont de Vannes en 1027 ; Louis IV pris en 1027 le titre de comte de Mousson, Montbéliard et de Bar. Ses possessions étaient très étendues. Elles comprenaient le comté de Ferrette, les seigneuries de Delle, Belfort, Rosemont, Porrentruy, Montbéliard et les terres d'Héricourt, de Blamont, d'Etobon, St-Hippolyte et les baronnies de Granges et de Montjoie. De plus il possédait de par la dot de sa femme, Sophie de Lorraine, les comtés de Bar et de Mousson en Lorraine. Ces biens n'étaient pourtant pas homogènes il s'y trouvait quelques biens ecclésiastiques ou propriétaires indépendants enclavés. Son fils Thierry I<sup>er</sup>, 1070, marié avec Ermentrude ; fille du comte de Bourgogne, fonda le prieuré de St-Nicolas près de Rougemont et ajouta à ses états le comté de Verdun. De ce mariage naquirent 9 enfants : Louis qui mourut au retour de la première croisade, Guillaume et Hugues qui moururent avant leur père, Étienne qui se fit religieux, Adèle qui se maria au comte de Souabe, Gunthilde qui devint abbesse, Renault qui obtint le comté de Mousson et de Bar, Thierry II l'ainé en 1125 garda le comté de Montbéliard y compris le Rosemont laissant à son autre frère Frédéric les terres de Ferrette et de Porrentruy. Les localités de la région dont parlent les documents de cette époque sont vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle Meroux et son prieuré. Au XII<sup>e</sup> siècle, Rougegoutte, Anjoutey, Sermamagny, Phaffans, Etueffont, Auxelles, Grosmagny, Argiésans, Vézelois, au XII<sup>e</sup> siècle, Chaux et Evette

En 1185 on parle de l'église de Vézelois ; en 1196 de celle de Rougegoutte ; en 1219 de celle de Chaux mais cette dernière église a dû être bâtie bien avant cette date ; c'est sans doute la plus ancienne du Rosemont : « le portail de cette église prouve la haute antiquité de sa construction il remonte probablement au commencement du XI<sup>ème</sup> siècle et dans ce cas, elle serait contemporaine du

Château du Rosemont et de la fondation de la seigneurie ou du comté de Montbéliard Ferrette (1034) si autrefois il ne convient pas de la faire remonter à une date plus reculée c'est-à-dire aux derniers comtes du Sundgau et de l'Elsgau. D'après la tradition de la vallée du Rosemont : « Chaux posséda la seule église du pays pendant de longues années ; on y venait depuis le Belfahy (Liblin – Belfort et son territoire). Liblin écrivit sur Évette : « sous les premiers comtes de Montbéliard vers 1034 Évette nous paraît n'avoir été qu'un petit nombre d'habitants disséminés sur un sol marécageux ; au XI<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> siècle, d'autres habitations s'élevèrent à côté des précédentes de manière à former des groupes, des hameaux situés entre l'étang du Malsaucy et la montagne du Salbert »

Au XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècle ce village important devint le centre d'une mairie d'où dépendaient d'autres villages naissants. Valdoie, Éloye, Essert, Forcelon, village aujourd'hui disparu. La mairie d'Évette coupait en deux parties le Rosemont, Haut et Bas jusqu'en 1347

Etueffont avec Anjoutey, Petitmagny, Bourg et probablement Évette dépendaient alors de la seigneurie de Rougemont et des comtes de Ferrette mais ils revinrent par dot à Thierry de Montbéliard époux d'Adélaïde de Ferrette.

En 1162 le comté de Montbéliard (Rosemont compris) passe aux sires de Montfaucon puissants seigneurs de Bourgogne jusqu'en 1282 époque où il échoit à Renaud de Bourgogne apporté en dot par sa femme Guillaumette. L'autorité du comte Renaud fut éminemment libérale et apporta beaucoup d'améliorations dans la condition de ses sujets. Montbéliard en 1286, Belfort en 1307, obtinrent l'abolition de la mainmorte et l'institution du régime municipal ; de nombreuses villes et villages en bénéficièrent. En fut-il de même du Rosemont ? Il semble que non car la mainmorte n'y fut totalement abolie qu'à la Révolution. L'administration de Belfort resta en 1307 chargée du gouvernement du Rosemont par l'intermédiaire d'un bailli. Le comte Renaud avait un fils faible d'esprit et il y eut plusieurs arrangements pour l'administration de ses biens mis en tutelle. Il avait aussi deux filles, l'une Jeanne qui épousa en 1299 Ulrich de Ferrette et l'autre Agnès qui épousa Henri de Montfaucon. En 1332, un partage eut lieu à Granges. Agnès eut la seigneurie de Granges et de Montbéliard et Jeanne obtint Belfort et Ferrette avec le Rosemont. De son mariage avec Ulrich de Ferrette, Jeanne eut deux filles, Jeanne qu'on appela Jeannette et Ursule. D'un second mariage avec Raoul de Bade, elle eut encore deux filles, Marguerite et Adélaïde. Ces quatre filles se réunirent au château d'Altkirch le 26 août 1347, firent quatre parts des biens de leur mère et tirèrent au sort. Marguerite eut Héricourt et Florimont. Adélaïde, Belfort inférieur ; Ursule, Belfort supérieur et d'autres droits, enfin Jeannette l'aînée eut les châteaux et seigneuries de Rosemont et de Salbert.

Jeannette ayant épousé Albert le Sage, duc d'Autriche et comte de Habsbourg, notre région devenait directement et entièrement sous l'autorité de la maison d'Autriche. Ce traité de partage rédigé en allemand y détaille les lieux-dits de la région : cette seigneurie se composait du château du Rosemont ; Sermamagny, Chaux, Soden (Lepuix), Giromagny, Vescemont, Rougegoutte et Grosmagny, la mairie d'Évette avec Oye (Valdoie), Eloye, Forcelon, Essert, la mairie de Banvillars avec Urcerey et Argiésans, les fiefs d'Auxelles et de Forcelon, les étangs de Chaux, les forêts de Lambert, de Chaux, de la Varrière et du Salbert. Tels sont les localités d'alors en la seigneurie de Rosemont en 1347, Forcelon entre Essert et Cravanche a disparu, Auxelles Haut et Rievesmont formés au XVI<sup>ème</sup> siècle n'y figurent pas. La mairie d'Etueffont avec Anjoutey et Petitmagny, Lamadeleine formée au siècle dernier d'une chapellenie de Ste Madeleine au Val des anges ne furent réunis au Rosemont qu'en 1354.

Le duc Albert d'Autriche en 1350 et 1351, acquit successivement, de ses belles-sœurs toutes les parts d'héritage des Ferrette et les réunit à son domaine qu'il possédait déjà depuis longtemps en Haute Alsace. Ces domaines réunis Montbéliard, Ferrette et Haute Alsace formaient une province qui porta le nom d'Autriche antérieure.

Quelques historiens font grand éloge de Jeanne de Montbéliard disant qu'elle était « aussi remarquable par sa beauté que par les nobles qualités de son cœur et plus respectable encore par les lumières de son esprit que par sa haute naissance ». D'autres trouvent cet éloge exagéré ; tout ce que les documents permettent de dire c'est que ce fut « une femme très intelligente, extrêmement active, très avisée, aimant beaucoup le monde et ses plaisirs et d'une habileté consommée dans les affaires ». Elle était bien de son temps « peu scrupuleuse dans ses procédés, moins encore délicate sur les moyens à employer pour réussir » elle avait Belfort en prédilection. L'histoire est plus sévère pour Jeannette qui n'aurait pas été une épouse sérieuse. De plus, pour exercer sa vengeance contre les bavares qui avaient enlevé la couronne à son beau-frère, on l'accuse d'avoir donné à sa table une boisson empoisonnée à l'empereur Louis de Bavière. Tristes mœurs que ces barons et grandes dames de Ferrette et de Montbéliard essayaient de faire passer sous des allures de fausse dévotion. (Hardy)

La seigneurie de Belfort vers 1350 comprenait cinq districts : la prévôté de Belfort composée des mairies de Pérouse Offemont, de Chatenois, Vourvenans, Bermont, de Cravanche Bavilliers, de Bretonvillers Lagrange et de Buc. La prévôté d'Angeot, la mairie de l'Assise (ville de Belfort) la seigneurie de Delle et la seigneurie de Rosemont. Belfort dont le château existait avant 1226 obtint son affranchissement en 1307 moyennant 1000 livres estevénante somme assez forte pour l'époque. La ville était affranchie de mainmorte, taille, corvées et autres services moyennant un impôt léger : chaque habitant devait payer 12

deniers estevenant pour chaque toise de façade de maison ou de terrain à bâtir. Jeanne de Montbéliard dégage l'église de Belfort de l'autorité du chapitre de Montbéliard. Elle en fait une collégiale avec 12 chanoines nommés par les seigneurs de Belfort. Les premiers furent Dupont, clerc Richard curé de Belfort, Jean curé de Phaffans, Vehard de Danjoutin et Jean de Vézelois. Elle la dote par la lettre suivante écrite le 9 juin 1347 au château d'Héricourt. Ladite dame fondatrice, désirant de tout son cœur que cela vaille pour elle, ces hoirs et successeurs, de spécifier, déclarer et assigner la dot générale qu'elle a faite à ladite église collégiale de Belfort pour en jouir, l'avoir et posséder purement librement et en paix sans trouble et à tout jamais par les dits prévôts et chanoines de ladite église collégiale et par leurs successeurs sans pouvoir les révoquer à l'avenir, ladite noble et puissante dame pour elle, ses héritiers et successeurs, a donné, donne, a transféré, transfert, cédé, cède, livrer, livre, assigné, assigne réellement, spécifié et spécifie en dot pour dot et au nom des susdits pour être à jamais à ladite église collégiale pour les prévôts et chapitre d'icelle pour leurs successeurs en icelle, toutes et une chacune des choses en dessous décrites comme propres, vrais, libres, francs et purs allodiaux.

Suit le dénombrement des revenus consistant en dîmes sur les villages de Denney, Menoncourt, Pérouse, Offemont, Urcerey, Bermont, Oye, Eloye, Argiésans, en cens en argent à Bourgogne, Bavilliers, Sermamagny, Lepuix, Botans, Bure etc... en quarres et mesures de vin d'Uffholtz.

Vous remarquerez la précision et l'insistance dans les termes des actes civils d'autrefois. Le domaine du Rosemont devait se maintenir longtemps intact et Schoepflin demandant des renseignements pour son Isatia Ullustrata à l'avocat du duc de Mazarin Gérard à Belfort en 1725 en reçoit cette réponse : « les dépendances du château de Rosemont sont le Haut et le Bas Rosemont. Le Haut se découvre en entier estant sur la montagne de la hauteur du Ballon (St Antoine) il se présente au pied de cette montagne un paysage charmant de figure ronde varié de forêts, estangs, champs et prez et les villages au nombre de 11 répandus dans cette campagne. C'est cette agréable perspective qui lui a donné le nom de Rosemont. Le Bas Rosemont est situé dans la plaine la mairie de Meroux et de Vézelois est à une lieue de Belfort. Celle d'Argiésans composés des villages d'Argiésans, Banvillars, Urcerey est à une lieue au-delà de Belfort sur la route de Besançon. Les mairies du Haut et du Bas Rosemont n'ont rien de commun entre elles si ce n'est par les droits seigneuriaux que les habitants payent uniformément mais leurs usages sont différents. Le Haut Rosemont à tous les droits d'usage dans les bois du seigneur, le pâturage est commun entre les 11 communes du Haut Rosemont dans toute l'étendue de la rose et dans le Bas Rosemont chaque communauté a ses bois et le pâturage est restreint dans le circuit de son finage.

Détaillant alors les cinq districts du comté de Belfort il écrit : « le 4<sup>ème</sup> c'est le Rosemont qui comprend d'abord 11 villages dans le circuit de la rose : Giromagny, Le Puys, Lachapelle, Evette, Chaux, Sermamagny, Vald'hoye, Éloie, Grosmagny, Rougegoutte, Vescemont, Auxelles Haut est un nouveau village dans la montagne, il s'est formé sur la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle à l'occasion des mines d'argent et il a été donné en fief et seigneurie foncière sans justice ni juridiction à Heyd de Heydembourg directeur des mines. La mairie d'Estueffont a été annexée pour la juridiction volontaire à l'office du lieutenant de Rosemont. Les mairies de Meroux et d'Argiésans dans la plaine ont toujours fait partie du Rosemont. Y'a-t-il eu une famille portant le nom de Rosemont ? La légende veut qu'un seigneur de Rosemont ait été à la croisade. L'avocat Gérard ci-dessus cité dit qu'"il y a eu des nobles du nom de Rosemont qui possédait un fief dans le Rosemont appelé Milandre mais qu'ils n'avaient aucun droit de justice ni portion dans la haute et moyenne et basse justice. "

Il est probable qu'il y a eu une famille de Rosemont mais on ne sait si elle habita le château. D'ailleurs à cette époque les noms patronymiques étaient rares. On distinguait ce qui avait le même nom de baptême par le nom de leur profession : le faivre ; le maignin; le pelletier ; le barbier ; ou par le nom de leur pays d'origine. Jean de Bavilliers.

Le Rosemont resta sous la domination autrichienne pendant 300 ans de 1347 à 1648. Les noms français des communes furent remplacés par des appellations allemandes : le Rosemont se nomma Rosenberg.... L'officier seigneurial, le statthalter, l'amtverwalter im rosenferserthal.

L'urbair des pays d'Autriche en 1384 porte les noms suivants : Soden ou Soda ; Rusegut; Rougegoutte ; on trouva plus tard dans des actes :Assel; Banvoiler, Bur, Lobe; nous avons vu que la mairie d'Etueffont fut détachée de Rougemont avec Anjoutey et Petitmagny par Albert d'Autriche en 1354 et rattachée au Rosemont. La mairie de Vézelois et Meroux y fut aussi rattaché.

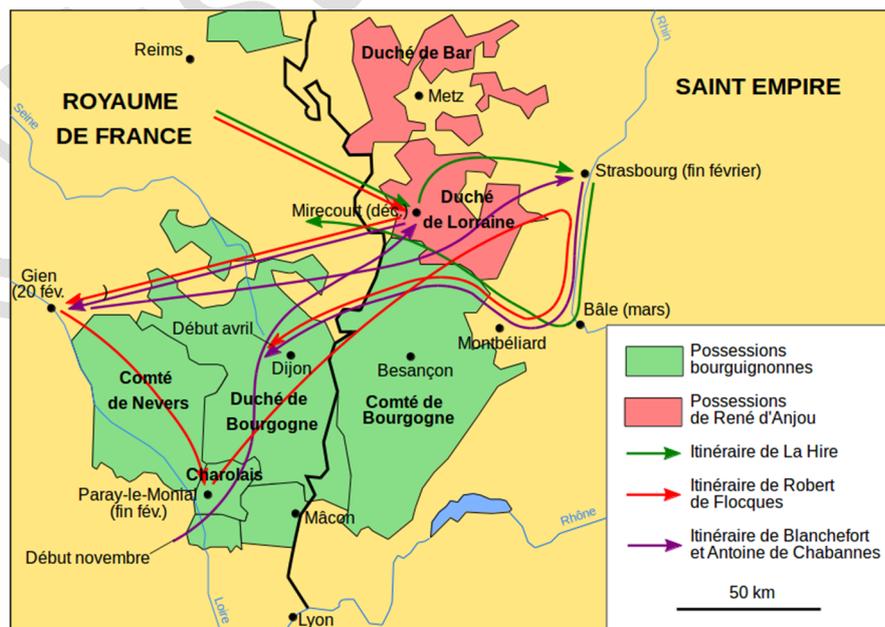
Celle d'Essert était également un fief dépendant du Rosemont comme Auxelles mais elle fut englobée dans le village d'Évette qui devint le fief de la maison de Grammont. En 1365, le Rosemont se trouve sous l'autorité de Léopold Ier d'Autriche. Le surnom de Léopold le Bon lui aurait été donné par ses sujets en particulier par ceux du Rosemont auxquelles il avait accordé l'affranchissement du droit de mainmorte. Ce droit pourtant ne disparut pas car on le trouve encore à la révolution. En 1375 le sire de Coucy, petit-fils de Léopold d'Autriche voulut revendiquer la succession de sa mère en Alsace et rassembla des bandes de pillards au nombre de plusieurs milliers qu'on appela les Grands Bretons.

Plus de 40 villes de la Haute Alsace furent ravagées de manière à faire croire dit une vieille chronique « que ce n'était pas des Anglais mais des diables

incarnées ». D'après Bonvalot, le Rosemont et les environs de Belfort auraient été pendant six semaines victimes de cette invasion. Léopold II étant mort en 1386 ses fils furent sous la tutelle de leur oncle Albert. Léopold III dit le superbe pris en main le gouvernement de l'Alsace en 1395 et à sa mort, sa femme Catherine de Bourgogne, fille de Philippe le Hardi eut sa vie durant la possession des chestials de Belfort et de Tanne, des bailliages et châtelaneries d'Ycelles fourteraces desdits pays de Sundgau et de aussay lesquels il nous est vendu et aussi en Rosemont.... Sauf après de ceps que ne obéiront à nulz fuer audit beau-frère le duc Frédéric, à son frère au cousin ou à la maison d'Osteriche » Catherine retirée à Ensisheim aime particulièrement les gens de l'Alsace romande et confirme à plusieurs reprises les privilèges de Belfort, lui donne la propriété des fossés de la ville « avec toute leur appartenance et contenance et voulons qu'à l'aide des villages appartenant à Belfort et au Rosemont. Elle nettoie, d'après tout besoin, creuse et améliore et dépose sur le bord du fossé la terre rejetée elle peut selon ses besoins élever et agrandir le mur d'enceinte peupler le fossé de poissons et les vendre à son profit ou les manger en employant le profit à réparer la ville » (1425).

Elle ordonne à son Chatelain du Rosemont (probablement Jehan de Courrous) en baille Jean Bourcard d'Etueffont et à Jehan de Roppe son Chatelain de veiller à cette donation. Son beau-frère Frédéric reprend la direction de l'Alsace à sa mort en 1425 et en 1429 Sigismond lui succède avec son oncle Albert le Prodigue pour tuteur.

En 1439, de nouvelles bandes de pillards, les Ecorcheurs pénètrent dans le Lundgau (Montreux, Grandvillars, Phaffans, Montbéliard, Masevaux, Thann).



*Itinéraires des principaux capitaines d'Ecorcheurs*

Ils y restèrent 5 semaines, ruinèrent le pays ; leur cruauté fut sans limites. On prétend qu'à Grandvillars 50 enfants furent tués par eux. Le Rosemont dû subir les ravages et injures de ces brigands.

Charles VII en 1444 ayant fait trêve avec l'Angleterre pour occuper ces bandes de soldats indisciplinés et en débarrasser le royaume, pour éviter les grands maux et pilleries que faisaient les dis gens de guerre" voulu employer contre les Suisses à la demande de l'Autriche ces bandes. Il en réunit 30 000 à Langres, occupe Montbéliard et est arrêté par les Suisses aux portes de Bâle. Ils prennent leurs quartiers d'hiver en Alsace dont ils occupent les villes ; Belfort se plaint de leurs exactions au landgraviat d'Alsace ; les bandes maudites continuaient leurs exploits, martyrisant et assassinant les infortunés habitants des campagnes, les dépouillant de ce qu'ils possédaient, les rançonnaient, saccageaient leurs demeures de fond en comble en incendiaient le reste. De Belfort au Rosemont tout le pays n'était que ruine et désolation. Ceux qui étaient réfugiés à Belfort n'osaient plus en sortir tant était grande la terreur en la région.

Suivant Bonvalot, les paysans du Rosemont soulevés par la misère et le désespoir battirent et expulsèrent les Ecorcheurs et le pays en fut débarrassé en mars 1445.

En 1467 Sigismond confirme aux gens du Rosemont l'exemption des droits de mainmorte ; A la suite d'une supplique et vu le développement et dévouement " nous leur confirmons cette franchise et grâce ainsi que tous les droits dont ils jouissaient à perpétuité et sans entrave, comme si ces droits étaient transcrits mot pour mot dans cette patente".

Un siècle après en 1567 l'archiduc Ferdinand renouvelle ces droits et en 1603 l'empereur Rodolphe les confirme à nouveau. Mais les empereurs étaient loin et des franchises durent souvent être oubliées. Les archiducs d'Autriche n'avaient pas de revenus suffisants ils durent faire des emprunts et engager leurs biens. Ce fut le sort du Rosemont qui fut hypothéqué pour ses droits et rentes totalement ou partiellement en 1360 à Pierre de Bollwiller, en 1363 à Marguerite de Bade, en 1447 à Erkingen de Hugenhoven, en 1450 à Pierre de Morimont, en 1456 à Gunzmann de Brinighoffen, en 1457 à Rodolphe de Soultz, en 1459 à Pierre de Morimont, cela ne faisait le bonheur des habitants que les seigneurs engagistes pressuraient et exploitaient pour en tirer le maximum de revenus.

En 1469 l'archiduc Sigismond vend au duc de Bourgogne Charles le Téméraire le Landgraviat d'Alsace (Ferrette et le Brisgau) pour 50.000 florins or à condition que les franchises des habitants seraient respectées et que les terres après remboursement reviendraient à l'Autriche. Charles nomme comme lieutenant

Pierre de Hagenbach qui après 5 années d'administrateur laisse le plus odieux souvenir. On se révolte contre lui et on lui coupe la tête.



*Exécution de Pierre de Hagenbach*

Le duc de Bourgogne fait exercer de terribles représailles en Sundgau (Belfort et Ferrette). 15 paysans et un curé de Hagenbach sont tués à Dannemarie. Un autre curé mis à mort à l'autel (St Ulrich) les hosties profanées. 2500 morts complètent ces représailles. Il y eut en 1474 une bataille devant Héricourt. Les Bourguignons venus du château de Passavant par Echavanne, Frahier, Chenebier et Chagey, sont mis en déroute par les Belfortains aidés des Suisses et repoussés jusqu'à Passavant. Des villages furent brûlés, le butin de l'armée pillé et il y eut 2.000 tués. De 800 hommes partis de Faucogney et n'en revint que 80.

Sigismond rachète ses états engagés le 6 avril 1474.

En 1489 Maximilien succède à Sigismond dans le Landgraviat d'Alsace et à cours d'argent il engage à nouveau en 1492 le Rosemont pour 10 ans à Gaspard de Mormons contre la somme de 25.300 florins.

Le manuscrit de la bibliothèque de Belfort contient une copie du livre rouge renouvelé par tous les maires et jurés de la seigneurie de Belfort l'an de grâce 1487. Ce manuscrit est de Ferdinand Scheurer.

Un autre revenu pour le seigneur du Rosemont venait des amendes imposées en justice. Il y avait alors en chaque district du comté de Belfort un tribunal composé de 9 juges pour les affaires civiles et de 24 pour les affaires criminelles. Un tribunal supérieur sorte de cour d'appel réunissait à Belfort les 5 présidents des districts. Ce tribunal de justice sera plus tard absorbé par celui d'Ensisheim centre du landgraviat d'Alsace. En Rosemont « les grosses amendes valaient au seigneur 60 sous Barois et 12 à la partie ; les petites amendes 4 sous au seigneur

et 3 à la partie. Dans la mairie d'Etueffont il y avait seulement deux plaids par an : mai et-septembre. Ils étaient jugés par le maire d'Etueffont, le maire Étienne de St Loup, seigneur de Roppe, Jean Henri de Roppe et le maire de Lachapelle sous chaux. Toutes les amendes étaient au seigneur : 30 sous pour les petites, 10 livres pour les grosses ; la partie ne touchait rien.

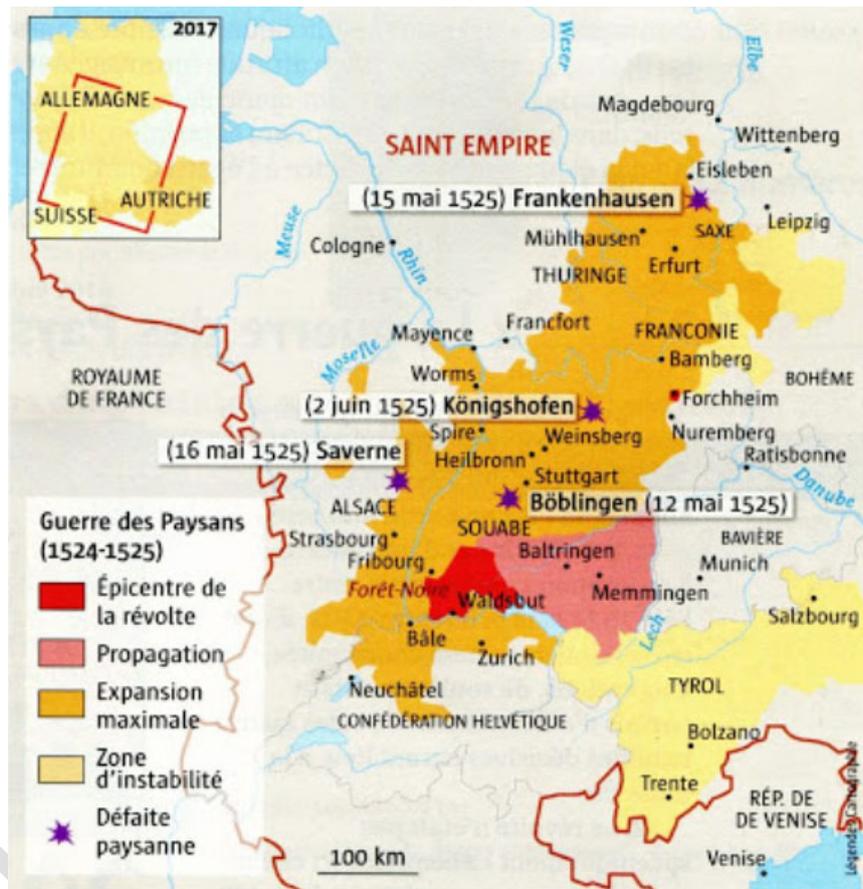
En 1409 le châtelain du Rosemont était Jehan de Courroux ce titre de châtelain un peu inférieur à celui de baron équivalait à celui de Prévot il était officier, chargé de la garde du château et de l'administration des biens il avait droit de basse justice. Souvent le chatelain avait un lieutenant pour l'aider dans ses fonctions et ce lieutenant assumait ces fonctions à lui seul. On cite comme lieutenant du Rosemont en 1487 Henselin Lieber maire de Chaux. En 1564 un autre lieutenant Jacques de St Engand se plaint de n'avoir pas reçu la gerbe de blés de chaque feu ni le rézal de seigle (27 livres).

Vers 1500 lorsque les mines seront en activité une nouvelle fonction sera créée celle de Bergrichter (juges des montagnes). Il sera en outre surveillant des mines et de nouvelles lois, une nouvelle juridiction sera organisée pour tout ce qui touche de près à cette exploitation.

En l'an 1500 Maximilien d'Autriche cède à la maison de Ferrette le château d'Auxelles avec son enceinte et dépendances le moulin, les dîmes et 36 fauchées de prés. Cette donation est confirmée en 1521 à Conrad de Ferrette avec en plus des bois et forêts et de quelques gens propres dans le dit village d'Assel et celui de Sot (Lepuix) montant le tout à 16 familles ». Le Rosemont reste engagé en 1501. Il le fut encore en 1532 et 1534 avec supplément de 8.680 florins et la seconde fois de 14.000 florins. En 1519 Maximilien qui par son mariage avec Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire possédait la Bourgogne et les Pays-Bas mourut. Son fils Philippe le Beau épouse Jeanne héritière d'Espagne qui se trouve réunit à la maison d'Autriche. Notre pays faisait partie de cet immense empire. Charles Quint fils de Philippe empereur en 1506 céda l'Allemagne à son frère Ferdinand mais se repentit bientôt de s'être dessaisi du Landgraviat d'Alsace : il fit des démarches inutiles pour rentrer en possession de cette province « fort à sa bienséance »

## LA GUERRE DES PAYSANS

Au début du XVI<sup>ème</sup> siècle, épuisés par les guerres, par la dureté des seigneurs engagiste et par quelques années de disette, les paysans de Ferrette et du Sundgau avaient dressés des plaintes à Maximilien qui le 7 mars sait droit de leur réclamation. En même temps commençait en Allemagne le mouvement de la réforme.



1525 - guerre des paysans

Les paysans du Sundgau espérant ainsi secouer le joug des seigneurs en devirent d'ardent prosélytes. Une insurrection éclata dans la région de Ferrette où les insurgés se livraient au pillage, à l'incendie, à la destruction des villages, châteaux et monastères.

« Au fond de cette guerre des paysans il y eut du fanatisme religieux et des rêves socialistes mais cette guerre fut précédée d'autres révoltes et de procès sans nombre contre des officiers de l'empire »

Sa protestation principale était une protestation contre les innovations du XV<sup>ème</sup> siècle un appel brutal aux franchises du passé. Les paysans réclamèrent la nomination du curé, un meilleur emploi de la grosse dîme, l'abolition du servage

et la liberté de la chasse et de la pêche. Puis exposèrent leurs griefs au sujet des bois usurpés par les seigneurs à leur profit exclusif (Hunauer : le paysan d'Alsace).

L'insurrection gagna tout le Sundgau, les terres de Faucogney et des bandes de pillards se répandirent dans les comtés de Montbéliard et de Bourgogne. La plupart avaient à se plaindre de vexations nombreuses qu'ils avaient endurées, quelques-uns en voulaient au clergé et prirent le parti de la réforme « mais si certaines bandes marchaient au cri de Luther, d'autres portaient le Crucifix ou la Vierge sur leur étendard et étaient conduites par un prêtre.

Néanmoins la fureur des insurgés se porta non seulement contre les châteaux mais encore contre les églises et les monastères. Le chapitre de Belfort fut rançonné de 15 livres bâloises, le prieuré de Froidefontaine pillé, le chapitre de Montbéliard également rançonné de 200 livres. Le prieuré de St Valbert, celui de Lanthenans, l'abbaye de Belchamp, les seigneuries de Mathay, Dampierre, Beutal, Grammont eurent à subir des violences ; l'abbaye des Trois Rois à Héricourt fut pillée par les insurgés les croix et les images des saints furent mises en pièces, les tableaux, les ornements sacrés déchirés, les autels renversés, l'argenterie et les objets précieux volés ainsi que les vases sacrés, les livres et les manuscrits brûlés, les reliques jetées au vent.

D'après les documents de la régence d'Ensisheim, le Rosemont pris une part active à ces troubles du Sundgau 1525. Bonvalot rapporte que 400 montagnards insurgés conduits par André de Chaux se portèrent sur Belfort et imposèrent au chapitre une contribution de 150 livres bâloises. Ils ravagèrent ensuite le prieuré de Froideval. Les archives du Haut-Rhin complètent et précisent ces renseignements. Le premier attroupement des rebelles se fit la semaine de Pâques ; 16 avril 1525. Leur action sur Belfort eut lieu au début de la révolte, ils furent aidés par d'autres paysans venus du Sud. Les paysans du Val de Chaux travaillèrent surtout après la rupture des négociations de Bâle. La bande du "Val de Chaux" qui était allée aussi rançonner de 200 livres le chapitre de Montbéliard conduit par Jean-Henry Conraut, grand capitaine Étienne de Fray, parrain Magnin, Richard Barnoy Jean-Henry s'était avancé sur la ville même de Belfort et la menacèrent sérieusement. Elle était défendue par Jehan de Morimont, baron de Morimont, Belfort, Rosemont et autres lieux, dont le père Pierre de Morimont avait en 1492 reçu la seigneurie de Belfort à titre d'engagement. Il envoie le 22 mai 1525, lundi des rogations, une lettre aux capitaines de la bande du Val de Chaux "ses bons amis "et demande qu'on lui envoie le lendemain 6 hommes pour s'entendre avec lui. L'entrevue n'aboutit pas et Jehan de Morimont passe un traité défensif avec les magistrats de Belfort "contre les insurgés et autres qui seraient contraires à leur dit seigneur et à la maison d'Autriche." (28 mars 1525)

C'est sans doute les jours suivants que la bande de Chaux jette le défi aux "coqs de Belfort"

Jean Henry met trois jours et trois nuits à rassembler son monde. Sitôt le rassemblement opéré selon la coutume en ce mouvement populaire on fait une bannière qui est laissée à Chaux une des mairies du Rosemont plus forte en population que Giromagny, 500 hommes restent en réserve pour garder et 15.000 se dirigent sur Belfort.

La rencontre eut lieu aux environs du Valdoie et les gens de Belfort y furent battus. Un mois plus tard le vendredi après la Fête-Dieu, Jehan de Morimont annonce au régent d'Ensisheim que les insurgés conduits par un inconnu viennent d'occuper le château d'Etueffont que tout le pays est en révolte en le bailliage du Rosemont que la guerre est déclarée contre les nobles et les prêtres et qu'il ne peut réprimer l'insurrection. Peu après le ton de Morimont devint plus hardi envers Jehan de Chaux qui était le chef de la bande insurgée. L'histoire ne dit pas le rôle dans les derniers soubresauts de la révolte qui se termina par l'écrasement des rebelles à Altkirch, Wattwiller, Habsheim, Rixheim. Jehan de Chaux, un des chefs sinon l'unique de la bande venue de Chaux la Jolie aurait été arrêté à Plombières est détenu au château de Hohenach. Il aurait correspondu avec de Morimont pour lui demander sa mise en liberté celle-ci lui aurait été refusée et il aurait été pendu.

La diète de Bâle composée de seigneurs de deux cents députés des paysans révoltés et des ambassadeurs des 13 cantons confédérés décida la fin du conflit le 22 juillet 1525 ; tous les paysans devaient déposer les armes, chacun devait se retirer chez soi et chaque famille devait payer 6 florins pour les dommages causés. Ainsi finit cette révolte provoquée par de grands abus et née d'un généreux désir de liberté qui dégénéra en pillages et en excès. On revoit cela à toutes les révolutions. L'histoire est un perpétuel recommencement.

C'est à cette guerre des paysans de 1525 que se rapporte une vieille chanson populaire des habitants de la région de Giromagny que publie Félix Schoedelin dans la "revue d'Alsace" elle est composée de 18 vers le deuxième repris comme premier verset au verset suivant et ainsi de suite.

#### *Le chant du Rosemont*

**I.**

Ça Jean Neury, de Vessemont, — Due li bailia boine vie !

— A lé varchie tro jours, tro neux, pô ramésâ son monde.

**II.**

A lé varchie tro jours, tro neux, pô ramésâ son monde ;

**I.**

C'est Jean Neury , de Vessemont, — que Dieu lui accorde longue vie !

— Il a marché trois jours et trois nuits pour rassembler son monde.

**II.**

Il a marché trois jours et trois nuits pour rassembler son monde.

— Adue, vêu diâ, Réchâ Preveux, vô esquâ vêtre bonîre ?

**III.**

Adue , vêu diâ , Réchâ Preveux , vô esquâ votre bonîre ?

— Ilia lâchie dedans Tschâ , dedans Tschâ la jeulie.

**IV.**

Ilia lâchie dedans Tschâ , dedans Tschâ la jeulie.

— Ilia lâchie cinq cents piétons pô voijâ la bonîre.

**V.**

Ilia lâchie cinq cents piétons pô voijâ la bonîre ;

— Déchu la brèche di Vadôs neux étins bin dès mille.

**VI.**

Dechu la brèche di Vadôs neux étins bin dès mille ,

Et tant piétons que cavalies neux étins bin quinze mille.

**VII.**

Et tant piétons que cavaliers neux étins bin quinze mille.

— Déchosie-vôs, coqs de Bêfô, pô pesa la riviere.

**VIII.**

Déchosie-vôs, coqs de Bêfô , pô pêsâ la riviere ,

— Ceux qui n'sarou pêsâ le pont, peseront dans la riviere.

**IX.**

Ceux qui n'sarou pêsâ le pont, peseront dans la riviere.

— Regarde ou haut, regarde ou bé , ne son qué chemin paure.

**X.**

Regarde ou haut, regarde ou bé, ne son qué chemin paure.

— A lou tira à contre va devès la crou de pire.

**XI.**

A Ion tirâ à contre va devès la crou de pire,

— Déchu la brèche des Ainants, Ion ratrapa la prise.

**XII.**

Dechu la brèche des Ainants , Ion ratrapa la prise ;

— Tô les pôs, tos les moutons, tote la vaicherie.

**XIII.**

Tô les pôs , tos les moutons, tote la vaicherie.

— A lou piquâ tchevâs noirs pô sautâ la barîre.

**XIV.**

A Ion piquâ tchevâs noirs pô sautâ la barîre. —

— Son tchapai à chu à dari, ne daigna le requdre.

**XV.**

Son tchapai à chu à dari, ne daigna le l'equdre ;

— Et tô ces gens de Sermamagny chaulins comme des anges.

**XVI.**

Et tô ces gens de Sermamagny chaulins comme des anges,

— Et tô ceux de Giromagny brelins comme des tchièvres.

**XVII.**

— Adieu, bonjour, Richard Prévost, où est votre bannière ?

**III.**

Adieu, bonjour, Richard Prévost, où est votre bannière ?

— Je l'ai laissée à Chaux, à Chaux la jolie.

**IV.**

Je l'ai laissée à Chaux, à Chaux la jolie.

— J'y ai laissé cinq cents fantassins pour garder la bannière.

**V.**

J'y ai laissé cinq cents fantassins pour garder la bannière.

Sur le pont du Valdoie nous étions bien dix mille.

**VI.**

Sur le pont du Valdoie nous étions bien dix mille.

— Et tant fantassins que cavaliers, nous étions bien quinze mille.

**VII.**

Et tant fantassins que cavaliers, nous étions bien quinze mille.

— Déchassez-vous, coqs de Belfort, pour passer la riviere

**VIII.**

Déchassez-vous, coqs de Belfort, pour passer la riviere

— Ceux qui ne sauront passer le pont, passeront dans la riviere.

**IX.**

Ceux qui ne sauront passer le pont, passeront dans la riviere.

— Regarde en haut, regarde bien, ils ne savent quel chemin prendre.

**X.**

Regarde en haut, regarde bien, ils ne savent quel chemin prendre.

— Ils ont reculé jusqu'à la croix de pierre.

**XI.**

Ils ont reculé jusqu'à la croix de pierre.

— Sur le pont des Ainants, ils rattrapèrent la prise.

**XII.**

Sur le pont des Ainants, ils rattrapèrent la prise.

— Tous les porcs, tous les moutons, toute la vacherie.

**XIII.**

Tous les porcs, tous les moutons, toute la vacherie.

— Ils (les paysans) ont piqué leurs noirs chevaux, pour sauter la barrière.

**XIV.**

Ils ont piqué leurs noirs chevaux, pour sauter la barrière.

— Leurs chapeaux tombaient en arrière, ils ne daignaient les ramasser.

**XV.**

Leurs chapeaux tombaient en arrière, ils ne daignaient les ramasser.

— Et tous ces gens, de Sermamagny, pleuraient comme des anges.

**XVI.**

Et tous ces gens, de Sermamagny, pleuraient comme des anges.

— Et tous ceux de Giromagny, bêlaient comme des chèvres.

**XVII.**

Et tous ceux de Giromagny, bêlaient comme des chèvres.

A tôle ceux de Giromagny brelins comme des  
tchièvres.  
— Si al avin pesâ poi Angeot, revnu poi la riviere.  
**XVIII.**  
Si al avin pesâ poi Angeot, revnu poi la riviere,  
— Tô les afans du Rosemont serin tos avu des chires.

— S'ils avaient passé par Angeot, en revenant par La  
Rivière.  
**XVIII.**  
S'ils avaient passé par Angeot, en revenant par La  
Rivière.  
— Tous les enfants du Rosemont auraient été des sires.

*H. Bardy | Revue d'Alsace | 1853*

Pour certains historiens de Belfort (Bardy, Corret, Bonvalot, Liblin) ce chant aurait trait aux ravages du Sundgau et à la reprise de Belfort probablement lors du blocus de Belfort par les Suédois en 1633.

D'après Scheurer – Dubail Roy, il se rapporte bien à la guerre des paysans voici leurs raisons :

D'abord s'il s'agissait des Suédois, le poète en parlerait et même les générations suivantes l'auraient ajouté tant leur passage avait laissé un souvenir terrible et durable. Ensuite le défi est jeté aux gens de Belfort qui seraient donc l'ennemi. Il les appelle « les mires », « les messires » c'était les gens de noblesse contre lesquels se faisait la révolte et qui s'étaient réfugiés à Belfort, comme ces chevaliers avaient de hautes bottes éperonnées, les paysans qui n'ont que souliers bas s'en moquent : « Descho asa vô, cô de Bêfô "déchaussez-vous coqs de Belfort". Ils rapportent du butin ce qui est une des caractéristiques de cette révolte en reprise de ce que on leur a pris en dîmes ou en récoltes ou redevances féodales. Ils mettent en fuite les ennemis dont l'un perd son chapeau et il est dit que l'expédition aurait été plus fructueuse, les enfants auraient été comme des seigneurs si au retour on avait passé par Angeot.

Tout cela ne peut avoir lieu sous les Suédois dont les forces militaires étaient trop importantes. Il n'y eu alors que quel qu'embuscades isolées, non des batailles et l'histoire n'en a gardé trace.

**E**n 1544 les archiducs établirent pour notre région des règlements au sujet des auberges et de certaines réunions de circonstances.

« Jusqu'ici il a été d'usage en beaucoup de villages que lors des services funèbres tous les habitants de la commune après avoir été à l'église se rassemblent après l'office dans les auberges et y font de grandes dépenses à la charge soit de la commune dans certaines localités, soit des héritiers du défunt dans les autres. Cela n'aura plus lieu désormais. À l'avenir quand une personne jeune ou vieille mourra, quand on célébrera son service funèbre les habitants de l'endroit iront à l'église par esprit de charité et de dévotion chrétienne implorer le Tout-Puissant pour l'âme du trépassé. Après l'office ils retourneront chez eux et à leur travail. Si les héritiers du décédé servent aux prêtres venus du voisinage un repas soit chez eux soit dans une auberge ils pourront encore admettre à la même table six convives de leur choix mais pas davantage. Ils pourront leur offrir un dîner convenable sans toutefois dépasser le nombre de 4 services comme il est dit plus haut. (Pain fromage en plus). Après le repas qui ne doit pas durer plus d'une heure et demie chacun regagnera sa maison. Celui qui traitera avec les prêtres plus de six personnes paiera pour chaque convive excédant une livre à la seigneurie et 5 schellings à l'église. Les marguilliers recouvreront cette amende. Là où la commune se réunit comme cela s'est fait jusqu'à présent aucune dépense ne sera plus payée sur les revenus communaux et les héritiers du défunt ne prendront plus à leur charge aucun frais sous peine de 5 livres à payer par la commune et d'une livre 10 schellings à payer par les héritiers dans le cas de la commune ou les héritiers solderaient la dépense.

Aux baptêmes, on pourra donner un repas convenable aux femmes qui ont assistées l'accouchée ainsi qu'aux parrains et marraines sans toutefois dépasser les 4 services. Lors des relevailles, de chères voisines et de bonnes amies pourront rendre visite à l'accouchée et accepter chez elle un modeste goûter.

Il s'est introduit une coutume qui contrairement à toute décence et honnêteté tend à prendre chaque jour de l'extension, c'est que les femmes vont au cabaret alors que c'est déjà trop qu'ils soient fréquentés par les hommes. Elles s'y enivrent comme les hommes elles y perdent la raison elles y profèrent des jurons elles s'y permettent des paroles et des gestes indécents dont elles s'abstiendraient à jeun elles oublient la pudeur la retenue et l'honneur de leur sexe. Pour parer à ces maux, défense est faite aux femmes d'entrer dans les auberges pour y boire, surtout dans le lieu de leur demeure sous peine d'une livre 10 schellings d'amende pour chaque contravention à moins qu'elles ne soient invitées avec d'autres personnes par l'aubergiste ou sa femme. Dans ce cas elles doivent s'abstenir de s'enivrer sous peine citée ci-dessus. Mais lorsqu'une femme en voyage est obligée d'entrer dans une auberge, l'aubergiste domicilié dans le bailliage ne lui servira pour le dîner ou le souper qu'un demi

pot-de-vin sous peine d'une livre 6 schelling que l'aubergiste et la contrevenante paieront chacun de leur côté.

Ferdinand Ier racheta l'hypothèque du Rosemont vers 1534 mais tous les droits ne furent libérés que le 21 janvier 1563, jour où les archiducs entrèrent en jouissance complète de la seigneurie.

Vers 1560, un marché fut établi à Giromagny tous les samedis pour l'approvisionnement des mineurs ; à la même époque fut bâtie pour le Bergrichter la maison de justice.

Un règlement fut établi en 1562 pour déterminer exactement les attributions des seigneurs et des officiers des mineurs pour éviter les conflits.

Ferdinand II succède à son père en 1564. C'était un prince digne et loyal inspirant à tous le respect et la confiance, il menait une vie très simple et laborieuse ne dormant que 7 heures par jour et en même temps très charitable et très pieux. Il eut à répondre à une supplique du lieutenant du Rosemont lequel se plaignait qu'on lui avait supprimé des redevances : 1 germe de blé par feu et un rézal de seigle et demande qu'on lui fixe des gages pour vivre honnêtement avec sa femme et ses enfants et « entretenir un bidet pour s'en servir dans les affaires de Sa Majesté Impériale ». Il fit aussi un règlement des droits et devoirs des gens du Rosemont d'après le rapport de deux conseillers, Sébastien Totte de Permegg et Richard Cachemer. Ce règlement réservait aux Rosemontois tous les anciens droits et contenait des dispositions principales suivantes :

Les cours d'eau appartenant au seigneur les sujets ne peuvent les utiliser pour les moulins particuliers mais des moulins banaux seront construits et loués à des meuniers fidèles et honnêtes pour moudre « leur blé et orge mondé » si le meunier a des plaintes il sera remplacé.

Le droit de pêche n'appartient pas aux sujets. Néanmoins ils pourront pêcher à la ligne volante « avec que le baston » seulement deux jours par semaine, le mercredi et le samedi et rien que « pour la nécessité de leur maison » avec défense de vendre le poisson. La pêche à la main et au filet « ce qui s'appelle la destruction du poisson » est interdite. L'amende est d'une livre (33 sols 8 deniers) elle est doublée si le délit a été fait de nuit ou par le brouillard. Pourtant le seigneur conserve le droit de se réserver ou d'affermir la pêche en certains cours d'eau. Ainsi à Giromagny le Bergrichter aura seul le droit de pêcher derrière sa maison.

Personne n'a le droit de chasser en dehors du seigneur. Des battues pourront être organisées contre les loups ou le gibier noir (le sanglier) et quelques pièces de gibier pourront être distribuées aux sujets.

Des défenses de pêche et de chasse étaient considérées par les Rosemontois comme vexatoires et draconiennes et, soutenus par leurs maires, ils organisèrent pour la résistance à ces édits ; l'intendant des forêts paya de sa vie la fidélité aux lois de son maître. Ils continuèrent à pêcher et à chasser poissons et gibiers étant d'ailleurs en abondance dans les forêts. Ils avaient la réputation d'être « remuant et boute-en-train ».

Le 25 janvier 1570, 6 chasseurs portèrent au château de Belfort les pattes de devant d'un sanglier et à cette offrande moqueuse ils ajoutèrent des propos si violents que le bailli les fit mettre en prison. Les gens de la vallée se fâchèrent et vont réclamer à Ensisheim près du régent la libération des prisonniers.

La régence accepte cet élargissement mais refuse leurs réclamations. Elle accepte toutefois une enquête sur les us et coutumes du pays et les besoins des habitants. Ceux-ci obtinrent un jour de pêche supplémentaire mais la régence fut intraitable sur le droit de chasse. Les esprits se calmèrent un peu mais les difficultés devaient reparaître plus tard. Avec leur esprit avide de liberté il n'est pas sûr qu'ils aient toléré longtemps les écritures « pêche interdite » et « chasse gardée » que les petits-fils du XX<sup>ème</sup> siècle trouvent très légitimes aujourd'hui.

Au reste si les Rosemontois n'avaient pas le droit de chasser, ne doutez pas un instant « que remuant comme ils étaient » et ne se faisaient pas de scrupules d'enfreindre ces textes en s'offrant à l'occasion le gibier à poils ou à plumes égaré par mégarde en leurs filets.

Le lieutenant aide les habitants par ses conseils et veille à ce qu'ils respectent les droits du seigneur. Les frais de justice et de prisons sont payés par les coupables s'ils sont solvables sinon par le seigneur. En cas de condamnation à mort la seigneurie paiera à ce sujet : « ce qui est dû au maître des hautes œuvres »

Les ouvriers des mines sont exempts d'impôt pour leurs maisons et jouissances aux lieux qui leur sont octroyés mais s'ils font des acquisitions ou possèdent des biens personnels, ils rentrent dans la règle commune. Le marché libre subsistera à Giromagny et les officiers du Rosemont veilleront à ce que personne ne soit exploité par les meuniers et les boulangers. Ils feront bâtir 6 boucheries à Giromagny, elles seront louées à des bouchers moyennant un « cens stable et fixe ».

Le pont de la Savoureuse à Giromagny sera fait en pierre. Les sujets amèneront les matériaux et le seigneur paiera les frais de construction.

Une fontaine sera établie devant la maison du Bergrichter « la cuve de la fontaine sera faite en bois » aux frais de l'empereur ; les autres frais seront payés : un tiers sur les revenus de la seigneurie et les deux autres tiers par les ouvriers

des mines et de la fonderie et les autres sujets habitants Giromagny. Cet acte est signé à Innsbruck le 10 avril 1567.

Le 13 juillet 1568 la chambre Innsbruck fait avertir le lieutenant du Rosemont de n'autoriser aucun étranger à bâtir des maisons de batz ou « solhauser » sans que le Bergrichter en soit prévenu. Il choisira l'emplacement, fixera le prix du terrain afin que les rentes dues soient payées. Défense également est faite de « vendre bled ailleurs que sous les halles de Son Altesse à Belfort ou à Giromagny ». Ces halles avaient été bâties cette même année 1568.

En 1569 le comte Palatin Wolfgang vint au secours des protestants français avec 16.000 hommes. Ces soldats commirent beaucoup d'excès et de dépravation en Alsace et en Bourgogne. La régence d'Innsbruck donna ordre aux habitants du Rosemont de payer toutes tailles ou impositions sans égard aux pertes subies par ce passage de troupes.

Cette même année 1569 on construisit l'église de Giromagny payée un tiers par l'archiduc et les deux autres tiers par les mineurs. Le premier curé fut Guy Klein qui n'avait outre le casuel que le revenu de l'église de la Madeleine au Val des Anges et 15 florins des mineurs.

En 1572 ordre fut donné de réparer la maison de Son Altesse à Giromagny on se servit des corvées des sujets pour mener les fascines et autres choses nécessaires.

En 1581 la régence d'Ensisheim écrit aux officiers de Belfort au sujet des dégâts causés dans les bois du Rosemont par les possesseurs de scieries et les cuvetiers. Malgré les ordres donnés pour faire fermer ces scieries, il en restait 5 en activité dans la vallée du Rosemont et 7 dans la vallée de Lepuix et en plus 12 ouvriers cuvetiers dans les deux vallées. La régence ordonne de faire exécuter les règlements et lui signale s'il « y aurait encore des personnes de tels métiers qui détruisent les forêts de son Altesse tant dans les lieux de la basse justice que dans la haute ».

Le 20 mai 1586 le lieutenant du Rosemont, Martin Finck dans une supplique se plaint des mauvais procédés dont il est victime de la part des officiers de Belfort qui lui ont enlevé une grande partie de ses revenus. À la suite d'une maladie pour payer ses dettes il demande à s'engager dans un régiment de France et de le remplacer pendant son absence par son gendre Michel Rocquard ; Bailly d'Auxelles. Sa requête fut repoussée et ce fut Adam Cuenin qui fut nommé lieutenant du Rosemont.

Le lieutenant résidait à Chaux et y présidait chaque lundi les séances de justice. Tous nos villages en dépendaient à l'exception de Giromagny et d'Auxelles Bas.

Pour fait d'injures ou de rixe sans effusion de sang, l'amende était de 3 livres 12 schellings (2 1 ? 15 schellings au seigneur – 5 schellings aux jurés – 12 schellings à la partie adverse). En cas de réclamation futile et non admise ou lorsque les délinquants faisaient défaut il y avait 4 schellings d'amende pour la copie et 5 pour le sceau. Le lieutenant touchait pour l'entretien de son cheval une gerbe de seigle de chaque habitant (400 environ) de plus 5 schellings par bichet de chaque dîme il avait droit aux petites amendes de 4 schellings mais la plupart du temps elles étaient prononcées contre des gens insolvables. C'était lui qui était chargé de faire entrer les amendes et certaines taxes. Il aurait préféré des appointements fixes.

À la demande de la chambre d'Ensisheim du 5 octobre 1590 les officiers de la seigneurie de Belfort indiquent quels sont les collateurs des cures de Rosemont ainsi que le montant du revenu de ces cures.

1 /Cure de Giromagny :

Fondateur et collateur absolu avec droit de nomination l'Archiduc d'Autriche ; revenus « 60 boisseaux moitié espiotte et moitié avoine » (la mesure de Masevaux est de 112 livres 49) des dîmes à Novillars venant de la Madeleine, 7 mesures de vin de Limbach et en plus 200 livres données par le Bergrichter auxquelles il faut ajouter « 50 livres offrandes certaines du maître de la confrérie ». (Il existait la confrérie de la bonne mort et du St-Sacrement)

2 /Cure de Chaux :

Collateur, Jean Petermann chanoine de la Madeleine de Besançon ; revenus : 8 bichots de seigle, 8 d'avoine plus 10 livres et 10 sols en argent et 3 livres pour quelques pains (bénis) offerts par la paroisse. En outre 8 sols et 4 deniers pour chaque décès. La cure avait 5 arpents de terres labourables et 8 fauchées de prés.

3 /Cure du Puix :

Cette église est filiale de la cure de Chaux et c'est le même prêtre qui officie dans les deux églises. Revenus : seulement trois bichots moitié seigle moitié avoine.

4 /Cure de Rougegoutte :

Collateur : les seigneurs de Montbéliard (le bailli de Belfort y a pourtant fait nommer un prêtre de Melisey Étienne Honnemotte lequel a été confirmé par l'évêque de Besançon). Revenus : 6 bichots moitié seigle, moitié avoine et 6 livres en argent. Un autel fondé par un prêtre Jean Chopard rapporte 6 livres par an à condition d'y dire la messe tous les vendredis. La cure possède un arpent de

terre labourable, 8 fauchées de pré et une forêt de 25 arpents en litige avec les sujets.

5 /Cure de Lachapelle sous chaux :

Rattachée au chapitre de Belfort qui y entretient un vicaire résident. Revenus : 6 bichots moitié seigle, moitié avoine, 15 livres en argent, trois arpents de terre labourable et 2 fauchées de prés. Elle est une filiale à Auxelles qu'elle dessert et qui rapporte 2 bichots moitié seigle, moitié avoine et environ 2 livres.

6 /Cure de la Madeleine :

Au Val des anges, qui appartient à l'archiduc lequel a transféré une partie de ses revenus à l'église de Giromagny. Ces biens rapportent 20 livres. On y dit rarement la messe.

©HistolepuiX.fr

---

## LE ROSEMONT ET LA FRANCE :

Lors de la révolte des princes contre Mazarin qu'on a appelé la Fronde, le comte de la Suze ayant pris parti de l'insurrection fut dépossédé de ses terres et dut capituler à Belfort le 13 janvier 1654. Ses terres revinrent à la couronne de France et par lettres patentes, Louis XIV accorda au duc de Mazarin toutes les terres patrimoniales de la maison d'Autriche qui devinrent un comté avec Belfort pour chef-lieu.

Le Rosemont devait rester jusqu'en 1791 c'est-à-dire pendant 137 ans le domaine de la famille Mazarin. Le cardinal le donna à sa nièce Hortense.

Elle épousa le duc de de Meilleraye qui prit le nom de duc de Mazarin.

### La justice du Rosemont au XVII<sup>e</sup> siècle :

Une pièce de 1678 nous donne quelques renseignements sur l'organisation de la justice à cette époque.

En la vallée de Rosemont il y a une justice établie à Chaux de 9 juges ou locifier qui préside qu'on nommait autrefois lieutenant du Rosemont et à présent on le nomme bailli dudit lieu qui n'a aucune voix délibérative.

Ce tribunal existait depuis le XV<sup>ème</sup> siècle.

En ladite seigneurie de Rosemont il doit se tenir justice ouverte dans le village de Chaux laquelle sera commune tant pour les habitants d'icelles que pour les étrangers comme aussi elle sera établie par un officier qu'à présent au nomme bailli demeurant et résidant dans ladite seigneurie.

Item, elle sera remplie de neuf juges ou jurés lesquels pourront reconnaître et juger selon leur meilleur sentiment toute difficulté et procès de bourgeoisie autant que leur sera présenté et produit judiciairement et lorsque quelqu'un ou plusieurs auront quelque action à intenter contre leurs parties devant la justice, le susdit bailli ensemble les neufs jurés tiendront le sceptre au nom de la Souveraineté que pour lors appartenait à la maison d'Autriche dans le lieu accoutumé que la justice doit se tenir. Pourra entendre les parties et sur les plaintes intervenantes et réponses demandées les sentiments desdits neufs jurés et juges et sans son entremise comme de droit et de raison les laisser juger suivant leur bon sentiment et après le dit bailli sur leur rapport doit prononcer la sentence.

Item, en ladite justice doit être réputé pour une justice supérieure comme appert que la justice de Rougegoutte de la basse seigneurie comme aussi les justices de Vézelois et d'Argiésans sont dépendantes de telle justice du Rosemont et si quelqu'un s'y trouve grevé de la sentence rendue par lesdites inférieures justiciers ; il en doit appeler par devant les neufs jurés de ladite justice du Rosemont.

Item les actes expédition des sentences de la première justice seront remis et reproduits, le tout par écrit, par devant lesdites juges de la justice du Rosemont et les choses bien pesées examinées avec diligence possible lesdits juges distribueront la sentence d'appel dans les 15 jours s'il est possible afin que les parties n'aient pas à se plaindre des prolongations.

Lesdits articles concernant l'établissement et règlement de la justice de Rosemont ont été extrait des ordonnances contenues dans un mémoire allemand de ces feuillets et traduites en français.

#### Des prix :

Un pain d'une livre = 3 onces 6 deniers	Un chariot de gros bois = 1 livre, 10 sols
Une pinte de vin = 1 sol 6 deniers	Un chariot de foin = 708 livres
Une livre de chandelle = 6 sols	Une livre de poisson = 3 sols 6 deniers
100 fagots = 1 livre 10 sols	1000 briques = 10 livres
Une caisse de chaux = 5 livres	Un tombereau de sable = 1 livre
Une toise cube de pierres de paille posée et maçonnerie = 34 livres 4 sols	

La maçonnerie d'une toise = 7 livres.

#### Énumération de village :

Auxelles Haut ; à M. de Heid et la montagne à Monseigneur

Auxelles Bas ; à M. de Ferrette.

Chaux ; à Monseigneur et à M. de Roppe

Lachapelle ; à Monseigneur et à M. de Roppe

Etueffont Haut ; à Monseigneur

Etueffont Bas ; à Monseigneur et à M. de Roppe

Petitmagny ; à Monseigneur

Grosagny ; à Monseigneur et M. de Roppe

Rougegoutte ; à Monseigneur et à M. de Reinach

Évette ; à Monseigneur

Giromagny ; à Monseigneur

Au Puix vers Giromagny ; à Monseigneur

Cette énumération remonte à 1653, le gouverneur d'Alsace en faisait l'énumération.

Un document de l'époque – 1667, juge que l'Alsace est le plus beau pays du monde ; il en signale les avantages, les inconvénients et les remèdes.

C'est une tête de frontières, la clef de l'empire mais les forteresses en sont ruinées. Il faut les remettre en état. Le Rhin qui l'arrose est un beau fleuve navigable mais il est accablé de péages qu'il faut supprimer ou réduire car nul trafic n'y est possible. La terre est fertile, les bestiaux y abondent mais l'abondance facilite la paresse et la main-d'œuvre manque. Chaque année on n'y tire 2.000 marcs d'argent cet argent est enlevé par l'étranger, il faut développer la monnaie d'Ensisheim. Il y a de la belle forêt, elles sont en mauvais état et mal exploitées, il est nécessaire d'en réglementer les coupes et la police. La population augmente il y a beaucoup d'enfants mais ils ne parlent pas le français, il faut leur apprendre. Il y a beaucoup de biens communs, pâturages prairies, forêts mais ils sont grevés de dettes qu'il faudra liquider. Il faudra également établir des fermiers dans les terres en friche. Quelques terres excellentes en effet sont incultes et il n'y a point de travailleur qu'on y amène des Suisses et des Comtois. Les couvents y sont nombreux mais remplis de moines suisses et bourguignons. Le peuple y est dévot mais il y a trop peu de curé, il serait nécessaire de s'entendre avec l'autorité ecclésiastique pour obliger les dixmeurs ou les paroissiens à y en établir. Enfin le peuple est à l'aise mais s'abandonne à l'ivrognerie, qu'on y établisse une police des chemins et surtout des cabarets. (Bulletin de la société d'émulation de 1902).

La province d'Alsace que le traité de Westphalie venait de rattacher à la France avait pour limites depuis le Rhin (la ligne de l'ancienne Séquanie) et, Essert, Châlonvillars, Salbert, Évette, Errevet, Lachapelle, Auxelles Bas et Auxelles Haut, le Mont St Jean, le Mont de la Tête Gronde, le Mont la Malebranche, la Buissonnière (Beucinière), le Ballon, les Plaines de Giromagny (Winsgrut), le Rosemont, le Chantoiseau, Sewen, Dolleren.... D'après : « Contours de Haute et Basse Alsace ».

La lettre du gouverneur de l'Alsace en 1553 où il confirme les articles de la lettre des métiers des bonnetiers « l'on trouve la description de la limite des terres d'Auxelles à Sewen ».

« En sortant Auxelles Bas l'on va à Auxelles Haut par la montagne St-Jean n'y ayant qu'un quart d'heure entre les villages qui est une côte semée de grains et à côté à environ mille pas avant que d'arriver et dans le chemin est une borne qui sépare le territoire d'Auxelles Haut d'avec Auxelles Bas et de Plancher le Bas d'avec Plancher le Haut, jusqu'en lieu d'Auxelles Haut on peut y aller en chariot. D'Auxelles Haut vous descendez par un chemin assez raisonnable droit

à Giromagny qui est éloigné d'une heure et qu'on laisse à gauche en premier lieu le Mont Ménard dont le côté d'Alsace appartient au seigneur et l'autre côté est de Plancher le Haut. Depuis, le Mont de Tichegron de couvert de bois qui m'appartient dans laquelle est la fontaine de Larrons de l'autre côté de la montagne sont les terres de Plancher. Après l'on trouve les montagnes au-dessus du Puix qui m'appartient et m'appartiennent et de l'autre côté est la Lorraine. Puis la montagne faisant sommet est aussi la limite qui sépare l'Alsace de la Lorraine puis la montagne de Malbranche, ensuite la Beucinière après l'on retrouve la montagne du Ballon et toutes les terres en-deçà qui sont à Masevaux s'appellent le haut des plaines.

En sortant de Giromagny l'on traverse une petite campagne d'un quart d'heure le long de la montagne laquelle est semée de plusieurs grains et il y a des prés et puis l'on entre dans la gorge de la montagne et on trouve avant que d'y entrer le Montjean puis le Mont Iron (Monteron), la Forestie (la Froterrie ou Flotterie), le Rucheray et le Chaufour.

Ensuite après avoir marché une demi-heure dans cette gorge par un chemin de chariot fort étroit ayant le ruisseau de Rosemont qui est du côté droit l'on arrive au château du Rosemont qui est assis sur un beau rocher et ruiné il y a plus de 400 ans.

Après l'on continue encore à quart d'heure par le même chemin laissant de fort beaux prés qui m'appartiennent à la droite et la montagne du Chantoiseau (Chantougé) à la gauche et après avoir passé à la porte de deux huttes de charbonniers l'on trouve le chemin au pied de la montagne de ce ban qui sépare la vallée de Masevaux des terres de Giromagny.

Il faut monter à pied et est une des plus rudes la montée que l'on puisse rencontrer à cheval et la dite montée dure une heure par un petit sentier et une demi-heure à descendre mais moins difficile et quand on est au plus bas de la vallée on regarde derrière soi on voit la montagne du Ballon qui fait la fermeture de la dite vallée de Masevaux et qui sépare l'Alsace, la Lorraine et la Franche-Comté toutes ces trois souverainetés y ayant des terres et pour bornes ils prennent pour leurs pâturages le lieu où la neige se fond et ensuite l'eau qui tombe dans leur territoire de l'une des trois conduisant au lieu où elle commence à fondre c'est ce qui appartient à la souveraineté et elle se partage en quatre, Madame l'Abbesse de Masevaux, y ayant une part ainsi que le seigneur de Belfort un autre aussi au Roy la moitié de la souveraineté.

Au cours de cette histoire locale, quelques renseignements pourront intéresser les lecteurs quoi qu'il déborde le cadre de cette histoire.

---

## LES ECOLES AU MOYEN AGE :

Comme l'église est supposée avoir exercé une grande influence au Moyen Âge ses ennemis ont cherché à noircir cette époque et à la représenter comme un temps abominable de misère matérielle amenant la famine et la mortalité, mais aussi de misère intellectuelle amenant l'abrutissement.

A les entendre, nos aïeux ont été : « pendant huit siècles des imbéciles abrutis par l'ignorance et écrasés par la tyrannie des nobles et des clercs ». Et c'est là l'idée superficielle que nous avons du Moyen Âge. On pourrait y opposer la splendeur des cathédrales gothiques qui témoignent un degré de civilisation artistique indéniable et inégalée et aussi se demander s'il est possible qu'un peuple soit assez abruti pendant huit siècles pour ne pas renverser un régime de misère en face du luxe de l'église et des fêtes des seigneurs.

Ne pouvant nier toutefois qu'il y ait eu des écoles, on a dit que ces écoles étaient rares qu'elles étaient réservées aux clercs et fermées aux laïcs qu'on y enseignait la théologie et non les sciences profanes.

Il y a là autant d'erreurs que de mots.

Dès le début du Moyen Âge nous voyons que les canons des conciles et des capitulaires des rois avaient ordonné une large diffusion de l'enseignement et des écoles furent ouvertes non seulement pour les clercs et les novices mais pour les laïcs de toutes conditions, dans les monastères, près des collégiales et même dans les plus humbles paroisses de campagne.

Ce mouvement s'est accentué au IX<sup>ème</sup> siècle et même au X<sup>ème</sup>. Il fut gêné par les invasions qui pillèrent les monastères et par l'anarchie du temps il n'en fut pas arrêté et Renan lui-même a pu écrire : « l'avènement de la dynastie carolingienne fait époque dans l'histoire de l'esprit humain »

Un concile de Paris en 824 dits que le devoir et la charge des évêques est d'entretenir des écoles. Le pape Eugène II, à la même époque écrivait qu'on doit s'efforcer d'établir des professeurs capables d'enseigner les arts libéraux et le dogme catholique dans tous les évêchés et dans toutes les paroisses.

En 845 le concile de Meaux, celui de Paris en 846 recommandent la multiplication des écoles ; le concile de Saponnière en 859 ordonne de fonder partout des écoles publiques pour y enseigner les sciences divines et humaines.

Dans la plupart de ces écoles, l'enseignement est gratuit, l'évêque d'Orléans, Théodulphe, sous Charlemagne, en fait une règle absolue. Dans un amendement de 797 il prescrit ceci : « que les prêtres des bourgs et des villages tiennent des écoles. Si un fidèle veut leur confier ses enfants pour leur faire apprendre les

lettres qu'ils ne refusent pas de les enseigner. En s'acquittant de cette tâche, ils ne demanderont pas de salaire et n'en accepterons pas, excepté ce que les parents voudront bien leur offrir spontanément comme marque de reconnaissance ».

St Guillaume à Dijon ouvre des écoles où les étudiants sont logés, nourris et instruits gratuitement et cela dans toute la Bourgogne. Elles étaient ouvertes à tous ceux qui s'y présentaient de quelque condition qu'ils fussent : libres ou serfs, pauvres ou riches.

Riculfe de Soissons parle des petites écoles dont les curés étaient ordinairement chargés qui avait pour but de donner l'instruction au peuple. La charge de l'enseignement retombait presque entièrement sur l'Eglise, une bonne partie de ses revenus y passait et ce fut ainsi jusqu'à la Révolution. Nous voilà bien loin de nos idées préconçues d'ignorance du Moyen Âge et surtout d'ignorance voulue par l'Eglise pour mieux dominer les âmes.

Au début du XIII<sup>ème</sup> siècle les lettres étaient florissantes à Paris. On a pu écrire : « Heureuse cité où les écoles sont en si grand nombre que leur multitude en vient presque à dépasser celle des habitants. »

Procurer l'enseignement était déjà considéré comme une œuvre de charité et de nombreuses fondations scolaires figuraient sur les testaments. En 1292 (Paris avait alors 40.000 habitants) on y comptait pour le peuple onze maîtres et une maîtresse d'école. Au XV<sup>ème</sup>, on comptait des écoliers par milliers dans une procession d'enfants le 15 octobre 1449. Dans beaucoup de villes, les municipalités exigent des écoles communales gratuites. Jeanne d'Arc enfant du peuple savait écrire puisqu'on a plusieurs pièces signées d'elle. En Franche-Comté avant 1300 il y avait des écoles rurales à Montfleur, Grozon, Gy, Pesmes, Montbozon ; au début du XIV<sup>ème</sup> siècle on en trouve à Port sur Saône, Montjustin, Gray, L'Isle sur le Doubs, Marnay, Clairval, Vercel. En 1415 on en signale à Danjoutin, à Belfort.

L'école de Danjoutin est signalée dans un acte de la duchesse d'Autriche donnant à la chapelle de l'hôpital de Belfort le moulin de l'Assise, situé à Danjoutin avec ses droits, rentes et redevances. Plusieurs charges incombaient aux chapelains et à ses successeurs. « Ils devaient chanter tous les samedis une messe de Notre-Dame. Le maître d'école et les écoliers devaient assister à cette messe pour aider à chanter, après la messe finie ils iront devant l'autel et chanterons le Salve Régina ; le chapelain sera obligé de donner au maître d'école une pinte de bon vin et un pain blanc de la valeur d'une rappe (3 deniers 1/2 monnaie du Sundgau et 10 rappes valaient 1 batz neuf de Bale). Il donnait aussi à chaque écolier un pain blanc et une rappe valable dans la ville de Belfort ».

Tous les trois mois il devait chanter vigiles avec neuf psaumes sur un drap qui sera placé devant l'hôtel et sur lequel il allumera 4 cierges qu'il laissera brûler pendant qu'on chante les vigiles. Le lendemain il dira grande messe des morts pendant laquelle 4 cierges brûleront sur le drap. Le maître d'école et les écoliers seront tenus d'assister à ces offices et d'aider le chapelain qui donnera au maître une channe de bon vin (2 pintes = 2 litres environ) avec 2 pains et chaque écolier 2 rapps et 2 pains.

Dans les écoles du diocèse, Ferdinand de Rye s'attache à multiplier les écoles rurales. En 1588 – 1590 et 1633 il en parle en ses mandements. On peut résumer ce dernier en cette simple phrase : « toute paroisse quelconque sera tenue de se choisir un ludi magistere. ».

On signale en 1697 un recteur d'école à Courtelevant pour Courcelles et Lepuix.

En 1712 son traitement était fixé comme suit : une gerbe de blés de la part de chaque habitant de la paroisse ; 4 livres d'argent pour son logement ; 33 livres 6 sols, 8 deniers de traitement fixe annuel, 12 livres comme supplément de gages. De plus en qualité de « clavier » ou charge du service de l'église 13 sols 4 deniers pour chaque mariage, 6 sols 8 deniers pour chaque service d'obsèques. Il était exempt de toute charge royale ou autre, pouvait faire pâturer sur le ban tous les bestiaux qu'il voulait, avait le droit d'envoyer 2 porcs à la glandée ou païsson. Enfin chaque habitant envoyant un enfant à l'école devait lui livrer devant sa demeure un chariot de bois dont on ne détermine pas la valeur.

Les pauvres étaient instruits gratuitement.

Les écoles étaient fréquentées en hiver mais peu en été. C'est ce qui explique, que malgré ces écoles il y avait encore bien des illettrés.

C'est ainsi que dans les délibérations du conseil bourgeois de Florimont des XVI et XVII<sup>ème</sup> siècle, la moitié des conseillers faisaient une croix que l'on entourait d'un cercle faisant mention (ces méthodes n'étaient seulement pratiquées à Florimont mais aussi dans le Rosemont et tous les actes publics que l'on peut rencontrer sont ainsi illustrés par des très jolies signatures et par des croix qui, dans une forte majorité ne représentent pas l'ignorance mais, une très grande compétence. Et ceux qui signent ont selon l'époque de leur instruction, une écriture gothique ou une écriture moderne) (note personnelle).

Pensons aux difficultés des classes, au Moyen Âge. L'imprimerie date de 1436. Avant donc, point de livre, après peu de livres, le papier rare et mauvais, les plumes métalliques inconnues. (C'est avec des plumes d'oies ou des bois tendres que nos ancêtres écrivaient.)

En Franche-Comté il y avait aussi des écoles pour les filles à Baume les Dames, Château Chalon, Migette et Montigny les Nonnes. A Besançon un peu plus tard. En 1349 Catherine de Ronchamp fait un leg aux Sœurs mineures de cette ville pour l'éducation de ses petits-enfants. Dans les campagnes les filles fréquentent les écoles paroissiales mais à certaines époques les statuts diocésains défendent de les garder après 9 ans.

Au XIV<sup>ème</sup> siècle : « les maîtresses font la classe l'hiver ». Le Concile de Trente ordonne de poursuivre activement l'instruction des filles par des maîtresses. Les archives de Belfort font mention d'une école de filles en 1598 et vers 1770 les Sœurs de l'Instruction chrétienne ont une maison à Belfort de même qu'à Bavilliers.

En autre village du Puix bien que la commune fût pauvre, il y avait une école de filles avec maîtresses spéciales en 1778. On payait 5 sols d'écolage par mois et par enfant et le curé de Chaux, l'abbé Bourqueney qui avait desservi Lepuix laisse à cette école par testament 25 livres pour son entretien.

*« Ce que le Père Colez ne savait pas, c'est qu'avant cette date et dès 1600 et même avant Lepuix possédait un recteur d'école qui faisait la classe durant l'hiver, comme partout, mais aussi chez lui, donc il n'y avait aucun bâtiment à entretenir. ».*

---

## CONFRERIE ET CORPORATION :

Il y avait au Moyen Âge toute une organisation de Confréries ; Celle du rosaire y fut développée par St Dominique et celle du scapulaire par les Carmes, celle de la Croix et des Pénitents Noirs par les Capucins.

Dès le XII<sup>ème</sup> siècle il y a une confrérie du St-Sacrement. Plus tard les Jésuites établirent celle des Hommes et des Jeunes Gens.

Chaque corporation avait ses maîtres, ses compagnons, ses apprentis étaient administrés par le conseil. Chacune avait sa bourse, sa chapelle, son patron et sa fête. Laquelle fête était tellement solennelle avec une gaieté un peu gauloise. Les seigneurs avaient leur confrérie. St Georges qui était leur patron fut honoré plus spécialement dès 1338 par une réunion annuelle qui avait lieu le 23 avril à la St Georges de Rougegoutte (ce que le Curé Colez ne savait pas c'est que la réunion avait lieu à Rougemont Château).

Les vigneronns avaient comme patron St Vernier (jeune vigneron martyrisé à Trèves) mais ce n'est-ce pas Saint-Vincent ?? Les métallurgistes avaient pour patron St Éloi ; les avocats = St Yves ; les ouvriers sur bois = St-Joseph ; les bouchers = St-Antoine, les médecins = St Come et Damien ; les marchands St Ferriol et St Ferjeux ; les jardiniers = St Fiacre, les chasseurs = St Hubert ; les laboureurs = St Isidore ; les imprimeurs = St-Jean ; les tailleurs de pierre = St Étienne ; les maçons et plâtrier = St Léger ; les boulangers = S-Honoré ; les cordonniers =St Crépin ; les corporations étaient de véritables coopératives où l'on s'engageait à ne pas nuire, à s'aider dans les achats et à se céder les marchandises au prix d'achat.

Ces corporations étaient une grande force pour les ouvriers du peuple et durent donner du fil à retordre à certains jours aux seigneurs.

Ainsi donc les organisations ouvrières ne datent pas d'aujourd'hui. Les corporations appuyées sur la religion et ses principes de charité et de justice ont donné plus de joie à l'ouvrier que les syndicats rouges de nos jours où l'on parle surtout de révolte, de destruction et de haine (*dixit Colez*). Le savetier de la fable éprouvait plus de joie dans sa tranquillité et ses chansons que l'ouvrier actuel chantant l'internationale dans les rues en pensant au grand soir (*dixit Colez*).

---

## COUTUMES RELIGIEUSES :

En dehors du culte commun à tous les chrétiens on signale dans nos régions comtoises et sans doute aussi alsaciennes des coutumes ou dévotions particulières. Avant tout et partout on y trouve le culte de la Sainte Vierge.

En 1651 Dom Gody s'étonne que la Vierge ait un grand règne dans un si petit comté. Une tradition dit qu'à Remonot près de Morteau, le culte de la Vierge remonte aux temps druidiques. Il y avait 151 églises et chapelles dédiées à la Sainte Vierge, dont 77 à l'Assomption. Ronchamp en était en nos pays la chapelle particulière chère aux pèlerins. (Ce que le curé Colez ne dit pas soit par ignorance, soit par négligence, c'est qu'à Lepuix Notre-Dame y fut très tôt honorée et dans les archives compulsées jusqu'à présent il est fait mention très souvent de « Notre-Dame du Puix »)

De bonne heure, il eut lieu des pèlerinages à certains de ces sanctuaires et à ceux des Saints Étienne et St Ferriol et Ferjeux au VI<sup>ème</sup> siècle.

Des croisades on apporta des reliques qui attirèrent les foules. Le Saint Suaire dont une partie était à Besançon y attirait plus de 60.000 personnes par an. Dès le XIII<sup>ème</sup> on fit des médailles en plomb et en étain. Dans le diocèse de Besançon, 80 églises étaient dédiées à St-Pierre ; 77 à St Martin ; 40 à St Jean-Baptiste ; 39 à St-Étienne ; 33 à St-Maurice et 31 à St-Laurent. Au XIV<sup>ème</sup> siècle se développent les dévotions profondes à St-Antoine, à St-Roch et St-Sébastien, contre les épidémies, nos messes de vœux en sont un reste. À St-Jacques contre les dangers des voyages, à St-Blaise pour la protection du bétail.

La dévotion à St Antoine était déjà très populaire. On s'est demandé pourquoi la gravure et la statuare mettent toujours à ses pieds un pourceau. On en cite quelques raisons : 1) Ce serait l'image de la luxure que le Saint combattit victorieusement 2) Pour rappeler les services que l'intercession du saint rendait dans les cas d'épizootie 3) Le « feu de St-Antoine » aurait été soigné dans certains couvents d'Antonites avec de la graisse de porcelet.

Le livre qu'il tient à la main rappelle qu'à l'arrivée des malades à la maison de l'aumône le Saint prononçait une oraison pour les guérir.

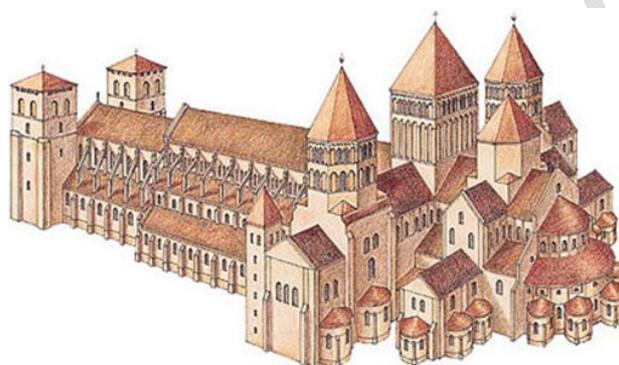
---

## LES MONASTERES :

Les monastères dans la région eurent une très grande influence. Celui de Condat à Saint-Claude dans le Jura fondé dans les premières du christianisme dans nos régions, fonda à lui seul 21 colonies.

St Bénigne de Dijon eut 7 succursales et Luxeuil malgré ses destructions, ses dévastations eut également dans la région : « Beaume les Dames ; fonda Gigny ; Clairvaux, Château Salins ; Chambornay les Pins tout cela au début du Moyen Âge.

Dès l'an 1000 Cluny fonde les prieurés de Port sur Saône et de Vaux. Au XII<sup>ème</sup> siècle Morteau ; Clairval ; Froidefontaine en ALoie.



*Abbaye de Cluny*

Les Bénédictins de St-Vincent à Besançon essaient à St Frejeux, Bonnevaux et Cromary.

Au IX<sup>ème</sup> siècle les Augustins fondent 29 établissements ; au XI<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> siècle à Montbenoît, à Vesoul, à Couthenans.

Les Prémontés fondent : Corneux près de Gray et Belchamps près de Montbéliard et Bellelay près de Porrentruy.

Les cisterciens (trappistes) en un demi-siècle eurent en Franche-Comté 20 abbayes parmi lesquelles Bellevaux (1119) la Charité qui fonda la Grâce Dieu, puis Lieu Croissant ou abbayes des Trois Rois en 1134 près de l'Isle sur le Doubs ; Belhaine près de Saulx en 1133.

Vers 1404 dans la Franche-Comté des véritables flottes de bois descendaient des montagnes par les rivières.

On trouve des scieries un peu partout.

Dans les montagnes on fabrique des objets de boiserie, des outils, de menus articles en buis et en os.

Nous avons vu qu'en Rosemont on fabriquait aussi des tranchoirs et que les scieurs et ouvriers avaient des difficultés avec les autorités pour le bois.

Nous avons vu que les tissages de coton (métiers à main) existaient dans le Rosemont.



*Tissage à main au moyen âge*

---

## COUTUMES AU MOYEN AGE :

Le règlement des archiducs en 1544 poursuit en ces termes :

Comme jusqu'ici beaucoup de gens mous, paresseux et dissipateur perdent aux jeux leur avoir, le dépensent nuit et jour dans les cabarets, contractent des dettes chez d'autres personnes et chez les aubergistes, font parfois contre le gré de ces derniers des écots qui restent impayés ; comme des journaliers au lieu de travailler chez d'honnêtes gens moyennant un salaire convenable vont s'asseoir dans les auberges non seulement les jours fériés, mais encore les jours ouvrables surtout quand le vin et le grain sont bon marché et s'adonnent ainsi à la feignantise et à l'oisiveté pour obvier à tout cela il a été décrété pour l'honneur de Dieu et le bien public les points suivants :

Dorénavant les aubergistes ne donneront les jours ouvrables ni à boire, ni à manger aux journaliers. Ceux-ci chercheront du travail ou resteront chez eux avec leur femme et leurs enfants. Les aubergistes ne devront pas faire crédit de plus de 5 schellings aux bourgeois, manants, domestiques et journaliers ainsi qu'aux habitants des villages circonvoisins. On rejettera sa plainte en justice et s'il réclame on lui donnera une amende. Nos aubergistes de dire ce qu'ils pensent de ces règlements et surtout s'ils auraient encore leur raison d'être. D'après une coutume mauvaise, blâmable, dangereuse et tout à fait pernicieuse, les achats, ventes, échanges, se traitaient le verre en main, en état d'ivresse, loin des femmes qui y sont aussi intéressées ; on conclut et on stipule des pots-de-vin, en outre certains individus qui aiment à godailler et à vivre aux dépens d'autrui poussent et excitent à la consommation de sorte que maintes personnes achètent, vendent ou échangent à leur préjudice quand elles sont prises de vin, qu'elles créditent non seulement à elle-même mais aussi à leur épouse et à leurs enfants une source de chagrin, de repentir et de frais et de pertes. Que pour arriver à la résiliation de tels échanges, ventes ou achats elles sont obligées de payer un pot-de-vin considérable et parfois encore un dédit. (Étude faite par Feltin, bulletin de la Société d'Emulation de 1898)

### Commentaire :

*Ce que le curé Colez ne savait pas, c'est très longtemps encore, après ces édits, ces règlements fulminés, les pots-de-vin étaient encore en vigueur dans tout le Comté de Rosemont. Et l'on trouve même encore ceci : qu'en plus des pots-de-vin qui peuvent atteindre des sommes faramineuses pour l'époque, l'on versait quelques livres ou quelques deniers pour « les épingles ».*

La plus forte quantité des actes sont encore sous l'emprise du vin puisque même les greffiers tabellion en font mention dans les actes.

*Le curé Colez traite ensuite de la culture de la pomme de terre dans nos régions.*

---

## LA VAINÉ PATURE :

Vers 1680 une importante portion de terre conservait encore le droit de vaine pâture. Le droit d'envoyer un certain nombre de bêtes à la pâture amenait des procès et des discussions sans fin. Il en était de même pour la glandée qui consistait soit à aller ramasser des glands dans la forêt soit à envoyer les animaux eux-mêmes pour les manger. La glandée disparut après l'introduction de la pomme de terre dans la région peu avant la Révolution.

Le vin était transformé et transporté dans des conditions difficiles.

Il fallait aller le chercher en Alsace et dans le Jura (et non comme certains l'ont prétendu : qu'il poussait de la vigne au Mont Jean) par convois et chariots et ce transport était coûteux. Les archiducs avaient dans leurs règlements obligé les cabaretiers à en être toujours pourvus et approvisionnés. Il y eut aussi des essais de plantation de vignes dans la région tout particulièrement à Montbéliard, même avant la Révolution. On en planta aussi à Florimond car le 15 du 1578 « Pierre Dieu fils d'un bourgeois de Florimont a hypothéqué au profit de cette église une place où il faisait pousser de la vigne ». Mais ce vin n'était pas buvable. Certains écrits du Rosemont parlent aussi de vignes. L'aubergiste devait dénoncer celui qui faisait un assaut de santé et les blasphémateurs. Aucun aubergiste ne devait donner à boire et à manger les dimanches et jours de fête avant la messe à qui que ce soit sinon aux étrangers et aux voyageurs sinon il leur en coûterait 5 livres d'amende. Mais les hommes se rattrapaient à la sortie.

Le meunier avait aussi ses règlements ; s'il va chercher le grain à domicile il a le droit à 2 picotins raz de grains par 16 boisseaux.

Si on lui apporte le grain au moulin il n'a droit qu'à la moitié. Sur un boisseau il prend une écuelle raz de grains. Toutes ces mesures étaient étalonnées. Il lui était interdit de vendre de la farine à des boulangers étrangers à la seigneurie.

Les bouchers étaient tarifés et soumis un service de répression des fraudes et sanitaires. Ils devaient faire visiter leur viande par des visiteurs jurés. La livre de viande de bon bœuf se vendait 1/2 batz, la livre de veaux 9 shillings. Quand les bouchers fondaient du suif il devait l'annoncer dans le village ils devaient entretenir leurs balances et les faire vérifier tous les ans et il était défendu d'appuyer frauduleusement le pouce sur l'un des plateaux pour le faire pencher. Ils devaient servir consciencieusement chacun, le pauvre comme le riche.

Au point de vue de contrat de mariage les époux pouvaient changer dans la suite les conditions financières sous lesquels ils s'étaient unis. En cas de partage de la communauté, le mari avait droit à deux tiers, la femme à un tiers. De plus contrairement à ce qu'on que l'on a appelé de droit d'ainesse dans les coutumes

du Rosemont et de Ferrette on trouvait de droit de juveignerie. Le plus jeune des fils légitime pouvait conserver de préférence aux autres la maison paternelle et ses dépendances, en indemnisant les autres. Lorsqu'il y avait plusieurs maisons dans l'héritage le plus jeune choisissait le premier et ainsi de suite en remontant au plus âgé.

En Rosemont le tribunal se tenait à Chaux. Il y avait en plus un tribunal d'instance présidé par le prévôt. Au-dessus, la régence d'Ensisheim où se trouvait un tribunal de 24 membres, le Malefitzgerich et encore plus haut la chambre archiducale d'Inspruck. Les jugements rendus d'après les coutumes, selon la conscience et le bon sens des juges. En cas de désaccord on recourait à la justice des villes voisines. Primitivement les coutumes de Ferrette devinrent le Code civil d'alors.

Il y avait une audience à Ferrette chaque samedi matin le jugement devait être transcrit sur un registre ; les juges étaient payés par les plaideurs et chaque partie pouvait avoir son avocat. Si un avocat ou un conseiller ou auditeur se conduisait mal à l'audience on lui prenait son chapeau qu'on lui rendait après contre une amende. A ces audiences l'on recourait souvent à un serment les jurés, les avocats, les maires, les gens de justice avaient des formules spéciales selon leur fonction et prêtaient des serments fort beaux et fort émouvants. Pour prêter serment les femmes plaçaient leur main sur le cœur, les hommes levaient trois doigts de la main droite. En général, les tribunaux rendaient des sentences assez douces nulle charte de l'époque ne parle de peine de mort ou d'emprisonnement comme moyen de répression sauf sur les incendies volontaires et les maléfices ; Ces peines capitales étaient donc rares. Les meurtriers étaient à la disposition du seigneur. Tous les délits étaient tarifés on savait à quoi on s'exposait. Les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans étaient exempts de toute justice leurs parents étaient considérés comme coupables s'il y avait de leur part coopération.

Dans un écrit d'Émile Chagniot paru dans le bulletin de la S. B. E de 1925 – 1926 une étude est faite sur les redevances et coutumes du Rosemont.

L'office de Banwart dans le Rosemont était une fonction de confiance mais une véritable charge. Il était tenu de garder le ban, de veiller aux grains et aux fruits des champs. À Giromagny en 1775 il y en avait 4 toute l'année (2 bourgeois – 2 manants). Cette fonction était gratuite à Etueffont en 1795 (à la Révolution).

Le droit de Batz exemptait du gélinage (taille en argent et rente en avoine payée par tout le Rosemont) beaucoup de maisons de Giromagny et du Puix ainsi que d'Auxelles Haut. Une communauté qui avait le droit de boucherie pouvait la mettre en adjudication. À Giromagny en 1741 l'adjudication devait et

comprenait : outre le bail, 10 livres tournois aux préposés et 10 livres Bâloises au seigneur qui entretenait le logis de la boucherie.

Le droit de corvée fut étendu sur tout ce qui habitait les terres des Mazarin. Les fermiers de Mazarin les étendirent même aux veuves des manants ; elles refusèrent en 1729, mais furent condamnés par les juges de Belfort à payer la moitié de ce que paye un manœuvre.

En 1742 à Giromagny, Lepuix, Chaux, Vescemont, Sermamagny, Eloie, Valdoie, Grosagny, les ouvriers des mines ou vendeurs de produits des mines en étaient exempts. Tous les autres habitants, bourgeois ou manants devaient la corvée ; les veuves en devaient la moitié, les veufs les 3/4.

Après les décès d'une personne soumise au fahl (droit de colonge) le seigneur qui avait ce droit pouvait prendre dans la succession la deuxième pièce de bétail ou à défaut la deuxième pièce du mobilier, après que les héritiers avaient choisi la première.

Les colongers étaient tenus de payer en entier les redevances même s'il y avait des héritiers égarés ou des héritages dont on ne découvrait pas le possesseur. On appelait alors colonge la réunion de plusieurs terres en un même fermage. Les redevances se payaient en entier par chaque année et colonge ou fermier le lendemain de la Chandeleur. Chaque chef de colonge devait fournir un rôle des pièces de la colonge tous les 10 ans et les divers changements survenus. Le produit de ces droits était très variable. Il était à Etuefont parfois de 100 à 150 livres par an. D'autres années absolument rien. À Giromagny où le tarif était de 6 sols et 8 deniers on ne pouvait guère compter vers 1770 que trois livres, une année portant l'autre.

En 1742 lors du renouvellement du Rosemont, la seigneurie réclama d'une manière générale la dîme de tous les grains et légumes, notamment des pommes de terre. Auxelles Haut, Rougegoutte, Lachapelle, Évette prétendirent que jamais on ne l'avait payée. Giromagny, Chaux, Vescemont, Lepuix, Sermamagny, Valdoie, Éloie, Grosagny prétendirent que les pommes de terre plantées soient pour l'usage du ménage soient dans les champs payant la grosse dîme dans quel que soit le lieu où l'on sème ensuite du froment, du seigle etc.... Étaient-elles-même exempt de dîmes.

Le représentant du seigneur fait remarquer qu'après un procès au Conseil de Régence perdue par Giromagny le 25 septembre 1729 cette communauté se soumit à payer la dîme des pommes de terre par un acte signifié par elle au seigneur le 19 septembre 1732. S'agissait-il de la dîme particulière ou d'une nouvelle dîme ?

Chaque feu ou ménage bourgeois ou manants devait au seigneur deux poules et parfois une poule et un poulet. À Giromagny, Lepuix et Auxelles Haut quantités de maisons en étaient exemptes moyennant le paiement d'un cens (Batz) qui était de 2 sols trois derniers tournois. Ces redevances étaient comme la marque de l'ancienne servitude de ceux qui les payaient (gelinage).

À Giromagny le boucher devait 12 langues de bœuf par an au bailli du Rosemont, 4 au maire de Giromagny et 2 aux taxeurs jurés pour l'étalonnage des poids. En 1711 les bourgeois de Giromagny refusèrent le chauffage à tous les manants qui n'avaient pas domicile en la commune au moment du cantonnement. Ceux-ci en appelèrent au Conseil qui leur fit donner le chauffage mais sans effet rétroactif. Les manants ne faisaient aucune corvée personnelle pour l'administration de leurs revenus patrimoniaux. À Giromagny ils étaient tenus comme les bourgeois de faire à leur tour les fonctions de confiance, de police etc...

Le 7 mars 1770 un décret du bailli Noblat exempte de l'habitation et du pâturage le manant qui avait dans la seigneurie les provisions de procureur sergent et chirurgien. Il y avait des octrois sur tous les objets de consommation de première nécessité : « vin, viande, sel, sur le bétail entrant à Belfort ou vendu aux foires et marchés de Giromagny, sur les eaux-de-vie... ». Les sages-femmes et leurs maris étaient exempts de corvées personnelles et des charges de guet, du logement des gens de guerre, elles avaient droit à des honoraires de 20 à 40 sols : à Giromagny de 20 sols seulement.

La taille était fixée pour Giromagny et Rougegoutte à 43 livres, à Etueffont pour toute la mairie 53 livres en 1788. La taxe sur les vins, bières, cidres, eaux-de-vie et liqueurs qui se débitaient en détail fut assez variable. À Giromagny en 1789 les eaux-de-vie et liqueurs payaient 2 sols par pinte.

M. de Marcilly grand maître des forêts en 1763 fait planter 34 bornes au canton de la Noye pour délimiter, Giromagny, Rougegoutte et Vescemont. Afin de mettre un terme aux difficultés entre la seigneurie et la communauté. Les habitants furieux les arrachèrent. À Auxelles Haut, l'argentier Paris fut chassé avec violence et voies de fait.

En 1747 on devait établir dans chaque commune un cabaretier volontaire ; à défaut de volontaire on le désignait par le sort. L'intendant d'Etueffont le faisait désigner tous les ans parmi les bourgeois par le sort avec une indemnité de 14 livres par an.

En 1765 à Etueffont Haut une taxe fixée à 13 sols 4 deniers servait à rétribuer le bailli, le greffier, le sergent et le prévôt. À chacun était aussi alloué : au 1er 12 poules, au 2<sup>ème</sup> 6, au 3<sup>ème</sup> 4, au 4<sup>ème</sup> 6. Les poules se levaient aussi en même temps que la taille à défaut de la taxe fixe.

À Etueffont il y avait une redevance de 15 sols et un fieret pour « gette ou taille ez chiens ».

À Etueffont, Petitmagny, Seppois et Masevaux, 1765 à 1769 le seigneur avait droit de langue pour une tête de bétail.

Tous nouveaux habitants devaient payer à la communauté le droit d'habitation : une livre 13 sols et 4 deniers en 1787. Ce droit était de 4 livres à Etueffont, 5 livres à Faverois, 6 livres à Chèvremont.

En 1783 les manants d'Etueffont Haut font comme ceux de Giromagny pour le chauffage qui leur est refusé par les bourgeois. Même réponse de l'intendant que pour Giromagny. Valdoie réclame les mêmes droits mais l'intendant impose aux manants un droit d'entrée équivalent à celui que payaient les bourgeois c'est-à-dire 200 livres alors qu'à Etueffont les manants payaient la même année (1783), 30 livres. Dans toute la Haute Alsace à l'exception du Rosemont les manants n'avaient aucun droit aux biens communaux.

En 1769 le seigneur de Belfort pouvait exiger de la mairie d'Etueffont seulement pour toute vente d'héritage, le tiers denier (le tiers du prix de la vente) faite à des étrangers au comté de Belfort. Le maire d'Etueffont recevait pour salaire 3 pots de vin de chaque cabaretier pour ses visites de vérification, étalonnage, taxation. Les seigneurs de Mazarin ayant défriché un canton de forêt de la Charmotte où la mairie d'Etueffont avait droit de partage, sont condamnés par le conseil souverain d'Alsace (26 février 1746) à 100 livres de dommages intérêts annuels et cela tant que le recue ne pourrait supporter le pâturage et à partir de ce moment juste qu'à ce que les bois portassent fruits, 40 livres.

L'intendant avait l'habitude de distribuer de la part du Roi aux curés et seigneurs des caisses de remèdes pour les malades pauvres. En 1770, M. Noblat en réclamait au subdélégué pour Giromagny où il y a beaucoup de maladies et de pauvreté. Il avait déjà fait la même demande en 1765 faisant remarquer qu'il s'agissait d'un pays éloigné de tout secours chirurgical ou pharmacien, lesquels se trouvaient seulement en bailliage de Belfort d'où urgence.

En 1787 il y avait des hôpitaux à Altkirch, Delle, Belfort, Masevaux, St Amarin – peut – être à Giromagny où il y avait au moins un directeur des pauvres. Il y avait aussi un hôpital à Mulhouse, mais Mulhouse alors dépendait de la Suisse. Au point de vue de justice il y avait d'abord la base justice de Rougegoutte et d'Auxelles Bas, dans les cas plus graves et en cas d'appel il y avait la justice de Chaux dirigée par le lieutenant du Rosemont. Cette justice jugeait aussi les appels de la justice d'Etueffont.

La justice de Chaux jugeait aussi directement les causes de la mairie de Chaux (Giromagny, Lachapelle, Lepuix, Sermamagny, Valdoie, Évette, Grosmagny, Auxelles Haut et Vescemont) Auxelles Bas ressortait directement de la justice de Belfort. Quelques seigneurs laissaient tout ou partie de leurs droits seigneuriaux comme gages à leurs baillis (les 12 langues de bœuf des bouchers de Giromagny et une gerbe de grains de la meilleure qualité de chaque ménage de ses justiciables appartenait au bailli ; il y avait encore 6 livres d'émoluments pour faire récrier les foires.

Dans toute ville possédant des Halles il y avait défense de vendre du grain à domicile sous peine d'une amende de 10 livres. La taxe de mesurage à la vente était du 1/24 à Delle, du 1/20 à Giromagny à la quarte. Il y avait des marchés à Belfort les lundis et vendredis ; à Giromagny le samedi. En 1770 la taxe à payer pouvait s'élever à 3 livres par boisseau de grain les jours de marché et le double les jours de foire à Florimont.

À Giromagny en 1787 il était défendu d'exposer du bétail en vente dans les endroits voisins les jours de foire et de marché sous peine de double taxe mais les communes protestaient toutes et prétendaient être exemptes même les jours de marché ou de foire. Les forains également seuls payaient le droit de banc d'étalage (2 sols 8 deniers par jour de foire). Chaque chariot d'écorce passant sur le pont payait 6 deniers, les charrettes en payaient 3 ainsi que chaque pièce de bétail en 1742. La seigneurie de Giromagny paraît pourtant n'avoir reçu en taxe que 20 livres par an pour les foires et marchés.

Certains baillis avaient le privilège de lever certains droits à Giromagny il prélevait « un verre » de chaque marchand de verrerie ; de plus il touchait 6

livres chaque fois qu'il statuait sur la requête des jurés et négociants de l'endroit.  
(1742)

Il y avait trois marchés de tabac à Belfort, deux à Giromagny et un à Masevaux, un à Delle, à St Amarin, sans qu'ils puissent être augmentés sous aucun prétexte. En 1775 chaque chef de famille pouvait en recevoir 2 livres par mois, il ne devait en porter sur soi que 4 onces ni plus de 1 livre chez soi.

En 1788 l'assemblée du district de Belfort réclame l'intervention de l'assemblée provinciale, demande de soustraire à la cupidité de la ferme, les bailliages de Delle, Belfort, Giromagny et Masevaux et de leur rendre la liberté de la vente du tabac. Les habitants du Rosemont ont cette immunité et franchise de chercher avec la main le borron, la nesse et en quelque façon et manière qu'il leur plaira les rivières de Rosemont depuis le pont de Valdoie du haut sans empêcher toutefois l'eau ni la dériver ou la conduire hors de son cours naturel comme aussi le prévôt dudit Rosemont de son plaisir pêchera les dites rivières de Rosemont sans dommages ou empêchements aux dits sujets et n'y commettra ni ordonnera aucun pêcheur afin que l'on n'y soit contraint de défense des eaux et les mettre aux bans. Ceci vers 1650 les habitants du Rosemont sont très industriels. Ils vont chercher le chanvre et du coton dans les départements des Vosges et il y a un commerce assez tendu en fils et en toile.

En 1750 il y a déjà une grande quantité de fileurs et de fileuses dans les montagnes le subdélégué Noblat dit que Giromagny est un endroit où on file beaucoup, car les eaux blanchissent naturellement les fils et les toiles et les eaux de la montagne sont plus claires et vives, plus pures pour le blanchissage que dans la plaine. On n'y étendait sans doute alors encore aujourd'hui dans les Vosges, les toiles sur les prés pour les faire blanchir.

L'industrie du fer avait été installée en Franche-Comté par les moines de la Charité en 1327 ; en 1333 on signale une forge sur la Romaine. Il y avait du fer dans les Vosges : Plancher, St Bresson, Château Lambert, Le Creusot sous Fresse. En plus de nos mines il y avait de l'argent, du cuivre et même de l'or, au Mont-D'or près de Pontarlier, à Château Lambert et Charquemont. En 1488 Charles de Neuchâtel archevêque de Besançon fait consacrer une chapelle au milieu des mineurs de Plancher les Mines. En 1627 un autre archevêque, Ferdinand de Rye introduit à Scey en Varais la première fabrique de fer-blanc. Pour notre région en 1735, il y avait deux Martinets de cuivre, l'un à Colmar, l'autre près de Munster appartenant au sieur Goll et très prospère. Le cuivré y venait en partie des mines de Giromagny.

En 1737 les forges de Belfort, Châtenois, Offemont furent amodiées pour 9 ans et devaient livrer tous les ans 4 milliers de fer au 1/4 du prix courant aux mines

d'argent et de cuivre de Giromagny et 5 milliers gratuits pour la grille du chœur de l'église de Belfort qui était alors en construction.



*Forges, martinets, moulins à fer*

Les forges et les martinets étaient très nombreux dans le Sundgau ; Belfort Châtenois, en 1783 Valdoie, Offemont, Grandvillars, Delle, Giromagny. En 1737 Danjoutin, Andelnans etc... Quelques-unes de ces usines de métallurgie n'étaient plus en activité pendant la Révolution. (Bulletin S. B. F. 1925).

Le 7 février 1654 le comte de la Suze après la capitulation de Belfort avait obtenu de jouir paisiblement à l'avenir des réparations, augmentations et améliorations qu'il aura faites à ses frais et dépens dans les terres de Belfort comme des forges et fourneaux de fer tant au dit Belfort qu'à Châtenois aux montagnes de St-Jean d'Auxelles au Pfenningthurm et à Giromagny, sans y être troublé. Sous quelque prétexte que ce soit étant les amodiateurs maintenus dans leurs amodiations selon les articles en icelles faites avec ce Comte.

Les forges existaient donc déjà à cette époque.

Paul Jules de Mazarin succède à son père en 1714. On le représente avec un esprit procédurier. Sous son administration en 1726 eut lieu une compétition entre les seigneurs de Roppe et le baron de Reinach de Fousse-magne comte de Grandvillars. Le seigneur de Roppe avait vendu ses droits sur les situés rière Lepuix (Goutte Thierry) au sieur Anthès fermier du duc de Mazarin pour que celui-ci en jouisse en coupes et charbonnages. Les de Reinach se plaignirent et prétendirent que ce sera une destruction totale et qu'il ne pourra en jouir à nouveau que dans 100 ans. Le conseil Souverain d'Alsace donne droit au sieur Anthès mais à charge pourtant de se conformer à l'ordre de gruerie et de ne point ensemercer les endroits coupés.

À Guy de Mazarin succède en 1738, sa petite fille Louise Jeanne, encore enfant qui eut comme tuteur Pélâtier de Beauregard et épousa Guy, duc d'Aumont qui prit le titre de duc de Mazarin. Ses titres de noblesse étaient nombreux. Elle pouvait signer « Louise Jeanne de Durfort de Duras, duchesse de Mazarin et de Mayenne, princesse de Château Porcien, marquise de Chilly et de Longjumeau, comtesse de Rosoy, Belfort, Rosemont, Thann et Ferrette, baronne de Massy et d'Altkirch, dame d'Issenheim et de Delle épouse séparée quant aux biens de Louis Marie Guy d'Aumont, duc de Mazarin, marquis de Piennes, baron de Chappes, Maréchal des camps et armées du Roy ». Son blason était « écartelé d'argent à la bande d'azur (Durfort) et de gueules au lion d'or (Duras) »

Elle était séparée de biens de son mari qui faisait de folles prodigalités communes ; elle s'imposait par son entente des affaires et ses allures de grande dame mais mécontenta beaucoup de monde par son amour des procès.

Le 18 août 1769 elle promulgua un règlement relatif aux amendes de la seigneurie de Rosemont. Ce règlement en 18 articles à trait à la tenue des registres et écritures, à l'ordre des audiences, au recouvrement des amendes. Elle prescrivit une audience forestière tous les premiers samedis de chaque mois et réserve à la duchesse toute grâce ou remise.

C'est à peu près à cette époque que se terminait la route du Ballon, commencée en 1745 dont nous aurons à parler en détail.

En 1781 le duc d'Aumont Mazarin meurt laissant une fille Louise épouse du duc de Valentinois, Honoré Grimaldi, prince de Monaco. La seigneurie de Rosemont lui appartient jusqu'au décret du 14 juillet 1791 date à laquelle l'État en prit possession.

C'est ainsi que les princes de Monaco portent les titres de comte de Ferrette de Belfort et de Thann, et de Rosemont. En 1789 la seigneurie formait le bailliage de Giromagny dont faisaient partie toutes les communes du Haut et du Bas Rosemont à l'exception du fief d'Auxelles Bas qui appartenait à la famille de Ferrette, de Grosmagny et de Rougegoutte qui étaient à la famille de Reinach de Roppe. Au cours de la révolution, les forêts du Rosemont devenus biens nationaux furent les théâtres de faits très graves. Les habitants d'Eloie, d'Auxelles Haut, Grosmagny, Lepuix précédés de gardes nationaux armés, dévastèrent ces forêts et allaient pendre les gardes forestiers quand des secours cherchés à temps vinrent heureusement pour les empêcher de consommer cet attentat. En 1824 les princes de Monaco furent remis en possession de tous les immeubles non vendus comme biens nationaux et qui avaient appartenus au duc de Valentinois. Ils durent toutefois payer à l'État le quart de la valeur de ces forêts et ils rachetèrent à ce titre, la presque totalité des forêts du Rosemont qu'ils revendirent à des particuliers après la révolution de 1830. Les Mazarins

eurent de nombreuses contestations avec leurs vassaux. Il y avait bien pour protéger ceux-ci « les coutumes du Rosemont » mais quand ces coutumes les gênaient, les Mazarins prétendaient qu'elles n'étaient « qu'un misérable recueil indigeste d'usages dépourvu de tout caractère légal est fabriqué par un faussaire dans l'intérêt exclusif des habitants, un misérable chiffon de papier sans auteur, sans commencement sans fin sans date et sans aucune forme... une agréable chimère dont se repaissait les gens de la vallée ».

Trop souvent l'on invoquait ces coutumes quand on voulait exiger quelques droits pour les nier avec autant de force quand on les trouvait gênantes. Il faut reconnaître toutefois qu'en défendant les forêts avec âpreté contre les fermiers de la région ils les avaient entretenus magnifiquement. Nos forêts n'avaient rien à envier à celles qui couvrent l'autre versant du Ballon, malheureusement la guerre de 1914 ne devait pas les respecter.

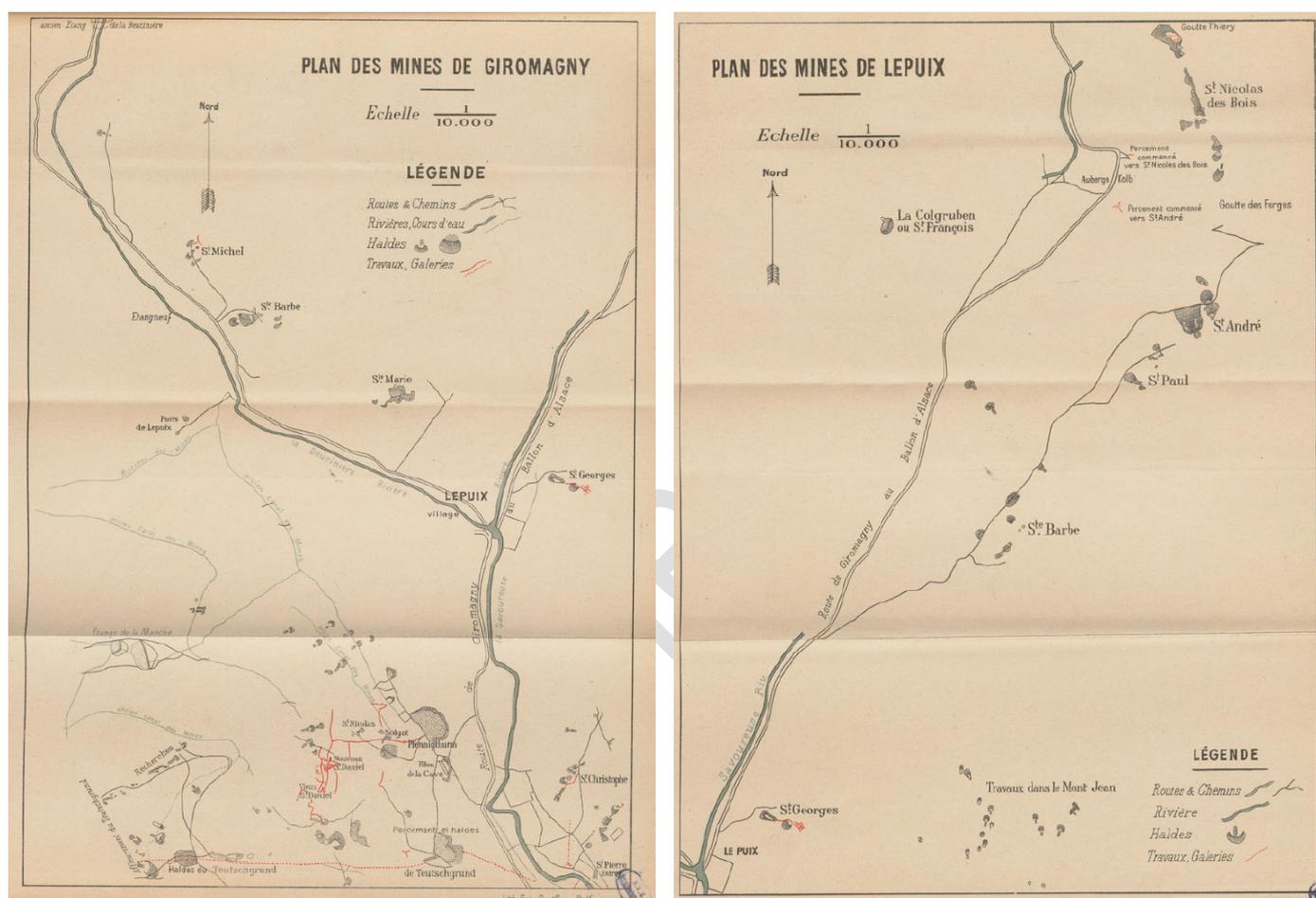
Certains lecteurs liront peut-être avec intérêt cette liste comparative des valeurs des différentes monnaies de Bâle à différentes époques du Moyen Âge. Rappelons qu'en 1262 le sou représentait la valeur d'une journée de faucheur car chaque habitant devait au seigneur un jour de corvée à la faulx. Or le sol valait 12 deniers et il fallait 24 sous pour faire une livre.

Tableau :

	LIVRE STEBLER	SCHELING	DENIER	FLORINS
1336	37 75	I 585	0 13	
1342	80	4	0 33	
1344	65	3 25	0 27	
1362	95	4 75	0 40	
1375	90 50	4 52	0 35	
1377	46 25	2 31	0 20	
1418	35	I 75	0 15	
1476	30	I 50	0 125	
1542	17 60	0 88	0 07	22
1551	12 50	0 62	0 052	15 62
1601	7 40	0 57	0 03	9 25
1622	CRISE MONETAIRE			
1626	5	0 25	0 02	6 25
1650	5	0 25	0 02	6 25
1701	4 50	0 225	0 019	5 62
1776	2 50	0 125	0 01	3 12
1800	2 50	0 125	0 01	3 12

# LES MINES

De 1783 à 1786 les mines furent exploitées au compte du duc de valentinois par l'ingénieur Broëlman. Celui-ci délaisse les filons remplis d'eau et attaque les filons dont seule la tête était exploitée mais des travaux sont d'une désespérance lenteur.



Plan des mines

*Plan des mines - Bulletin de la Société belfortaine d'émulation | 1895*

En 1786 Albazin, successeur de Broëlman réduit les galeries à 4 et il allait atteindre deux filons quand la Révolution enleva les mines aux Mazarin pour en faire une propriété d'État.

Le gouvernement avait songé de faire à Giromagny une école des mines qui devait rivaliser avec celle de Schemnitz et de Freyberg. Bientôt nous aurons des mineurs qui vaudront les Hongrois et les Saxons. Dans ce but il envoya deux ingénieurs, Duhamel et Brochin. Ils explorèrent les mines avec grands soins et

dans leur rapport constatent qu'exploitées avec intelligence et méthode elles pouvaient donner bon rendement.

L'école ne fut pas établie, plus tard toutefois, le numéraire étant très rare après les assignats, le Directoire expédia à Giromagny des métallurgistes pour explorer et rechercher le métal précieux. Charles Nodier qui devait décrire magnifiquement notre vallée du Puix en faisait partie.

Vers 1800 les communes offrirent de reprendre les travaux pour leur compte moyennant avance de 50.000 Fr. qui leur fut refusé.

Pendant le siècle dernier par trois fois on a essayé de réexploiter ces mines et d'en rouvrir les galeries. La première entreprise a été faite par une société anonyme vers 1843 sous la direction de M. Collard. Après un début assez prospère la société fit de mauvaises affaires et cessa en 1848. Elle avait promis de se mettre en mesure de produire 150.000 kg de cuivre par an et 6 à 800 kg d'argent. Elle essaya de reconstruire l'ancienne fonderie aujourd'hui tissage.

Quelques années après la guerre de 1870 M. Varelle de Servance en Comté avait racheté la propriété des mines. Il y a fait travailler un an ou deux et sa mort a arrêté le travail. En 1888 une compagnie du nord de la France a recommencé plus en grand que les deux autres fois ; elle a fait ouvrir un ancien puit à Lepuix pendant environ 4 ou 5 ans elle a aussi abandonné ces mines, le rapport n'étant pas en proportion des dépenses. En somme l'exploitation de ces richesses souterraines n'a été vraiment rentable au XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle sous la domination autrichienne et de 1700 à 1709 sous Jules de Mazarin. Les échecs qui arrivèrent dans la suite sont-ils dus à la mauvaise exploitation attaquant trop de points à la fois ? À un capital trop restreint ne permettant pas une entreprise en grand, réduisant la proportion des frais généraux.



**Monsieur l'Abbé Auguste COLEZ**  
Vice-Doyen  
Curé de Lepuix-Gy pendant 37 ans  
décédé le 27 Septembre 1962 dans sa 79<sup>e</sup> année

Retranscrit du livre original

par JM PETIZON,

le 27 décembre 2020

Imprimé par nos soins